



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2008

AGREGATION

GRAMMAIRE

CONCOURS EXTERNE

**Rapport de jury présenté par M. Christian NICOLAS
Président de jury**

L'agrégation a pour vocation prioritaire de recruter des maîtres de haut niveau, appelés à exercer leur métier surtout dans l'enseignement du second degré. Dans certaines disciplines, notamment dans celles qui ne comportent pas de concours internes, elle peut aussi servir à l'amélioration des connaissances et à la promotion d'enseignants déjà en exercice.

Les uns et les autres, surtout les premiers, trouveront des recommandations pratiques dans les brochures diffusées par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et dans la rubrique d'information et d'Aide aux concours du second degré du site du Ministère (SIAC) (<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>).

Rappelons aussi l'existence d'un *Bulletin officiel du Ministère de l'Éducation nationale*, dont la consultation régulière permet d'avoir de nombreux renseignements utiles.

Quant aux textes officiels régissant le concours, voici leurs références:

I Conditions d'inscription requises des candidats

1. - Dispositions statutaires et réglementaires Concours externe et interne (article 5 - III du décret modifié n° 72-580 du 4 juillet 1972)

2. - Conditions de diplôme

Arrêté du 21 juillet 1993 (J.O. du 21 août)

II Modalités des concours de l'agrégation

Arrêté du 12 septembre 1988

Arrêté du 17 mars 2003 (J.O. du 3 avril 2003).

SOMMAIRE

1.	Présentation du concours.....	4
	composition du jury.....	5
	statistiques et commentaires sur la session 2008.....	6
2.	Usages et conseils pratiques	8
3.	Résultats et commentaires détaillés des épreuves écrites	11
	Composition française	12
	Thème grec	18
	Grammaire et linguistique, épreuve principale	
	Option A, I, Ancien français	23
	Option A, II, Français moderne	35
	Option B, I, Grec	40
	Option B, II, Latin	47
	Grammaire et linguistique, épreuve complémentaire	
	Option A, I, Grec	56
	Option A, II, Latin	61
	Option B, I, Ancien français	66
	Option B, II, Français moderne	77
	Thème latin	80
	Version latine	88
4.	Résultats et commentaires détaillés des épreuves orales	96
	Explication française sur texte au programme	97
	Questions de grammaire française improvisée	99
	Exposé de linguistique, option A, ancien français ou français moderne.....	100
	Exposé de linguistique, option B, grec ou latin	101
	Explication sur texte ancien au programme, grec	104
	Improvisée, grec	106
	Explication sur texte ancien au programme, latin	109
	Improvisée, latin	110

1. PRÉSENTATION DU CONOURS

Composition du Jury

M. Christian NICOLAS	Professeur de langue et littérature latines à l'Université Jean-Moulin-Lyon 3, Université de Lyon, académie de Lyon. Président.
M. Eric DOZIER	Inspecteur pédagogique régional de l'Académie de Créteil. Vice-Président et secrétaire.
M ^{me} Jocelyne PEIGNEY	Professeur de langue et littérature grecques à l'Université François Rabelais de Tours, académie d'Orléans-Tours. Vice-Présidente.
M. Jean ALAUX	Professeur de langue et littérature grecques à l'Université de Rennes 2, académie de Rennes.
M ^{me} Isabelle BOEHM	Professeur de langue et littérature grecques à l'Université Lumière-Lyon 2, Université de Lyon, académie de Lyon.
M. Laurent GAVOILLE	Maître de conférences de latin à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, académie de Bordeaux.
M. Jean GOLSE	Professeur de chaire supérieure au Lycée Louis-le-Grand, académie de Paris.
M ^{me} Laure HIMY-PIERI	Maître de conférences de littérature française à l'Université de Caen, académie de Caen.
M ^{me} Chantal LABRE	Professeur de chaire supérieure au Lycée Fénelon, académie de Paris.
M ^{me} Valérie MÉOT-BOURQUIN	Maître de conférences de langue médiévale à l'Université Stendhal-Grenoble 3, académie de Grenoble.
M. Philippe MOREAU	Professeur de langue et littérature latines à l'Université de Paris 12, académie de Créteil.
M ^{me} Véronique STERNBERG	Maître de conférences de littérature française à l'Université de Valenciennes, académie de Lille.

Statistiques et observations sur l'ensemble du concours 2008

Le concours 2008 a été homogène et de bonne tenue. Mais on constate une nouvelle baisse de fréquentation. Après 84 pré-inscriptions, il y a eu 41 inscriptions confirmées (contre 50 en 2007) et 24 candidats réellement présents (contre 28). Il en résulte que la chance d'être admissible dans ces conditions est très grande et même disproportionnée.

Que sont devenus les dix-sept candidats effectivement inscrits et qui ne se sont présentés à aucune des épreuves, auxquelles leur présence aurait sensiblement fait baisser le taux des admissibles sur le nombre de présents ? On ne peut invoquer une fuite vers une autre agrégation externe (de lettres classiques ou de lettres modernes par exemple), puisqu'on ne saurait être inscrit en même temps à plusieurs de ces concours. La réponse à cette question est peut-être contenue dans le tableau suivant, qui indique l'origine professionnelle des candidats :

	Nb inscrits	Nb présents	Nb admissibles
Elève IUFM 1 ^{ère} année	2	1	0
Elève d'une ENS	2	2	2
Etudiant	15	13	8
Stagiaire IUFM	2	1	1
Enseignant titulaire	13	5	1
Agent non titulaire du MEN	2	1	0
Agent autres ministères	2	1	0
Non fonctionnaire/sans emploi	3	0	0
Total	41	24	12

La catégorie des étudiants, auxquels on joindra les normalien(ne)s, est, sans surprise, la plus stable : il n'y a pour ainsi dire pas de différentiel entre le nombre des inscrits et celui des présents, et le taux d'admissibles (10/17) y est remarquable. Les candidats sans emploi inscrits ne se sont pas présentés ; c'est une catégorie sans doute un peu volatile. Mais si l'on compare les deux premières colonnes de chiffres, c'est dans la ligne « enseignants titulaires » qu'on trouve la volatilité la plus significative. On suppose donc qu'il s'agit de candidats en poste dans le secondaire, éprouvant de grandes difficultés à bien se préparer seuls à un concours très difficile, peut-être inscrits parallèlement à une agrégation interne à laquelle ils concentrent finalement l'essentiel de leurs forces, renonçant même à tenter leur chance à l'externe.

Un aperçu plus fin montre que l'âge moyen des candidats inscrits mais absents à toutes les épreuves est assez élevé et se monte à 34 ans, ce qui peut confirmer notre hypothèse. Une analyse nominative montre d'ailleurs que certains de ces candidats absents ont laissé une trace dans les archives de ce concours, dont ils ont parfois déjà passé le seuil de l'admissibilité à des sessions antérieures. Ceux-là, d'évidence, sont bien des professeurs du secondaire qui se sont démobilisés en cours de route. Et, s'ils viennent majoritairement des académies de Paris, Versailles ou Créteil (qui offrent de toutes les manières et de loin le plus gros contingent d'inscrits), ils viennent aussi de Toulouse, Reims, La Réunion, Aix-Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy-Metz.

On pourrait croire qu'il y a une corrélation entre l'âge et la chance de réussite. Les présents non-admissibles ont en effet un âge moyen de 34 ans ; les admissibles n'ont plus que 26 ans et quatre mois ; et les admis ont 23 ans de moyenne. Mais il faut tempérer ce tableau. Cela signifie simplement que ce sont les étudiants encadrés qui sont le mieux préparés, ce qui est somme toute assez logique. Mais rien n'empêche des candidats isolés et plus expérimentés de fort bien tirer leur épingle du jeu.

Si 11 académies étaient représentées parmi les candidats présents, les admissibles de l'année provenaient de la France entière : de Paris, certes, mais aussi de Bordeaux, Dijon, Lyon, Reims, Rouen.

Néanmoins, à bien des égards (et on peut le regretter théoriquement), la session 2008 ressemble à la précédente, au moins pour ce qui concerne la sociologie et la géographie de l'admission.

En effet, comme l'an dernier, tous les admis sont issus de l'académie de Paris ; ce sont les plus jeunes qui ont réussi : les cinq lauréats sont nés en 1984, 1985 ou même 1986 (la plus jeune lauréate n'ayant pas encore tout à fait 22 ans, ce qui est évidemment remarquable), sans égards pour leurs aînés admissibles nés en 1983, 1982, 1980, 1978 et 1969. Les lauréats tentaient tous leur première chance, sans égards pour les récidivistes (d'ailleurs en nombre moindre que d'habitude parmi les admissibles). Tous les reçus représentaient l'option B, bien qu'il y eût deux optants A parmi les douze admissibles. Notable différence toutefois : il y a des candidats masculins lauréats cette année ; ils trustent même les trois premières places. Et ils étaient huit parmi les admissibles, soit 66% d'hommes, ce qui constitue une rareté.

Comme l'an dernier, nous réitérons notre conviction qu'il n'y a aucune fatalité à ce que les reçus soient toujours formés à Paris et néophytes. Le passé l'a démontré : l'agrégation de grammaire est un concours qui, traditionnellement, encourage les récidivistes et qui n'a strictement rien contre les provinces. Et même en regardant seulement les cinq premières places des précédents concours, on trouve souvent plusieurs candidats des académies régionales sur chaque liste, y compris au tout premier rang. On peut donc tout à fait se préparer à ces épreuves dans une université non parisienne. Les deux dernières sessions font à cet égard figure d'exception sociologique.

La première phase du concours avait laissé le jury un peu sur sa faim. La moyenne globale du concours, toutes épreuves confondues, est élevée (7,11) et même plus élevée que celle du dernier admissible. Cela est dû bien sûr au nombre d'éliminés, identique au nombre des qualifiés pour l'oral : douze candidats de chaque côté de la barre. Et si certains totaux sont bas parmi les éliminés, on n'en voyait pas non plus d'écrasant parmi les qualifiés. Le jury s'attendait donc à une session d'oral peut-être médiocre ou morose. Il n'en fut rien et certains candidats, qui ne s'étaient pas montrés partout à leur avantage à l'écrit, ont, en donnant la pleine mesure de leur talent dans les quatre épreuves orales, rectifié la tendance. Tel candidat, premier admissible avec 11,65, finit en tête du concours avec une moyenne très probante de 14,62 grâce à une prestation orale de premier ordre (17,58 de moyenne).

Trois candidats ont écrasé la deuxième phase du concours. En revanche, les deux dernières bonnes places se sont jouées principalement entre cinq autres candidats, et à ce jeu, malheureusement, ont été classés aux places 6, 7 et 8 (qui, il y a encore trois ans, octroyaient le titre d'agrégé) des candidats qui auraient pu rendre les statistiques du concours moins exclusives : parmi eux, il y avait deux des cinq candidats provinciaux (de Dijon et de Reims), les deux récidivistes (admissibles en 2007), un des deux optants A...

On a vu aussi, parmi les admissibles, quelques candidats un peu perdus, peut-être surpris de se retrouver là, en tout cas incapables de se dépasser et résignés à la défaite. Pour eux la sanction a été lourde, car le jury prend en compte aussi bien les connaissances que la manière de les montrer. L'apathie et l'absence de réactivité sont des critères défavorables, évidemment. Mais il ne faut pas que ces jeunes gens estimables se découragent : cette expérience assurément un peu cuisante peut se transformer en atout pour une prochaine session, pour peu qu'ils soient cette fois préparés à figurer sur la liste des admissibles et qu'ils se soient persuadés que ce concours est à leur portée.

Dans l'ensemble donc, la session 2008 a été marquée par un certain vieillissement de la population concernée, contrebalancé par l'extrême jeunesse des lauréats, et par une baisse quantitative indéniable, équilibrée par la qualité réelle des performances des meilleurs et le maintien des exigences d'un concours de recrutement national. Encore un exemple de *french paradox* ?

2 USAGES ET CONSEILS PRATIQUES

Les épreuves écrites se déroulent dans quelques centres en province et à Paris. Le programme du concours, fixé chaque année, est publié au B.O.E.N., avant les vacances universitaires, au mois d'avril, mai ou juin précédant la session. Il est fortement recommandé aux candidats de prendre connaissance des œuvres mises au programme avant la rentrée universitaire. Lecture et traduction des textes doivent être entreprises le plus tôt possible, avant même la reprise des enseignements. Le programme est renouvelé chaque année entièrement pour les auteurs de textes français et par moitié pour les auteurs de textes grecs et latins.

L'écrit du concours se déroule en même temps que ceux des agrégations externes de lettres modernes et de lettres classiques, pendant toute une semaine, du lundi au vendredi. Cette semaine correspond généralement à une semaine de vacances scolaires pour au moins une zone géographique, en avril.

Il va de soi que la préparation au Concours de l'agrégation commence bien avant l'année où l'on s'y présente. Cette remarque, qui vaut pour toutes les disciplines, concerne plus particulièrement la linguistique. On ne s'improvise pas grammairien : dans ce domaine au moins, une formation intensive devrait être entreprise dès la licence.

L'agrégation de grammaire est un concours très technique. L'épreuve qui y passe pour moins technique n'est certainement pas la moins méthodique et c'est assurément la plus exigeante en terme de préparation et la plus ingrate en terme de rendement, puisque le programme y est annuel : il s'agit de la composition française, avec son fort coefficient. Elle se déroule en sept heures, généralement le premier jour des épreuves. Elle nécessite la meilleure préparation possible.

Pour le reste des épreuves de l'écrit, il s'agit bel et bien d'exercices techniques : hormis les épreuves de linguistique, qui se déroulent ordinairement le mercredi (composition principale le matin, en 4,5 h, à savoir ancien français et français moderne pour l'option A, grec et latin pour l'option B, et composition complémentaire l'après-midi, en 2,5 h, à savoir grec et latin pour l'option A, ancien français et français moderne pour l'option B), les candidats ont à traiter avec trois épreuves de traduction : version latine (généralement le vendredi), thème latin (le jeudi) et thème grec (le mardi). Toutes ces épreuves se préparent bien en amont, dès les premières années universitaires voire plus tôt. On peut ajouter que, comme la bicyclette, les compétences acquises ne s'oublient pas et peuvent servir chaque année, ce qui encourage la récurrence en cas d'échec ; mais, comme la bicyclette de haut niveau, la réussite implique sans doute un entraînement rigoureux et constant et on ne peut qu'encourager les candidats étudiants à se forcer à faire le maximum d'exercices proposés ; pour les autres, notamment pour les candidats qui sont déjà en poste dans le secondaire, l'entretien de ce type de savoirs et techniques est plus difficile. Mais le CNED par exemple propose des formations adaptées qui se révèlent souvent efficaces.

Les épreuves écrites sont corrigées par le jury qui procède à une double correction de chaque copie. La réunion d'admissibilité est fixée en général au début du mois de juin et les résultats aussitôt mis en ligne. Les candidats retenus pour l'oral sont convoqués par courrier.

Les admissibles sont réunis en une seule fois ; le jury se présente à eux et précise le déroulement des épreuves orales.

Chaque candidat tire au sort, lors de cette réunion d'accueil, un numéro qui sera son numéro d'oral (lequel n'a rien à voir avec son numéro d'anonymat). C'est ce numéro qui détermine l'ordre et l'horaire des épreuves qu'il va passer ; entre autres, cela précise s'il fera son explication ancienne en grec ou en latin et, partant, son improvisée dans l'autre langue que celle de l'explication sur programme. En revanche, pour les optants B, cela ne prédétermine en rien la langue ancienne du texte qu'ils tireront au sort pour la leçon de linguistique.

A chaque épreuve, le candidat commence par tirer au sort le sujet de son épreuve du jour. Un membre du jury est là pour l'accueillir, ainsi qu'un appariteur. Une fois son sujet tiré au sort, il reçoit le livre du programme qu'il lui faut pour traiter son sujet, éventuellement accompagné d'une photocopie du texte à traiter ; il suit alors l'appariteur qui le conduit dans la salle de préparation où sont exposés

les documents mis à sa disposition pendant la durée de la préparation. Le billet de tirage, comprenant les références du texte et, le cas échéant, l'énoncé du sujet, est remis au jury en début de passage, daté et signé par le candidat.

La durée de préparation (2 heures pour les trois premières épreuves, une demi-heure pour l'improvisée qui clôture traditionnellement la session d'oral) est effective : le temps du tirage et du transport d'une salle à l'autre ne sont pas comptabilisés dans ce temps imparti, qui est donc bien celui de la préparation.

Les oraux, qui sont publics, se déroulent en commissions de trois jurés. Parmi eux, l'un est le concepteur du sujet ; cela n'empêche pas les deux autres membres de participer aux débats et de poser des questions si nécessaire. Le candidat a donc intérêt à prendre tout le jury en compte et à tâcher de capter l'attention globale de la commission.

Le candidat a intérêt à exploiter au mieux le temps qui lui est imparti (et qu'il ne peut en aucun cas dépasser). Il doit tendre vers le maximum autorisé de son temps de parole, sans, évidemment, faire de remplissage.

Les membres de la commission ignorent le rang du candidat qu'ils interrogent. Les candidats sont certes jugés les uns par rapport aux autres dans chacune des commissions, mais non pas par rapport à ce qu'on attendrait d'eux en vertu d'une connaissance préalable de leur classement.

Le candidat ne peut donc rien inférer de l'attitude du jury à son égard.

Après la délibération finale, le président fait la proclamation et le jury reçoit dans la foulée les candidats admis, admissibles et autres (y compris de futurs candidats) pour proférer félicitations, encouragements et consolations. Cette phase, appelée traditionnellement « confession », est utile et l'on voit souvent des candidats malheureux y glaner des conseils qui leur permettent de revenir plus forts l'année suivante.

On trouvera dans les pages qui suivent des rapports détaillés, destinés à apporter aux candidats des indications et précisions indispensables épreuve par épreuve.

3. COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ÉCRITES



AE6-10
Repère à reporter sur la copie

SESSION DE 2008

**CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : GRAMMAIRE

COMPOSITION FRANÇAISE

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Charles Mazouer a écrit à propos du théâtre de Rotrou :

« Certes la vie, où les libertés humaines s'exercent passablement à l'aveugle, est précaire, soumise à la confusion, à l'illusion, à l'instabilité ; le hasard tragi-comique ou la Fortune capricieuse semblent se jouer des personnages. Mais au dénouement, ils s'avèrent providentiels, quand ils apportent la lumière et l'ordre et amènent les personnages à leur destin exact, et selon les valeurs morales. Rotrou a écrit des tragi-comédies providentielles. »

Vous examinerez cette réflexion à la lumière des pièces au programme.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE COMPOSITION FRANÇAISE

Établi par M^{me} Véronique STERNBERG

Le nombre de copies est de 23. Les notes s'échelonnent de 2 à 15, et se répartissent de la façon suivante :

- 8 copies obtiennent la moyenne.
- 4 se situent entre 7 et 9.
- 3 obtiennent 5 ou 6.
- 8 obtiennent moins de 5.

La moyenne de l'épreuve est de 7,30, en nette progression par rapport à l'année précédente. Toutefois, ce résultat doit beaucoup au nombre réduit de copies, et à quelques bonnes, voire très bonnes notes : un 15, deux 14, un 12, deux 11. Le nombre de copies en-dessous de 5 est élevé : trop de candidats semblent avoir manqué de ressources pour traiter le sujet, lequel ne posait pas de difficulté particulière.

Le jury a ainsi été surpris de lire un certain nombre de copies très courtes, dont on a parfois peine à imaginer qu'elles sont le reflet de sept heures de travail : 12 font moins de 12 pages, dont 6 qui n'atteignent pas les 10 pages. Sans qu'il y ait corrélation simple entre l'étendue de la copie et sa qualité, il est évident qu'une dissertation excessivement brève n'offre pas guère la possibilité d'une analyse approfondie.

On remarque d'ailleurs que la plupart de ces copies trop brèves témoignent d'une connaissance très partielle du programme : si l'on trouve des références régulières à *Venceslas*, *Antigone* et *Saint Genest* semblent très mal connus de nombreux candidats. On voit mal comment traiter le sujet avec pertinence en ne raisonnant qu'à partir de l'une de ces trois pièces, si différentes de surcroît dans leur rapport aux termes du sujet... On rappellera donc cette évidence, que la connaissance approfondie des textes au programme est la première condition de réussite à l'épreuve de composition française : il s'agit tout simplement de se donner les moyens de traiter le sujet.

Dernière remarque sur le plan méthodologique : le jury a été surpris de trouver fort peu de plans pertinents. Certains se contentent de reprendre les termes clés du sujet dans leur ordre d'apparition (instabilité/ordre/morale) ; d'autres, en deux parties, offrent peu de prise à la réflexion ; d'autres enfin s'avèrent très confus, l'axe de réflexion de chaque partie étant visiblement peu clair dans l'esprit de leur auteur.

On le voit, ce sujet a mis en évidence une réelle fragilité dans la technique de dissertation de trop nombreux candidats. Face aux prises multiples qu'il offrait, et à un *corpus* riche et divers, il était aisé de trouver des arguments et des pistes de réflexion ; en revanche, ordonner cette diversité était plus difficile, car il fallait faire des choix, adopter des perspectives critiques claires pour construire un raisonnement ferme. On ne saurait trop recommander aux candidats de s'entraîner régulièrement à la composition de plans, de façon à ne pas manquer de réflexes le jour venu. Ce n'est qu'à ce prix que l'on peut prendre de la hauteur par rapport au sujet, en saisir les implications et en faire le support d'une réflexion approfondie.

S'agissant du traitement du sujet, le premier reproche à faire aux candidats de cette année est la tentation permanente du nivellement : trop souvent, les aspérités, les différences, ce qui n'entre pas aisément dans la démonstration est gommé. Rappelons qu'une dissertation n'est pas une question de cours, et que les textes ne sont pas là pour illustrer sagement un propos artificiellement unifié. Or de trop nombreuses copies esquivent le problème de l'hétérogénéité générique du *corpus*, la spécificité

de la tragédie chrétienne, la différence entre monde représenté et système de la fiction, etc. Traiter tranquillement les trois pièces comme si elles relevaient du même système dramatique, du même genre, du même rapport au tragique est non seulement artificiel, mais ôte presque tout intérêt au sujet.

L'autre grand défaut observé cette année est l'absence de réaction à des termes clés, pourtant lourds d'implications et de résonances. Comment espérer traiter un tel sujet sans s'interroger sur ce que recouvrent les termes de « fortune » et de « providence » ? L'une des grandes déceptions du jury a été de voir presque tous les candidats s'engouffrer dans la dissertation sans jamais interroger ces termes ; sans entrevoir ou utiliser, par conséquent, leurs enjeux respectifs. Il apparaît donc utile de rappeler, là encore, une évidence : la fortune est païenne, la providence, chrétienne... L'une, « capricieuse », se joue des personnages, quand l'autre les « amène à leur destin exact » ; l'une les perd, l'autre les sauve. Ce que dit le sujet, c'est donc que l'univers tragi-comique de Rotrou fonctionne apparemment comme un monde sans ordre, qui est un monde sans Dieu ; mais que le seul aveuglement des personnages et des spectateurs avait pu faire croire à cette confusion, que le désordre n'était qu'un temps précédant la révélation finale d'un ordre supérieur. Comment ne pas penser à ce *topos* de la spiritualité baroque qu'est le *theatrum mundi* ? Les candidats, ayant travaillé sur *Le Véritable saint Genest*, ne pouvaient ignorer cette idée fondamentale qui sous-tend presque tout le théâtre baroque : l'homme doit accomplir sa vie comme un rôle sur le théâtre du monde, sous le regard de Dieu. La notion de liberté appelait également une réflexion sur le tragique : les questions de la responsabilité du héros tragique dans son destin, du libre-arbitre et de la prédestination se posent dans tout système tragique ; elles sont, au temps de Rotrou, renouvelées par la définition cornélienne du héros. Là encore, le jury n'attendait pas de réponses toutes faites, mais quelques interrogations bienvenues.

On regrette également, dans de trop nombreuses copies, l'absence d'interrogation esthétique large. Au-delà des systèmes et des faits, des personnages et des péripéties, les œuvres sont l'expression d'une vision du monde et d'une sensibilité. Elles s'inscrivent dans une époque dont elles portent partiellement les interrogations, les émotions, les images. Comment, en lisant la description que fait Charles Mazouer du théâtre de Rotrou, ne pas lire en filigrane l'opposition entre deux esthétiques, baroque et classique ? L'un des intérêts de cette phrase est également qu'elle invite à s'interroger sur la facture et l'esthétique de ces pièces écrites à un moment charnière de l'histoire du théâtre. Or la quasi-totalité des copies passe sous silence cet aspect de la question, et dissertent sur *Venceslas* comme s'il s'agissait de *Ruy Blas* ou de *La Double Inconstance*... Le théâtre de Rotrou a pourtant une résonance particulière, et la simple comparaison avec des œuvres contemporaines ou proches invitait à dire quelque chose de sa marque « baroque ». Certes, la prudence à l'égard d'un terme dont on a trop souvent fait une catégorie factice et un fourre-tout commode est louable ; mais gommer d'un silence pudique l'empreinte esthétique d'une époque confine à l'absurde ! On peut employer le terme de *baroque*, tant qu'on ne lui fait pas dire n'importe quoi. Ainsi, la fascination pour l'erreur et l'illusion, la conscience aiguë de la fragilité de l'existence, une forme d'expressionnisme dans l'écriture, constituent bien les marques d'une esthétique qui disparaîtra ensuite au profit de la retenue et de l'économie classiques. Or les trois pièces de Rotrou n'entretiennent pas le même rapport à ces choix esthétiques : on ne peut traiter pareillement, de ce point de vue, les péripéties de *Venceslas* et la ligne claire qui conduit saint Genest au martyr. Quelques interrogations sur le positionnement de Rotrou par rapport à la question de la régularité classique et à la sensibilité esthétique de son temps eussent été les bienvenues.

On terminera par quelques suggestions de traitement du sujet.

Il fallait d'abord « déplier » ce sujet, lui redonner toute sa dimension, ne négliger aucune des pistes qu'il ouvrait. Et prendre le temps, dans le travail préliminaire, d'examiner l'adéquation du propos à chacune des pièces, selon des points de vue variés.

D'emblée, la phrase de Charles Mazouer posait problème, puisqu'elle décrivait les pièces de Rotrou comme paradoxales. Le sujet oppose en effet deux niveaux :

- celui de la fiction, de la « vie » des personnages, où règne apparemment l'instabilité, le hasard, l'arbitraire : un désordre dont le sens échappe.
- celui d'un ordre providentiel qui triompherait au dénouement, et qui, lui, ferait sens.

La réception du théâtre de Rotrou serait donc bâtie sur le principe du leurre, puis du dévoilement d'un sens véritable ; et le basculement de l'aveuglement à la clairvoyance, ou à la juste perception du sens des choses par le spectateur, se ferait très tard, au dénouement de la pièce.

Le sujet posait par ailleurs d'emblée le problème de son application aux trois pièces : Charles Mazouer parle des tragi-comédies de Rotrou ; or deux des pièces au programme sont des tragédies, dont l'une est une tragédie religieuse. Il était donc évident que le sujet ne pouvait s'appliquer « naturellement » aux trois pièces. Laissée dans sa formulation exacte, la phrase obligeait les candidats à la discussion ; ou plutôt, offrait l'avantage d'être aisément discutable ! Des questions à la fois simples et fondamentales se posaient d'emblée : cette idée d'un système à double détente est-elle applicable à *Venceslas* ? Comment le problème se pose-t-il pour les tragédies ? En un mot, la vision du monde de Rotrou s'exprime-t-elle différemment selon le genre dramatique adopté ? Par ailleurs, on pouvait se demander si la ligne de partage était bien générique, ou plutôt spirituelle et idéologique : si le sujet s'appliquait différemment aux pièces profanes et à la pièce sacrée.

Une première partie pouvait examiner ce que recoupaient dans les trois pièces les notions d'ordre et de désordre, en s'intéressant donc à la matière de la « fable tragique ». La place du hasard, de l'erreur et des agissements conscients pouvait ainsi être envisagée, ainsi que le caractère prévisible ou inattendu des événements ; déterminer ce que recouvrait la notion de liberté pour les personnages pouvait également s'avérer intéressant, de même que la lecture qu'ils font des événements. Ainsi pouvait apparaître les enjeux de cette tension entre ordre et désordre : psychologiques, politiques, spirituels, éthiques...

On pouvait également s'intéresser au système dramatique des trois pièces, et confronter cette idée d'un passage de l'ombre à la lumière à chacune des pièces. Du point de vue dynamique, y a-t-il bien, dans les trois cas, basculement de l'aveuglement à la clairvoyance, et ce au seul moment du dénouement ? *Le Véritable Saint Genest* repose sur un tout autre système, dans lequel le basculement de la confusion au sens se fait beaucoup plus tôt, le dénouement étant plutôt exaltation d'une lumière déjà posée sur le monde pour certains personnages. La question de la réception du spectacle fournissait également des pistes de réflexion intéressantes. Car si le dénouement de tragi-comédie est traditionnellement heureux, celui de la tragédie n'est pas censé fournir au spectateur un sentiment de satisfaction ou d'apaisement. C'est au contraire la conscience d'un degré absolu du malheur, la contemplation impuissante d'une rupture définitive, qui constitue la marque du genre. Il est donc intéressant de voir comment le propos de Charles Mazouer, qui suggère l'idée d'un acquiescement du spectateur à des faits qui font sens, pourrait s'appliquer aux deux tragédies de Rotrou. Le dénouement d'*Antigone* rend l'idée d'un « destin exact, et selon les valeurs morales », pour le moins problématique, et fait apparaître la difficulté d'application du sujet à une tragédie « pure », conforme au modèle antique. Il en va tout autrement pour *Saint Genest*, qui est incontestablement la plus providentielle des trois pièces ; et l'on peut également se demander dans quelle mesure *Venceslas* laisse au spectateur l'impression d'une fin satisfaisante, au moins, conforme « aux valeurs morales ».

On pouvait enfin se demander si les trois pièces au programme illustraient le même rapport de l'homme à sa destinée, et ce, notamment, en fonction de leurs spécificités génériques. On ne peut ignorer le poids de la fatalité dans *Antigone*, une fatalité qui n'a pas grand-chose à voir avec la providence qui éclairerait les autres pièces : entre la ligne implacable qui conduit le personnage tragique à son « destin exact », de préférence en contradiction avec les valeurs morales, pour que

l'effroi et la pitié supposés du spectateur en soient plus grands, et l'apothéose que constitue dans une perspective chrétienne la mort du martyr, quoi de commun ? Pourtant, dans les deux cas, on retrouve un héros mû par la clairvoyance et la volonté. Là pourrait se trouver l'une des marques de la tragédie, dont la vision du monde comporte d'emblée ce point fixe : la conscience claire qu'a le héros de sa destinée. Mais il importait aussi de voir la spécificité de *Saint Genest*, avec ses différents niveaux de théâtralité, et les jeux qu'ils permettaient sur la révélation, à tous les sens du terme. Et si l'on s'interroge sur le socle philosophique et spirituel d'un théâtre qui fonctionnerait comme révélation, on rencontre le lieu commun du *theatrum mundi*, qui unit cette fois *Genest* et *Venceslas* : avec conscience ou non de ses devoirs, au sens propre ou spirituel, l'homme y apparaît comme jouant son rôle sur le théâtre du monde. Qu'en est-il, dans le théâtre de Rotrou, de cette vision du monde qui sous-tend la philosophie et la spiritualité de l'âge baroque ? Le dramaturge sacrifie-t-il aux *topoi* esthétiques de la vanité des choses et du vertige des apparences ? Ou son théâtre est-il plus marqué par la ligne claire d'un système régulier qui s'est déjà imposé dans l'écriture théâtrale des années 1640 ? La tension entre genres dramatiques, pratiques esthétiques et vision du monde offrait de nombreuses perspectives, dont les meilleures copies ont su s'emparer.

On encouragera pour finir les futurs candidats à travailler la technique de dissertation, de façon à produire une démonstration ferme, convaincante, éloquente - le jury ne demande qu'à suivre avec plaisir les propositions de lecture des candidats ; à connaître parfaitement les œuvres, pour ne pas entraver la richesse de leur réflexion en se limitant à des évidences ; à vérifier et enrichir constamment leur connaissance des notions esthétiques pivots qui donneront de la hauteur à leurs analyses. Les belles réussites de cette année sont des copies dans lesquelles la connaissance de problématiques littéraires fondamentales insufflait à l'analyse richesse et pertinence : des copies qui, par leur densité intellectuelle et parfois leur originalité, ont offert au jury un véritable plaisir de lecture. Même dans le contexte difficile d'un concours très exigeant, c'est en conservant une certaine spontanéité que l'on réussit : en restant, même le jour de l'épreuve, un interrogateur passionné du texte.

SESSION DE 2008

**CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : GRAMMAIRE

THÈME GREC

Durée : 4 heures

Sont autorisés les dictionnaires français-grec Alexandre, Feuillet et le dictionnaire Hatier-Belin (groupe de professeurs agrégés des lycées de Paris) ainsi que les dictionnaires grec-français Bailly, Georgin et Magnien-Lacroix.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Lettre de Baudelaire à sa mère¹

Ce qu'il y a de fort plaisant, c'est que je ne m'attendais pas à un service de la nature de celui que je demandais² (je sentais bien que vous n'y comprendriez rien, et je parierais que vous ne comprenez pas plus mes lettres que je ne comprends les vôtres), je m'attendais, dis-je, à quelques mots de compliments, au moins à des félicitations sur mon courage et mon activité, qui survivent à tant d'humiliations, à tant d'outrages, à tant d'injustices, qui ont fait de moi un martyr, le plus curieux martyr de tout Paris peut-être. Je m'attendais aussi à quelques mots de tendresse et d'encouragement. Rien de cela, rien. – Vraiment, pour tout vous dire en un mot, il m'est impossible, il m'a toujours été impossible de comprendre de quoi votre cerveau se nourrissait, impossible de deviner dans quelle atmosphère vous viviez. Vous me donnez quelquefois de tels symptômes d'entêtement dans les petites considérations que, loin d'en éprouver de la colère, je me sens dans ces moments-là tout à fait désarmé, et tout disposé à vous pardonner.

Je sais combien vous allez être blessée de ces dernières lignes ; vous ne les comprendrez pas, vous vous croirez insultée. Et cependant, je vous jure que je sais votre affection, que je connais votre dévouement, que je sais que je dois m'acquitter envers vous d'une énorme dette de dévouement. Mais, grand Dieu ! que votre affection est maladroite et dangereuse !

Il faut bien cependant que la vérité éclate de temps en temps...

Baudelaire, À Madame Aupick, 9 février 1857

¹ Ne pas traduire le titre.

² Il s'agissait pour Ch. Baudelaire d'obtenir de l'argent afin de s'acquitter de dettes urgentes.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THÈME GREC

Établi par M^{me} Jocelyne PEIGNEY

Vingt-trois candidats ont composé cette année en thème grec ; la moyenne de l'épreuve s'établit à 7,99, soit un peu plus haut que l'an dernier où elle était de 7,94. Les notes sur vingt s'échelonnent de 1,8 à 15,5 ; elles se répartissent ainsi :

de 01,8 à 01,9 : 1 copie
de 02 à 03,9 : 4 copies
de 04 à 05,9 : 2 copies
de 06 à 07,9 : 5 copies
de 08 à 09,9 : 3 copies
de 10 à 11,9 : 3 copies
de 12 à 13,9 : 4 copies
15,5 : 1 copie.

L'extrait de la lettre de Baudelaire à sa mère qui était proposé demandait un effort de transposition qui en faisait la difficulté attendue ; il réclamait aussi un maniement sûr de la syntaxe grecque que le jury n'a pas toujours observé dans des thèmes qui n'étaient presque jamais inachevés, contrairement à ce qu'on avait pu constater en 2007.

Il s'agit, on le sait, d'écrire dans la langue des prosateurs attiques du V^e et du IV^e siècle, avec des restrictions pour Thucydide, Xénophon, Platon, Aristote (voir A. Lebeau, *Le thème grec du DEUG à l'Agrégation*, 2000, p. 5, par exemple). Cette convention exclut l'emploi de formes comme οἴη pour οἴα, ou comme ἡμετέρη pour ἡμετέρα. Les candidats doivent réserver pour d'autres épreuves la connaissance de l'ionien, sans succomber aux habitudes que donne la fréquentation des textes épiques archaïques. Certains utilisent encore mal les indications des dictionnaires de version et retiennent dans la toute fin de la dernière partie de l'article du Bailly ouvert au verbe ἀδικέω -ῶ une forme citée comme dorienne au lieu d'employer le participe parfait passif ἠδικημένος ou le présent ἀδικούμενος. Le même dictionnaire doit permettre encore de choisir comme il convient entre νομίσω et νομίεω -ῶ, futur contracte de νομίζω, seul usité à l'époque classique. Il faut enfin toujours être attentif à employer des formes passives en -θήν (indicatif aoriste) ou -θήσομαι (indicatif futur) qui soient attestées dans le corpus défini. S'il n'est pas utile de revenir sur des barbarismes que le temps limité peut parfois conduire à laisser passer (esprit fautif sur les mots d'usage courant comme la négation οὐ, voix incorrecte pour les formes verbales...), nous signalerons des erreurs plusieurs fois commises sur la morphologie du pronom ἐγώ : les formes toniques qui répondent à με, μου, μοι, atones, sont ἐμέ, ἐμοῦ, ἐμοί et rien d'autre ; par ailleurs, plusieurs copies ont montré que leurs auteurs ne connaissaient bien ni les règles qui régissent l'emploi des unes ou des autres formes des pronoms personnels de la 1^{ère} et de la 2^e personne du singulier (en tête de proposition, après préposition ou dans l'expression de la possession), ni celles qui régissent l'expression de la possession elle-même (emploi du réfléchi, enclave).

À ces erreurs, de syntaxe cette fois, sans cesse pointées du doigt dans les rapports, s'en ajoutent d'autres, tout aussi fréquemment soulignées. On a vu encore trop de candidats omettre les coordonnants en début de phrase et dans les énumérations, confondre les emplois d'ἀλλά et de δέ, οὔτε et οὐδέ, ou se méprendre sur la valeur de particules comme γε ou δή. Les manuels de thème font sur ces questions des exposés parfaitement clairs. Enfin, l'on pourrait aussi rappeler combien il est important de maîtriser l'expression du conditionnel et de l'éventuel, de connaître l'emploi des modes et

de la négation dans les consécutives ou de vérifier dans chaque cas le choix des complétives.

Mais la construction d'une traduction correcte s'appuie aussi sur une rigueur qui doit interdire de céder aux littéralismes abusifs. On ne pouvait écrire mot pour mot en grec « rien de cela, rien » (l. 7) ; il fallait plutôt par exemple suppléer un verbe « obtenir », penser à l'adjectif démonstratif *τοιούτος* et jouer de l'accumulation des négations composées. De même, les formules « de quoi votre cerveau se nourrissait » (l. 9) et « dans quelle atmosphère vous viviez » (l. 10) demandaient qu'on s'écarte de termes concrets (*ἐγκέφαλος*, *ἀήρ*) qui ne rendent pas l'idée des pensées développées ni celle d'une « atmosphère » morale et intellectuelle. Il était au moins très maladroit de conserver ce qui fait en français le rythme de la fin de la première phrase (« ...sur mon courage et mon activité, qui survivent..., qui ont fait de moi... », l. 4-6), ou d'enchaîner *οἶδα...*, *καὶ οἶδα ...*, *καὶ οἶδα...* dans le second paragraphe (l. 14-15).

Quelques passages du texte ont été mal interprétés. Le « fort plaisant » du début exprime l'ironie d'un amusement que *χαρίεις* n'est pas propre à dire ; on pouvait recourir à *γέλοιος*. Dans « je parierais » (l. 2-3), « parier » est à prendre au sens d' « affirmer sans crainte », d' « être sûr » ; mais les exemples de *περιδίδομαι* trouvés chez Aristophane (*Acharniens*, v. 72, 1115 ; *Nuées*, v. 644) montrent que le verbe, qui veut dire « mettre en gage » (*Cavaliers*, v. 791), « parier », ne se construit pas comme un verbe de déclaration, avec une complétive introduite par *ὅτι* ou *ὡς* ou une infinitive. Le conditionnel « vous n'y comprendriez rien » (l. 2) marque le futur dans le système de concordance du français et ne doit pas être traduit par un potentiel. Il ne fallait pas voir dans l'incise « dis-je » (l. 4) l'incise au passé simple du dialogue rapporté ; dans le jeu des liaisons possibles, on pouvait s'arrêter à *τοίνυν*, ou, avec une autre organisation des éléments, à *οὐ μὴν* (ou *μέντοι*) *ἀλλά...* *Μάρτυς* « témoin » ne convenait évidemment pas pour le « martyr » que décrit Baudelaire (l. 6), et tous les efforts de transposition ont là aussi été appréciés. *Ὅμνυμι*, rare avec le sens d' « affirmer » et non de « promettre » (voir Sophocle, *Philoctète*, v. 357 ; Hérodote, II, 179 ; en incise, Xénophon, *Anabase*, VI, 1, 31), n'admet pas de complétive conjonctive. « Grand dieu ! » (l. 16) peut se traduire non par *πρὸς τῶν θεῶν* (« par les dieux », « au nom des dieux ») qui accompagne une demande, un serment, une prière, mais par *ὦ θεοί* (*μὰ τὸν [Δία]* sans *ναί* ou *νή* s'emploie dans des tournures à sens négatif en attique ; les *Phéniciennes*, v. 1006, en donnent un témoignage).

Dans le choix du vocabulaire, la convention du thème veut aussi qu'on évite les termes poétiques ou non classiques (*στίχος* au sens de « ligne » de prose et non de « vers », par exemple). *Αὐθάδεια* et *αὐθαδής* disent plus l' « arrogance » et la « présomption » que l' « entêtement » (l. 11) ; *εὐφημία*, au singulier, ne convient pas pour les « compliments » (l. 4), non plus que *εὐλάβειαι*, « précautions », « moyens d'esquiver » (au pluriel dans Platon, *Lois*, 815 a), pour les « petites considérations » (l. 11), réflexions sans envergure, sur des sujets sans importance. Il est toujours utile de songer à exprimer une idée par la négative, par des composés en *ἀ-* privatif ou en *δυσ-*, comme *δυσπειθής*, ou *δύσπειστος*, « difficile à persuader, à fléchir ». Mais *ἄοπλος*, *ἄοπλος* signifient « désarmé » (cf. l. 12) ou « non armé » au sens propre, pour les hommes ou le corps – *ἔξοπλος* est attesté chez Polybe –, et non pas « adouci » ou « embarrassé », rendus par *καταπραῦνω* ou *μαλακίζω*, au passif, et par *ἄπορος*. Pour la formule « m'acquitter [...] d'une [...] dette de reconnaissance », on pouvait partir de *τὴν χάριν ὀφειλομένην ἀποδίδοναι* (nous renverrons à l'Oraison funèbre du livre II de Thucydide, II, 40, 4, en particulier). L'indication du petit nombre (traduction de « quelques ») est donnée par *ἔνιοι* et non par *τινες*. Enfin, nous redirons ici qu'il ne faut abuser ni des simplifications exagérées ni des périphrases ni de l'infinitif substantivé, trop prisé dans les copies.

La traduction du texte de Baudelaire, avec les difficultés qu'il présentait, demandait comme toujours une familiarité avec l'attique classique qui permette d'avoir rapidement à l'esprit des tournures courantes et des constructions habituelles. C'est là un des bons remparts contre les erreurs graves. Le jury a pu constater que nombre de candidats avaient des connaissances en grammaire, mais il aurait aimé lire davantage dans les copies une prose grecque qui ait la correction et la simplicité auxquelles vise l'exercice du thème.

SESSION DE 2008

**CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : GRAMMAIRE

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION A - FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE
OPTION B - GREC ET LATIN

Durée : 4 heures 30

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

COMPOSITION PRINCIPALE

Option A

I

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS

Établi par M^{me} Valérie MÉOT-BOURQUIN

Sujet :

Texte : Le *Roman de Renart*, vv. 2039 à 2074.

- 1) Traduction.
- 2) Phonétique : *savoir* et *plaisir*.
- 3) Morphologie : Formation et évolution du paradigme de *mortel*.
- 4) Syntaxe : L'infinitif dans le passage.
- 5) Vocabulaire : *departir* et *sanblant*.

Commentaire de la session :

Cette année, 3 candidats seulement ont remis une copie au titre de l'option A, ce qui ne surprend pas compte tenu de la baisse du nombre de candidats au concours 2008. Les notes obtenues sont 3, 11 et 18. Le jury se félicite que ces résultats aient permis à 2 candidats présentant l'option A d'être admissibles car l'épreuve avait été préparée avec sérieux. Afin d'aider les futurs agrégatifs, les correcteurs insistent sur la question de la gestion du temps : en grammaire française, la difficulté réside aussi on le sait dans la balance entre le temps donné à la grammaire moderne et celui accordé à l'ancien français.

Recommandations générales sur les épreuves des deux options :

Préalable : Le jury attire l'attention des candidats des deux options A et B sur l'intérêt qu'ils ont à lire les deux rapports, qui sont à envisager en complémentarité : afin d'éviter les redites, commentaires et recommandations ne sont pas répétés. Pour nuancer, on ajoutera que la perspective des sujets n'est cependant pas exactement similaire, les questions posées aux candidats d'option A imposant un traitement approfondi.

- 1) Le cadre de l'épreuve :

Il est stable puisque les candidats sont invités à traiter cinq questions :

Traduction : Le jury rappelle que si en général l'ensemble du passage proposé est à traduire, il est également envisageable que l'exercice ne porte que sur un extrait de ce passage. Il importe, dans cette question comme dans les suivantes, de lire attentivement le libellé afin de ne pas perdre un temps précieux.

Phonétique : Étude de l'histoire phonétique d'un mot (option B) ou de deux mots (option A) pris dans le texte. Les étymons, qui furent donnés par exemple dans le sujet de la session 2005, tendent à ne pas être systématiquement indiqués.

Morphologie : Étude en diachronie de la formation et de l'évolution d'un paradigme courant. Ici encore l'étymon peut apparaître dans le sujet, sans que ce soit une obligation.

Syntaxe : Souvent, comme en 2008, les candidats ont eu à traiter une question de synthèse conduisant à étudier un corpus d'occurrences relevées dans la totalité ou dans un extrait du texte. A cette question peuvent s'adjoindre, comme ce fut le cas lors des sessions 2007 et 2006 du concours, une ou deux questions ponctuelles, portant sur une tournure, un syntagme ou une phrase particulièrement intéressants. Il est également envisageable que le commentaire de syntaxe ne porte sur l'étude que de points particuliers. Les questions ne sont pas forcément liées entre elles.

Vocabulaire : Étude de l'histoire sémantique d'un mot (option B) ou de deux mots (option A), choisis dans l'extrait à traduire. Le nombre des termes proposés peut être accru, par exemple pour aborder un champ notionnel. Les étymons ne sont jamais donnés.

Le jury n'impose pas que les réponses suivent l'ordre du sujet ; cependant il déconseille fortement le traitement éclaté d'une unique question (un mot de phonétique à la suite de la traduction, l'autre entre un peu de morphologie et un peu de vocabulaire par exemple). Cette pratique prive en effet le développement de toute continuité. Elle interdit en outre au candidat de procéder par renvoi synthétique à des commentaires précédemment énoncés, ce qui contraint à des répétitions et donc à une perte de temps. De surcroît, travailler dans un premier temps la traduction évite de grossières erreurs dans les réponses suivantes.

Ainsi conçue, l'épreuve d'ancien français peut être fort gratifiante pour les candidats qui ont accompli un travail régulier de préparation, seul moyen pour les futurs agrégés de grammaire d'accéder à la connaissance des états de langue du Moyen Age, et donc seule voie pour appréhender l'histoire de la langue française dans son ensemble.

2) Quelques principes de notation :

En 2008, chacune des questions a été notée sur 4, comme l'indiquait le barème. Cette répartition des points n'est pas immuable.

Comme le sujet est un ensemble, conçu pour être traité dans le temps imparti, le traitement de certaines questions peut requérir moins de temps que celui nécessaire pour d'autres questions. Il appartient au candidat de faire preuve de jugement et de savoir discerner, pour s'y consacrer, les points les plus intéressants. Les correcteurs attirent l'attention sur le fait qu'une question qui paraît brève peut nécessiter un traitement approfondi.

La note globale s'obtient par addition des notes partielles ; c'est dire combien il importe de ne délaissier aucun des domaines d'interrogation, même si on a fait le choix d'en privilégier certains.

Il va de soi que, si la seule question notée par soustraction est la traduction, nous sanctionnons négativement les erreurs grossières, comme les confusions de conjonction à valeur hypothétique et de pronom.

Et que dire de fautes indignes de candidats à tout concours en lettres (il est assurément contrariant de devoir ôter des points pour une graphie fautive *hermite*, comme de lire à maintes reprises dans des copies d'option B « déshonorer », « la corde au coup », ou encore « nous parleront ») ? L'exigence d'une relecture sérieuse et attentive nous paraît, pour un concours du niveau de l'agrégation, devoir être acquise et la qualité de la rédaction en une langue française correcte et élégante est bien entendu directement prise en compte.

Le jury attend des explications claires et fermes, sans imposer aucune théorie ni aucune école particulière. Il se défie autant d'une terminologie clinquante utilisée sans fondement que d'une analyse platement descriptive, de courte vue. Que les candidats soient convaincus que l'honnêteté dans la pensée et dans la langue est appréciée.

Cet impératif de rigueur impose le contact longuement répété au cours de la préparation avec des ouvrages de référence, considérés dans leur apport particulier ; le rapport de l'année 2006, accessible en ligne, comporte des indications bibliographiques auxquelles nous renvoyons. Les candidats à la session 2009 y adjoindront un manuel récent (juin 2008) qui leur permettra de travailler la question de vocabulaire : Roland GUILLOT, *L'épreuve d'ancien français aux concours. Fiches de vocabulaire*, Champion, Unichamp-Essentiel, n°18, Paris, 2008. La *Syntaxe de l'ancien français* de

Ph. Ménard offre une riche description de la langue médiévale, dans une approche traditionnelle. La lecture du *Précis d'ancien français* de G. Joly et de la *Grammaire nouvelle de l'ancien français* de Cl. Buridant permet d'intégrer les apports de la linguistique.

A- TRADUCTION :

Les remarques qui suivent valent pour les deux options.

Les règles énoncées dans les précédents rapports n'ont pas varié. Les correcteurs soulignent que l'exercice proposé n'est pas proprement une version puisqu'il s'agit de traduire un texte médiéval au programme, c'est-à-dire un texte longuement travaillé. La différence avec la traduction d'un texte en langue étrangère, l'existence même d'un programme, a pour but précisément de permettre une connaissance approfondie de la langue du texte, et même des intentions et du style d'un écrivain.

Le passage proposé cette année, les vers 2039 à 2074 du *Roman de Renart*, se voulait, dans sa deuxième partie, sélectif, afin de discriminer les étudiants bien préparés. En effet, dans le temps donné de l'épreuve, il faut que, antérieurement, aient été surmontées les spécificités, mineures, du texte ; l'extrait, du point de vue des graphies, présentait peu de difficultés (même si au vers 2054 « fame » alterne avec « fome », graphie originale du mot, présente au vers 2060) mais sa traduction précise requérait d'avoir régulièrement travaillé le texte au programme.

Etre conscient de la situation aurait permis de rendre avec exactitude la tonalité des paroles de Renart, qui, après qu'il a été capturé, se trouve à l'heure du jugement. Comme le lui a conseillé Grimbert aux vers 2028-2027, le goupil va se confesser et « faire lais » à ses enfants, notre extrait constituant la fin de ce testament, ce qui explique le caractère formel du discours dans les vers 2039 à 2045 et le jeu de répétitions du verbe *laisier*, qu'il était bien malvenu de traduire constamment par un « laisser », non seulement plat mais surtout trop large pour restituer le jeu entre les occurrences, jeu si caractéristique de la provocation renardienne. Si le verbe doit aux vers 2040, 2050 et 2055 être traduit par « je lègue », la dernière occurrence - dans le dernier vers de ce passage où Renart, afin d'obtenir le pardon royal, se glisse dans le discours de celui qui veut quitter « icel mortel siecle » (v.2073) pour devenir « moines, reclus, hermites ou chanoines » (vv. 2069-70) - devait être transcrite par un « j'abandonnerais », « je quitterais » ou « je renoncerais » à tout chargé de contrition.

Au-delà (cette remarque vaut pour bien des vers du texte au programme), seule une pratique régulière permettait de surmonter la gageure de rendre avec aisance et sans vulgarité les propos misogynes tenus par Renart dans les vers 2059 à 2064, à la construction syntaxique compliquée mais au sens tout à fait clair. On suggèrera : « En effet, dès que le mari [*hom*] repose dans son cercueil, sa femme regarde par derrière [ou : « se retourne »] pour voir si elle trouve un homme à son goût ; elle ne peut cacher ses désirs et, lorsqu'elle [ou : « alors qu'elle »] déplore au plus fort la mort de son mari et ne cesse de pleurer [valeur durative de *va plorant*], elle manifeste d'une façon ou d'une autre ses intentions à celui qui l'attire ».

La traduction des vers 2073-74 elle aussi requérait une attention particulière car la leçon choisie par l'éditeur Mario Roques fait rimer *anvie* au vers 2074 avec au vers 2073 le même nom *anvie*, moins aisé à rendre que *ceste vie*, complément attendu après *lairoie*, logique en coordination avec *icel mortel siecle*, qu'ont privilégié les autres éditions. *Anvie*, issu de *invidiam*, a d'abord, v. 2073, son sens étymologique « jalousie », « envie de ce que possède autrui » (et voilà Renart dans la posture de l'homme sage désabusé, victime même) et v. 2074 son acception affaiblie « désir d'avoir ou de faire », d'où « Je quitterais ce monde périssable où règne l'envie [ou : « la jalousie »] : j'en suis las ». Au vers 2066, la logique discursive imposait de se défier de *jusque* (*dedans* dans les autres mss) et de traduire *jusqu'a tierz jor* par « dès le troisième jour ».

On notera encore la méfiance constante qui est de règle face aux textes médiévaux. Elle aurait permis d'éviter un faux-sens au vers 2065 où *autresi* est un faux-ami qui marque l'identité et non l'altérité au sens de « C'est exactement de cette façon qu'agira la mienne » et de rendre sans erreur le sens de *gairir* au vers 2045 « se protéger (de la disette) ».

La qualité des traductions proposées par deux des trois copies atteste que l'année de préparation a manifestement permis de résoudre ces difficultés et les correcteurs ont pu témoigner leur satisfaction en attribuant des « bonus », qui, afin de valoriser la qualité des bons candidats, récompensent une traduction particulièrement précise et élégante ou la reconnaissance d'un fait de langue peu fréquent. Ce passage très cohérent, où éclate la fausseté, l'habileté pleine de cynisme de Renart, a été bien rendu.

B- PHONETIQUE :

Les rapports du jury des sessions antérieures ont repris et illustré la méthode à adopter pour traiter cette question ; nous y renvoyons, ainsi qu'au corrigé donné dans le rapport concernant l'option B pour l'évolution de *païs* < *pagensem* (cf. *infra* p. 69) pour mieux insister ici sur quelques particularités de l'exercice.

a) Datations : Veiller à la cohérence de la chronologie relative est une exigence absolue. Or, les systèmes de datation des faits phonétiques peuvent varier d'un manuel à l'autre. Le *Précis de phonétique historique du français* de G. Joly n'indique pas toujours les mêmes dates que la *Phonétique historique du français* de G. Zink. Les correcteurs acceptent les diverses hypothèses avancées par les phonéticiens pour expliquer une même évolution, à condition que l'exposé soit logique et cohérent.

b) Images phonétiques et explications : Se contenter d'un schéma évolutif accompagné de dates témoigne d'une erreur de perspective quant à l'objet de la question de phonétique. On est en droit d'attendre d'un agrégatif de grammaire qu'il ait certes appris les mécanismes d'évolution phonétique mais aussi qu'il en ait compris la logique, ce dont rendent compte les explications. De même, présenter une évolution sans indications d'accent et de quantités n'a pas de sens.

c) Nous incitons les candidats à formuler des commentaires de graphie quand le terme le requiert et regrettons la fréquente indigence des copies de ce point de vue.

d) Le jury ne cherche pas à surprendre les candidats mais à vérifier les connaissances de futurs agrégés.

En conséquence, le choix des mots proposés, en phonétique comme en vocabulaire, s'opère en général selon les critères suivants : 1. Ces termes sont des classiques, travaillés au cours des années d'études antérieures, souvent traités dans les ouvrages de référence. 2. Ce sont aussi des mots qui, parce qu'intéressants dans le texte au programme, ont été repérés et étudiés pendant la préparation du concours.

Il en va ainsi de *savoir* < *sapére* et de *plaisir* < *placére*, tous deux sans surprise, plusieurs ouvrages de la bibliographie offrant même le traitement complet du second.

Afin d'aider les agrégatifs d'option A de la session 2009, nous ajoutons que l'objectif de la question de « phonétique historique » est de vérifier qu'ils sont en mesure de concevoir et de raconter l'histoire d'un mot au plan des sons ; les sujets tendent donc le plus souvent, par la combinaison des deux mots, à observer les principales évolutions, que nous rappelons : diphtongaison par segmentation spontanée (dans *sapére*), évolution des consonnes intervocaliques (en 2008, *p* dans *sapere* et *k*, avec palatalisation, dans *placére*), palatalisation (*placére*), diphtongaison par coalescence, en *i* ou en *u* (en *i* dans *placére*), nasalisation (non illustrée en 2008).

De plus, dans le double but d'une part de donner à chaque candidat l'occasion de prouver sa valeur, d'autre part de permettre aux meilleurs de faire état de leur excellence, le sujet articule souvent deux termes de difficulté différente, un mot « plus simple » comme *sapere* et un mot « plus riche et plus complexe » comme *placere*.

C- MORPHOLOGIE :

La question de morphologie ne présentait pas de difficulté spécifique, le jury avait délibérément opté pour un paradigme simple : la déclinaison de *mortel*, adjectif de la deuxième classe dit uniforme ou, un peu abusivement en AF, « épïcène », car il ne distingue pas le féminin du masculin

par un -e. L'une des copies a excellemment traité cette question, au point de se voir attribuer outre les 4 points de la morphologie un bonus.

On ne donnera que la charpente du développement. Il convient en général dans cette question de présenter, éventuellement sous forme de tableaux, les états de langue successifs, puis d'exposer les mécanismes qui expliquent l'évolution.

Mortel provient de l'épicène latin, *mortalis*, *is*, *e*. Le paradigme de départ, du fait du syncrétisme casuel, est constitué des seules formes de nominatif et d'accusatif. On donnera l'évolution des formes de français central puisque d'elles dérivent les formes modernes.

- masculin

latin

mortalis

mortálem

mortále **mortáli*

mortáles

AF

morteus

mortel

mortel

morteus

FM

singulier *mortel*

pluriel *mortels*

- Féminin

latin

mortalis

mortálem

mortáles

mortáles

AF

morteus / mortel

mortel

morteus

morteus

FM

singulier *mortelle*

pluriel *mortelles*

- Neutre : mortále > mortel

I/ En latin :

Le paradigme latin initial est véritablement épïcène mais en latin impérial s'opère une réfection du nominatif masculin pluriel *mortáles* en **mortáli*, par analogie avec la déclinaison majoritaire de masculin des adjectifs, dans une évolution qui touche également les substantifs.

Amuïssement précoce de *-m* final.

II/ Du latin à l'AF :

a) Les désinences :

Evolution phonétique régulière avec amuïssement des voyelles finales *i* et *e* à la fin du VII^e s.

b) La base *mortál-* :

+ Cas sans *-s* : *á* tonique libre subit la diphtongaison par segmentation spontanée en [áe] au VI^e s. et aboutit à [e] fermé.

+ Cas à désinence *-s* : A la fin du VII^e s., après la chute de la voyelle finale différente de *a*, le *l* devenu implosif s'affaiblit en *l* vélaire puis se vocalise en *u* entre la fin du IX^e et la fin du XI^e siècle. Cet élément vocalique *u* forme avec le [e] fermé issu de *a* tonique une diphtongue par coalescence [éu] qui explique la graphie francienne en eu. Par assimilation régressive en [œu] puis monophthongaison, on aboutit à [œ] fermé.

III/ De l'AF au FM :

a) Les désinences :

- Dès le Moyen Age, le paradigme de féminin est touché par des mécanismes analogiques sous l'influence des adjectifs variables en genre, issus de la première classe latine en *-a* qui s'est centralisé en *e* sourd : le CSS féminin peut perdre son *-s* étymologique et au lieu de *morteus* on obtient *mortel* ; la déclinaison de féminin, conformément au modèle dominant, ne comporte alors plus qu'une forme au singulier et une au pluriel, ce qui neutralise les cas.

- Progressivement, surtout en MF, par analogie avec le type majoritaire (type *bon – bonne*), les formes de féminin sont pourvues d'un morphème de féminin *-e* final.

b) Les bases : Unification par extension phonétique et graphique de la forme non altérée *mortel*, avec une opposition singulier sans *-s* / pluriel avec *-s*, masculin sans *-e* / féminin avec *-e*, dans un système morphologique simplifié par l'abandon du système casuel. Le cas régime, qui

très tôt commence à apparaître en apostrophe, en apposition ou en position d'attribut et dont le champ d'action est plus vaste, plus courant, que celui du cas sujet, l'emporte, entraînant la disparition du cas le plus difficile morphologiquement. Au plan de la graphie, la gémée –//– s'impose et note le caractère ouvert du e antécédent.

c) La déclinaison : Abandon du genre neutre.

D- SYNTAXE :

Cette année en syntaxe, le sujet des options A était centré uniquement sur une question de synthèse : l'infinitif. Rappelons néanmoins, pour les candidats futurs, que le plus souvent est posée en outre une question ponctuelle. L'étude porte alors sur un objet très circonscrit, un trait propre à la langue médiévale (en 2007 la syntaxe de *ains*). Ce qui est évalué – outre les connaissances – est la capacité du candidat à savoir aller à l'essentiel, à ne pas se disperser.

Pour traiter une question de syntaxe, il est indispensable de faire preuve d'esprit de synthèse, de savoir classer les faits et de faire montre de ses qualités d'analyse. Le sujet proposé en 2008 était conçu pour mettre en valeur les candidats car le corpus assez restreint – une dizaine de formes – était intéressant. Il était donc envisageable d'approfondir l'analyse de certains emplois. En effet, à l'intérieur du plan choisi, le candidat peut traiter assez rapidement les occurrences simples, qu'il est possible de regrouper, mais il importe d'explicitier les liens entre les différents facteurs et de commenter de façon approfondie les faits intéressants. L'illustration de la mise en œuvre de cet objectif est l'objet principal de ce rapport : nous ne traiterons pas la totalité des corpus d'option A et d'option B pour mieux développer certains points.

Le plan à adopter découlait de la spécificité de l'infinitif. « Forme nominale » du verbe, l'infinitif se situe à l'intersection des classes « verbe » et « nom ». Au plan morphologique, cette forme appartient à la conjugaison du verbe mais ne porte pas les marques de temps, la référence temporelle résultant du contexte (pour enrichir, on souligne que l'opposition entre « infinitif présent » et « infinitif passé » n'est qu'une opposition entre temps simple exprimant l'inaccompli et temps composé pour l'accompli, c'est-à-dire une opposition aspectuelle) ; sans sujet grammatical, l'infinitif ne porte pas non plus les marques de personne, son agent se déduisant aussi du contexte. En outre en AF, on constate la neutralité diathétique de l'infinitif. Ainsi, tandis que le verbe conjugué exprime un concept, la personne, le temps et le mode, le « mode » incomplet qu'est l'infinitif fait apparaître l'idée verbale sans considération de mode, temps, personne, diathèse.

Au plan syntaxique, parce que le syntagme dont l'infinitif est le noyau soit joue le rôle d'un nom soit joue celui d'un verbe, on doit considérer que ce mode est nominal : l'infinitif fonctionne comme un nom ou comme un verbe. Cependant, il importe de ne pas assimiler la situation médiévale à celle du FM ; la langue contemporaine oppose plus clairement que l'AF emplois nominaux et emplois verbaux, nous allons le voir en observant les premiers. Ainsi, nous nous attacherons dans un premier temps aux emplois nominaux, dans le but de montrer comment ne pas s'en tenir à la simple analyse logique, puis dans un second temps et plus rapidement, parmi les emplois verbaux, aux périphrases verbales.

Emplois nominaux :

Le FM, où le départ entre les catégories est plus ferme qu'en AF, interdit à l'infinitif substantivé la réaction verbale tandis qu'au Moyen Age l'infinitif accepte la complémentation propre au nom ET conserve la possibilité de la complémentation verbale, construisant des circonstanciels, des objets... Il est véritablement nom et verbe, les emplois étant à envisager dans une continuité. Les éléments à analyser impérativement pour chacune des occurrences d'infinitif sont donc son statut, déduit de la fonction au sein de la phrase, et sa construction propre.

L'extrait offrait 4 occurrences d'infinitif fonctionnant en tant que nom.

Observons en premier lieu le vers 2052, *Vos distes voir*. Elle devait bien sûr être exclue du corpus puisque *voir*, issu de l'adjectif *verum*, ne se confond pas avec *veoir*. Il importait de ne pas se laisser abuser par la rime avec *savoir*, en véritable emploi nominal sans déterminant.

Vers 2051, *et si ferez moult grant savoir* : *savoir* – que les candidats, dans la question de phonétique, avaient eu à reconnaître comme issu de *sapere* latin – est COD de *ferre*, au sens plein. Cet infinitif peut être dit pleinement « substantivé » parce qu'il a un statut pleinement nominal.

Avant de poursuivre, un point de méthode : l'objectif d'un exposé de syntaxe, au niveau du concours de l'agrégation, ne se limite pas à une identification des occurrences. Il s'agit encore d'argumenter les affirmations, ce qui conduit à dégager parfois des ambiguïtés et donne accès à la complexité de la langue. Sur la question de l'infinitif, les étudiants trouvent aisément dans l'ouvrage de Cl. Buridant, *La grammaire nouvelle de l'ancien français*, cité plus haut, les éléments pour approfondir.

Dans le cas de *savoir*, comment prouver qu'il s'agit d'un infinitif pleinement substantivé et non accidentellement substantivé ou simplement nominalisé ? Il convient – comme en toute pratique grammaticale – de mettre en œuvre des critères, dont on éprouve la validité :

- Critères morpho-syntaxiques : 1. Le corpus ne donnant que des CR, la variation en cas et nombre ne pouvait être requise. Nous rappelons en outre que ce critère reste fragile parce que l'emploi de la flexion casuelle même est instable en AF ; 2. Les degrés d'actualisation : Dans la continuité du processus de substantivation, l'actualisation par le possessif (v. 2049 *vostre avoir*, v. 2061 *son plaisir*, v. 2062 *son voloir*) comme par le défini, dans la mesure où elle implique un renvoi anaphorique, témoigne de la substantivation mais non du degré maximal de substantivation que marquent article indéfini et emploi au pluriel ; 3. La caractérisation : L'infinitif devenu l'égal d'un substantif est apte à recevoir la caractérisation par l'adjectif épithète comme le montre l'occurrence du vers 2051 *grant savoir*. Néanmoins, ce critère ne permet pas de distinguer le degré de lexicalisation puisqu'il est également valide pour les infinitifs substantivés accidentellement (de type *Mieus vaut bons taires que ...*) ; 4. Conservation de la complémentation verbale, admise par les seuls infinitifs accidentellement substantivés : dans le corpus, cet indice n'est pas opérant.

- Critère sémantique : Moins l'infinitif est assimilé à un substantif, plus il reste abstrait, conservant l'idée verbale ; cela explique par exemple l'importance d'une détermination au pluriel, preuve de substantivation complète puisque preuve que l'infinitif est devenu comptable. Ce critère était valide pour les occurrences, qui toutes correspondaient à des verbes classiques et bien étudiés, tirées du *Roman de Renart* : Dans *vostre avoir*, *avoir* ne désigne plus le procès de possession mais « les biens possédés » ; dans *et si ferez mout grant savoir*, l'association de l'infinitif avec le verbe *ferre* opère un effet de concrétisation et la traduction en est « un acte d'une grande sagesse » ; la substantivation complète en AF de *voloir* (v. 2062, *ne puet son voloir taisir*) est assurée dès lors qu'il peut être employé au pluriel et qu'il est dans le texte complément de *taisir* ; enfin, le cas de *plaisir* au vers 2061, qui était l'objet d'une partie de la question de phonétique et que les candidats étaient conduits à mettre en parallèle avec l'autre aboutissement de *placere*, *plaire*, infinitif qu'ils ne pouvaient manquer de relever au vers 2072, est bien connu, de sorte qu'il était aisé de fournir un développement brillant comme l'a prouvé la meilleure copie. La forme infinitive *plaisir* s'est en effet lexicalisée comme substantif, la langue attribuant à la forme analogique *plaire* la fonction verbale.

A travers l'analyse des occurrences d'emplois nominaux des infinitifs dans les vers 2039 à 2074 du texte au programme, le sujet 2008 ouvrait à chacun la possibilité de prouver sa capacité à approfondir. Le jury, qui a choisi d'illustrer ce point, répète son conseil : il est nécessaire que le traitement accordé aux différents éléments du corpus varie, démontrant et l'esprit de synthèse et la finesse du candidat.

Les « périphrases verbales » :

La première partie de la question de syntaxe proposée pour l'option B, qui devait occuper la moitié du temps dévolu, portait sur 3 emplois d'infinitifs pour lesquels devait être posé le problème des périphrases verbales ; le sujet de l'option A en comprenait également 3 (le dernier emploi, que de partir, v. 2046, est abordé dans la question de vocabulaire).

Il importait dans un premier temps de définir la notion de « périphrase verbale » : l'infinitif s'associe à un verbe devenu semi-auxiliaire pour exprimer un procès unique. Dans une description idéale, la périphrase est donc une forme verbale, complexe, intégrée à la conjugaison verbale. L'infinitif constitue l'élément notionnel. De fait, les périphrases – même les plus fréquentes comme *aler* + *-ant* à valeur durative – n'ont pas été totalement intégrées au système verbal. De surcroît, distinguer les périphrases des constructions Verbe + infinitif objet n'est pas toujours aisé, difficulté exprimée par de nombreux auteurs : G. Moignet, dans sa *Grammaire de l'ancien français*, souligne que « la frontière n'est pas très nette entre l'emploi de l'infinitif objet (...) et l'emploi de l'infinitif comme élément de la périphrase verbale » (p. 199) ; R. Martin et M. Wilmet dans leur *Manuel de français du Moyen Age*, 2. *Syntaxe du moyen français*, p. 211 relèvent que « le départ est difficile à faire – et peut-être inutile – entre l'emploi objet de l'infinitif et son emploi avec un auxiliaire modal ou factitif ».

Ces restrictions posées, on pouvait commenter :

1. *se ce li voloît plaire* (option A, v. 2072), *li rois n'en vost faire naient* (option B, v. 1903), *de ce se porra bien gairir* (A, v. 2045), *ne puet pas son voloir taisir* (A, v. 2062), en concluant à des constructions Verbe + COD ; le commentaire détaillé de l'ordre des mots, de la place et du caractère tonique ou atone du / des compléments de l'infinitif était attendu.

2. *li rois li prist a demander* (B, v. 1906) où l'on reconnaît facilement une véritable périphrase exprimant un aspect inchoatif du procès *demander*, périphrase dans laquelle le verbe fléchi *prendre* perd son sémantisme.

3. *et me feïst vestir la here* (A, v. 2071) et *Les iaux ont fait Renart bander* (B, v. 1905) : l'examen détaillé de ces deux périphrases actanciennes, factitives (ou d'immixtion causative), parce qu'elles ajoutent un agent qui provoque la réalisation du procès exprimé par l'infinitif, était requis.

E- VOCABULAIRE :

Le plan le plus efficient pour mener une étude de vocabulaire est bien connu : 1- Origine du mot, forme et significations ; 2- Valeurs en ancien français, avec mention des paradigmes sémantique et morphologique, à développer en proportion de l'intérêt ; 3- Valeurs et emplois dans le texte : d'une part, éventuellement, l'année de préparation a permis de caractériser le vocabulaire dans l'ensemble de l'œuvre au programme, d'autre part et surtout, l'emploi dans le passage doit impérativement être commenté, l'interprétation argumentée. Cela est assez aisé à réaliser dès lors que l'on a traduit l'extrait ; 4- Évolution jusqu'au français moderne.

Dans les sujets proposés aux candidats qui présentent l'option A, plusieurs mots sont à étudier. Considérant non la session 2008 mais la précédente, la session 2007, les correcteurs soulignent qu'il est faux de croire que tous les termes requièrent le même traitement, la longueur de l'exposé consacré à chacun devant varier en fonction de l'intérêt offert par son histoire sémantique. En 2007, l'examen de *trop* nécessitait moins de temps que celui de *cuidier* ; le barème était alors établi en conséquence. En 2008, il en allait différemment, les deux termes méritant un traitement de semblable importance. Nous observerons en détail l'emploi de *departir* au vers 2046 (pour l'histoire de ce verbe, on peut se reporter aux pages 150 à 152 du récent recueil de fiches de R. Guillot, dont nous avons donné la référence) et nous développerons dans son ensemble l'étude du nom *sanblant*.

Enfin, le jury répète que la qualité de la rédaction, si elle est évaluée tout au long de la copie, l'est notamment dans les questions de syntaxe et de vocabulaire. Les candidats présentant la session 2008 ont tenté de tenir compte de cette exigence.

DEPARTIR (v. 2046) :

Ne lor sai plus que departir.

Traduction proposée : « Je ne sais que leur partager de plus ».

L'infinitif est ici noyau de l'interrogative indirecte *que departir*, dans laquelle la valeur étymologique « couper en parts pour distribuer » est tout à fait propre puisque Renart se livre à un simulacre de testament, où il attribue à chacun des siens une partie de ses possessions, comme le prouve la répétition du verbe *laissier* + COD + complément d'attribution (voir la rubrique

« Traduction ») aux vers 2039 et suivants, 2049-50, 2055. Le complément second lui-même *lor* atteste cet emploi car il renvoie aux descendants du goupil, dont le dernier mentionné est *mon petit fil Renartdel* au vers 2039, qui est à lier aux éventuels autres bénéficiaires des legs : Grimbert, le *cousins* au vers 2048 et la *fame / fome* de Renart, (le terme apparaît avec le possessif aux vers 2054 et 2060, en parallèle à *hom* au sens de « mari » au vers 2060). On observe donc que ces noms relèvent du lexique des liens familiaux.

SAMBLANT (v. 2064) :

Occurrence présente dans l'extrait :

(...) *que ne li face aucun sanblant.*

IDENTIFICATION :

Nom masculin singulier employé dans la locution *ferre semblant*.

Traduction proposée : (la veuve) « ne peut s'empêcher de laisser transparaître ses intentions d'une manière ou d'une autre ».

ORIGINE :

Semblant est le participe présent du verbe *sembler*, substantivé dès le X^e siècle.

A partir de la racine indo-européenne **sem-*, « un », servant à exprimer l'identité, le LC connaît l'adjectif *similis*, « semblable, ressemblant, pareil ». De *similis* est tiré le verbe classique *simulare*, « représenter exactement, copier, imiter », d'où « prendre l'apparence de, simuler, faire semblant de ». A basse époque apparaît *similare*, dont le sens (« être semblable, ressembler », d'où « paraître ») est conforme à celui de l'adjectif *similis*. On relève des phénomènes d'alternance entre forme en *-u-* et forme en *-i-* (certains donnent *similare* pour une probable réfection de *simulare* sur *similis*. Le fait que la forme ancienne de neutre de *similis* ait été *simul* a dû jouer un rôle. Voir Ernout-Meillet). C'est le verbe *similare* qui est conservé dans les langues romanes.

ANCIEN FRANCAIS :

Le nom *semblant* conserve les deux orientations du verbe latin *simulare*.

1/ « Ressemblance ».

Cette signification, première dans l'étymon, n'est pas la plus fréquente au Moyen Age pour le substantif, même si *son semblant* peut, jusqu'à la fin du MF, signifier « son semblable ».

2/ « Apparence ».

C'est cette seconde notion qui est dominante dans la langue médiévale et l'étude du terme *semblant* impose donc de détailler les effets de sens, différents selon le contexte :

a) Sans idée de simulation, de manière neutre ou positive :

* Valeur générale : « traits physiques, physionomie », « aspect, apparence extérieure », et de façon moins concrète « air » ;

* Avec restriction : « expression du visage, mine » ; *semblant* se trouve alors souvent associé à *chiere* ;

* Avec élargissement : « manière d'être, attitude », d'où « façons de faire, de se conduire » ;

* Avec restriction aux éléments extérieurs qui, dans un aspect ou une attitude permettent de connaître ou de comprendre quelque chose : « signe, indice » d'où, parfois, « signification » (T.L.) ;

* Par passage à l'abstrait : « façon de penser », « opinion, avis ».

b) Avec idée de simulation :

Semblant a le sens d' « apparence trompeuse, non conforme à la réalité » ; il revêt alors une valeur négative.

Les locutions où intervient le nom *semblant* sont nombreuses en AF :

- *par semblant* : « à ce qu'on voit, à en juger d'après l'apparence, apparemment »
- *a son semblant* : « d'après son attitude, son expression », « à son air »
- *ferre bel semblant* : « montrer un visage chaleureux », « faire bon accueil »
- *ferre/montrer semblant de* + nom / infinitif : « laisser paraître », « laisser apparaître, avoir l'air de », « faire voir, témoigner dans son attitude de » (ex : *faire semblant d'amitié* « témoigner de l'amitié »), et aussi « feindre de »
- *a mon semblant* : « à mon avis »
- *dire son semblant* : « exprimer son opinion »
- *ne ferre semblant de rien* : « prendre un air indifférent pour tromper ».

L'ambivalence du terme apparaît bien si l'on observe la construction de *ferre semblant que* dont la signification diffère selon le mode de la complétive qui suit. Si le verbe subordonné se trouve à l'indicatif, *ferre semblant que* a un sens neutre « manifester extérieurement que, montrer que » ; si en revanche le verbe subordonné est au subjonctif, la locution se charge d'une valeur de dissimulation, « simuler que, feindre que ».

Paradigme morphologique :

* *Sembler* : L'aire sémantique du verbe est parallèle à celle du nom *semblant* mais la notion de ressemblance est plus fréquente. *Sembler* signifie donc :

- « ressembler à » (*sembler a*)
- « sembler extérieurement, avoir la physionomie »
- « paraître d'une certaine manière, donner l'impression de »
- « imiter », « feindre ».

* *Semblance* : Ce nom féminin, dérivé de *sembler* au XII^e siècle par adjonction du suffixe nominal *-ance* (< *-entiam*) qui marque le résultat de l'action, le fait de, connaît également une double orientation sémantique ; il signifie soit « ressemblance », soit « apparence, forme extérieure » (par opposition dans les romans du Graal à *senefiance*), d'où « physionomie », « visage, mine », « conduite », « manière d'être, caractère ». Le mot *semblance* n'est pourtant pas l'équivalent du masculin *semblant* parce que, même si God. et F.E.W. répertorient *faire semblance* au sens de « faire semblant », le féminin est plus rarement porteur du sème « tromperie, simulation ».

* A l'idée de ressemblance sont à rattacher : *semblable*, *ressembler* et *ressemblance*, *dissemblant* et *dissembler* (d'abord *dessanler*).

Paradigme sémantique :

- En parallèle avec *faire semblant* + *de* + nom ou + *que*, des locutions expriment le fait de manifester un sentiment par son comportement : *faire joie* / *faire duel* ; l'expression *faire bele chiere* correspond souvent à *faire bel semblant*.

- *Feindre* : Moins représenté que *faire semblant*, le verbe *feindre* est son équivalent lorsque la locution a sa valeur négative.

SENS DANS LE PASSAGE :

Semblant est ici élément de la locution *ferre semblant*, dans son sens régulier de « témoigner par son attitude de ce que l'on ressent ». On retrouve sans hésitation la valeur majoritaire en AF « manière d'être, de se conduire », « attitude ».

En fait, le vers 2064 fait pendant au vers 2060 *Ne puet son voloir taisir* : A *taisir* s'oppose *ferre aucun sanblant*, où l'indéfini hérité de *alicunus* latin, en aucune façon négatif, exprime et l'imprécision

et la modalité voilée de ces signes comportementaux que la femme ne peut réprimer. Dans un propos fortement misogyne, elle est dépeinte comme animale, constamment mue par ses désirs, même lorsqu'elle *regrete et va plorant* (v. 2063) la mort toute récente de son époux.

EVOLUTION ULTERIEURE :

Pour ce qui est du sens, on constate que la valeur négative « fausse apparence, apparence trompeuse » devient dominante puis exclusive à partir du XVI^e siècle.

Ainsi, *beau semblant* passe du sens de « attitude, expression accueillante », « signe de gentillesse » à celui de « belle apparence trompeuse ».

Le sens neutre d'« apparence visible », quoique toujours relevé dans les dictionnaires modernes (*T.L.F.*) tend à devenir rare, comme le montre l'évolution sémantique de la locution *un semblant de* qui, de sa valeur « qui n'a que l'apparence de », s'oriente vers la notion de ressemblance.

Parallèlement, le terme *semblant*, fréquent au Moyen Age, connaît une importante restriction d'emploi puisque c'est presque seulement dans les locutions *faux-semblant* et surtout *faire semblant* qu'il est vivant.

Semblance disparaît au XVII^e siècle (dernière attest. : Sévigné).

La langue moderne connaît aussi le verbe *simuler*, emprunté au XIV^e siècle au LC *simulare* « copier exactement » et « feindre ».

En MF, *simuler* reprend le second sens latin et comporte le sème « intention frauduleuse, tromperie », avec la signification « faire apparaître comme réelle une chose qui ne l'est pas, en imitant l'apparence de la chose à laquelle on veut faire croire ».

C'est encore l'emploi le plus courant du verbe mais à partir du XIX^e siècle il peut s'utiliser sans idée de tromperie, au sens de « imiter, avoir l'apparence de ». Le XX^e siècle voit se développer les emplois avec cette valeur neutre, lorsqu'il s'agit de « reproduire artificiellement le fonctionnement réel d'un appareil, un système ou un phénomène, à l'aide d'une maquette ou d'un programme informatique » (*T.L.F.*) On opposera donc *simuler une panne, un incendie* pour un exercice, *faire une simulation* pour tester un appareil, un logiciel (voir *simulateur de vol*) à *simuler l'étonnement, agir en simulateur*, c'est-à-dire faire preuve de *dissimulation* (les mots liés à *dissimuler* renvoyaient proprement au fait de dérober au regard, avant d'adopter le sème « feinte », sous l'influence de *simuler*) pour constater que cette famille retrouve son ambivalence latine.

II. FRANÇAIS MODERNE

Ce fut vers la fin de décembre que la première neige tomba sur l'Ardenne. Quand Grange se réveilla, un jour blanc et sans âge qui suintait de la terre cotonnait sur le plafond l'ombre des croisées ; mais sa première impression fut moins celle de l'éclairage insolite que d'un suspens anormal du temps : il crut d'abord que son réveil s'était arrêté ; la chambre, la maison entière semblait planer sur une longue glissade de silence – un silence douillet et sapide de cloître, qui ne s'arrêtait plus. Il se leva, vit par la fenêtre la forêt blanche à perte de vue, et se recoucha dans la chambre quiète avec un contentement qui lui faisait cligner les yeux. Le silence respirait autour de lui plus subtil sous cette lumière luxueuse. Le temps faisait halte : pour les habitants du Toit, cette neige un peu fée qui allait fermer les routes ouvrait le temps des grandes vacances.

Du côté de Moriarmé, les communications se trouvèrent très vite à peu près coupées. La camionnette poussive de la réquisition, malgré qu'on eût chaîné les pneus, après qu'elle se fût enlisée une ou deux fois dans les congères, ne se risqua plus guère à franchir les pentes verglacées de l'Éclaterie. Tous les deux jours, Gourcuff, lesté d'un quart d'eau de vie et bardé de musettes, « descendait » au bataillon : il en remontait très tard, très rouge, très ivre, bête de ses musettes pleines qui portaient le courrier, des boîtes de conserve et des sacs de biscuit. L'équipage du fortin, qui guettait de loin avec des jumelles dans la nuit tombante son zigzaguant précurseur sur la laie, l'encourageait pour les derniers cent mètres d'un concert augural de quarts heurtés contre les bidons.

– Allez, Gourcuff, au mazout ! criait Hervouët, pendant que la boule noire oscillait dans la neige, en hâtant le pas magiquement. Dans l'armée de la Meuse, il n'y avait guère que l'argot de motorisé.

Julien GRACQ, *Un balcon en forêt*, p. 104-105.

QUESTIONS

Lexicologie (4 points) :

Faites une étude synthétique du lexique du temps.

Morpho-syntaxe (8 points) :

– Étudiez la ponctuation du passage (6 points).

– Faites les remarques nécessaires sur : « La camionnette poussive de la réquisition, malgré qu'on eût chaîné les pneus, après qu'elle se fût enlisée une ou deux fois dans les congères, ne se risqua plus guère à franchir les pentes verglacées de l'Éclaterie. » (2 points).

Étude de style : Le fonctionnement du narratif. (8 points).

Tournez la page S.V.P.

COMPOSITION PRINCIPALE

Option A

II

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE

Établi par M^{me} Laure HIMY-PIERI

Julien Gracq, *Un balcon en forêt*, p. 104-105.

Trois candidats ont cette année composé. Dans les trois cas, à des degrés divers, la préparation en français moderne semble largement insuffisante pour des candidats qui ont pourtant fait le choix de cette option. Si une copie témoigne de solides connaissances, délivrées qui plus est avec une certaine élégance, c'est au prix d'une mauvaise utilisation du temps, qui n'a pas permis de seulement aborder la stylistique : or cela voue inévitablement la copie à une note médiocre, qui ne rend pas justice à l'ensemble des qualités observables. Et les deux autres copies souffrent d'une véritable absence de problématisation, de toute évidence liée à un véritable manque de préparation.

Il convient de rappeler fermement que problématisation efficace et bonne gestion du temps dépendent entièrement de la préparation de l'année, et pour beaucoup du nombre d'exercices effectués en temps limité. Trop d'étudiants fournissent un travail considérable, tout en se dispensant des exercices proposés dans l'année : ils se condamnent à perdre le bénéfice de leurs efforts.

Lexique (4 points) : Faites une étude synthétique du lexique du temps

La question de lexicologie exigeait cette année une présentation synthétique. C'est dire qu'il ne suffit pas d'égrener, dans l'ordre du texte, ou de façon – apparemment – aléatoire, les termes qui se rapportent à la temporalité, mais de montrer en quoi ils font système, et en quoi le lexique propose une certaine organisation de la temporalité. On pouvait ainsi constater que cette notion abstraite qu'est le temps est ici systématiquement prise en charge par des éléments concrets, qui le matérialisent : que ce soit la « neige » comme élément métonymique pour présenter le temps dans le découpage cyclique des saisons, ou le « réveil », autre métonymie du temps comme passage, ces termes concrets permettent de poser la question de l'écoulement du temps, et donc de son découpage en moments, en datations relatives, qui en font une circonstance : les adverbes, adjectifs ordinaux, groupes nominaux, viennent l'exprimer. La thématique de l'arrêt de cet écoulement (« un suspens ») repose elle aussi sur une figure, puisque c'est la métaphore du paysage enneigé qui la prend en charge, « jour blanc » que l'on peut comprendre comme expression descriptive référentielle – la blancheur de la lumière, du ciel, du paysage, les jours de neige – mais aussi comme métaphorique – le blanc venant dire l'annulation.

C'est donc une présentation construite, et, comme l'énoncé le soulignait, synthétique, qui est attendue. Il faudrait mettre l'accent sur le fonctionnement du lexique, c'est-à-dire sur la relation des éléments repérés entre eux. On a trop souvent le sentiment que pour les étudiants les « mots » fonctionnent de façon autonome : rappelons qu'un dictionnaire n'est pas une langue.

Morpho-syntaxe (6 points) : étudiez la ponctuation du passage.

La question était peut-être un peu moins classique que certaines, mais avait fait l'objet pendant l'année de publications – dans l'*Information grammaticale* notamment – ; un étudiant se préparant méthodiquement avait nécessairement saisi l'importance de ce point dans l'approche des textes de Gracq, et ne devait en principe pas être pris au dépourvu.

Or deux des trois copies ont montré une méconnaissance totale du problème, et se sont livrées à de curieuses remarques normatives sur ce que Gracq aurait dû faire ! Cela reposait implicitement sur une théorie de l'écart qui n'avait pas sa place en morpho-syntaxe, ni en stylistique, d'ailleurs.

Une copie, en revanche, était dans l'ensemble très satisfaisante.

On attendait quelques notions historiques sur la ponctuation, et sur les moments de stabilisation des signes employés dans le texte. Mais attention à ne pas perdre trop de temps à développer inutilement des points qui ne sont tout de même pas essentiels. Que ce soit en diachronie ou en synchronie, la compréhension de la ponctuation évolue entre deux pôles : un pôle d'abord davantage lié à l'oral, au souffle et à la prosodie ; et un pôle mettant l'accent sur sa fonction grammaticale. Dans les deux cas, la ponctuation soulève des problèmes d'ordre sémantique.

On attendait donc des remarques relevant des trois domaines que sont prosodie, syntaxe et sémantique, et surtout une aptitude à passer de l'un à l'autre pour rendre compte de la complexité de certains signes. L'essentiel de la problématisation devait donc reposer sur la fonction syntaxique et logique de la ponctuation, en même temps que sur son lien avec l'énonciation.

L'aspect prosodique pouvait être rapidement illustré au moyen du court passage au discours direct, où la valeur intonative de la ponctuation exclamative est évidente ; on peut également proposer l'idée selon laquelle la surreprésentation de la ponctuation dans ce passage si court est mimétique d'une prosodie aux intonations marquées.

On peut également supposer que la fonction syntaxique de la ponctuation, permettant de rendre visible en partie l'organisation de la phrase, correspond encore à des pauses : la virgule après les circonstanciés par exemple peut relever de ce cas. Personne n'a pensé à rappeler que la fonction de séparation de la ponctuation se situait dès ce signe que sont les blancs, séparant tout simplement les mots les uns des autres, puis les paragraphes, etc., et jouant un rôle considérable dans la perception de la phrase et du texte.

Ce rôle de séparateur intervient de façon intraphrastique, comme interphrastique : les positions syntaxiques, la hiérarchisation des propositions, sont ainsi marquées de façon plus ou moins forte par virgule, point-virgule et point. On note par exemple que la force du point est liée à la reprise du discours par une majuscule, quand la séparation liée aux point-virgule et virgule n'appelle pas nécessairement pour le point-virgule, jamais pour la virgule, de reprise avec majuscule.

Les aspects prosodiques et syntaxiques pouvaient donc être aisément décrits, à partir d'un ou deux exemples du texte aptes à représenter la règle. Puis il était intéressant de s'attarder sur les cas plus complexes, en ce qu'ils mettaient en jeu de façon étroitement imbriquée des questions syntaxiques, mais aussi sémantiques.

On pouvait par exemple remarquer que le point-virgule avait dans ce texte deux usages. Il apparaît avec une conjonction de coordination (« ; mais »), à laquelle il donne alors un relief particulier, en exagérant la pause qu'une virgule simple aurait introduite. Sans conjonction de coordination, il peut être le seul élément de liaison/démarcation entre deux propositions, dès lors juxtaposées, dont la relation logique reste en suspens : on peut simplement évoquer une relation logique sous-jacente ; mais aussi lire le point-virgule comme une rupture énonciative, un changement de plan discursif qui coupe court à toute relation logique entre la proposition 1 (relation des pensées de Grange) et la proposition 2 (où « semblait » n'est plus ramené à la conscience de Grange). On notera que cet usage est habituellement dévolu aux deux-points.

Les deux-points ont en effet une valeur discursive très marquée, dans la mesure où ils imposent justement la suppression de toute conjonction : il s'agit donc de repérer la nature exacte de la mise en rapport qu'ils établissent entre les segments de gauche et ceux de droite. Les éléments en rapport peuvent être très précisément localisables, et parfaitement homogènes : on établira sans difficulté un lien de causalité, un passage du particulier au général ; mais ils peuvent aussi se révéler plus délicats à localiser, et les deux-points servent alors à rapprocher deux segments hétérogènes, relevant de plans énonciatifs différents. Ainsi dans le passage « Gourcuff [...] « descendait » au bataillon : il en revenait [...] très ivre », les deux-points servent-ils simplement à relier des événements consécutifs, faisant le lien entre descendre et remonter ; ou introduisent-ils un changement énonciatif, dans lequel l'usage de « descendre » en mention, signalé par les guillemets, indique un décalage avec le plan de la narration, et appelle par delà les deux-points la tonalité ironique de la remontée du soldat ?

Dans le même ordre d'idées, on signalera bien sûr la fonction d'insertion des tirets, insertion qui syntaxiquement peut relever de l'apposition, mais qui sur le plan énonciatif peut signaler un changement d'ancrage.

Inutile, on le voit, de relever tous les ponctuels du texte : il faut seulement en commenter toutes les formes, et encore une fois montrer sa capacité à concevoir la langue comme un système, et le texte comme une actualisation toujours spécifique de ce système. Plutôt que de réciter une fiche – mais c'est déjà témoigner de connaissances, ce qui est très bien – il faut avoir en tête que ce concours est destiné à recruter des enseignants, qui auront à répondre aux questions très peu canoniques des élèves. C'est cette capacité d'adaptation, qui ne peut évidemment pas exister sans solides connaissances préalables, qui est recherchée – et valorisée.

Faites les remarques nécessaires sur : « La camionnette poussive de la réquisition, malgré qu'on eût chaîné les pneus, après qu'elle se fût enlisée une ou deux fois dans les congères, ne se risqua plus guère à franchir les pentes verglacées de l'Éclaterie » (2 points)

Dans le peu de temps imparti pour cette question, il est possible de commenter tous les points remarquables, mais il importe de commencer par les plus saillants, et il s'agissait ici, dans une perspective non stylistique, mais grammaticale, de l'usage de « malgré que », et de celui du subjonctif avec « après que ». Une tradition normative réproouve, on le sait, l'usage de « malgré que », qui a pourtant en littérature ses lettres de noblesse, et qui a son pendant « malgré » en phrase simple, ce qui en fait un outil parfaitement intégré dans le système grammatical pour l'expression de la concession. Il s'agit donc de manifester le refus d'un lien causal implicitement supposé (parce qu'on a chaîné les pneus, la camionnette pourra se risquer à franchir les pentes verglacées), refus marqué par la conjonction concessive, l'usage du subjonctif qui marque l'écart entre la situation de fait et la situation principale, et la négation dans l'exposé du fait principal, de fait impossible.

Enfin, le mode de la réalité étant l'indicatif, on peut en effet s'étonner de l'usage du subjonctif avec « après que », le fait exposé ayant effectivement eu lieu. On explique l'extension du subjonctif par l'analogie avec son pendant « avant que », où le fait est saisi avant son actualisation. En vertu de ce principe, on pourrait d'ailleurs faire valoir le fait que l'indicatif avec « malgré que », comme on le rencontre d'ailleurs, n'est en rien incongru grammaticalement.

Étude de style (8 points) : le fonctionnement du narratif

Une telle question sur Gracq ne devait pas surprendre. On pouvait s'attendre, même dans le cas fréquent où le temps restant est très insuffisant pour une véritable argumentation, à ce que les étudiants soient capables rapidement, mais de façon néanmoins ordonnée, de noter quelques idées sur la question. Or une copie a tout simplement choisi de ne pas aborder la question, les deux autres

échouant à poser en termes clairs la problématique. Or la question est chez Gracq centrale, et a été traitée dans les nombreuses publications de l'année. Elle relevait donc presque de la fiche de cours, et la difficulté à la traiter dit assez la nature du problème : le manque de préparation.

Il s'agissait donc de donner du narratif une définition de départ, empruntée au roman traditionnel, en insistant sur le lien entre l'action et sa progression ; de rappeler les marques traditionnelles du narratif que peuvent être par exemple la répartition des temps (imparfait et passé simple en particulier), les types de focalisation, les types acceptables d'actants ; et de montrer que chez Gracq, on assiste à une modification notable de la nature de ces éléments, ce qui oblige à penser non qu'il n'y a pas d'action, mais qu'elle ne se situe plus au niveau où on pouvait l'attendre.

Option B

I. GREC

Στύξ δ' ἔτεκ' Ὠκεανοῦ θυγάτηρ Πάλλαντι μιγεῖσα
Ζῆλον καὶ Νίκην καλλίσφυρον ἐν μεγάροισιν·
καὶ Κράτος ἠδὲ Βίην ἀριδείκετα γείνατο τέκνα, 385
τῶν οὐκ ἔστ' ἀπάνευθε Διὸς δόμος οὐδέ τις ἔδρη,
οὐδ' ὁδὸς ὄππῃ μὴ κείνοις θεὸς ἡγεμονεύη,
ἀλλ' αἰεὶ παρ Ζηνὶ βαρυκτύφῳ ἐδριόωνται.
᾿Ως γὰρ ἐβούλευσεν Στύξ ἄφθιτος Ὠκεανίη
ἡματι τῷ ὅτε πάντας Ὀλύμπιος ἀστεροπητῆς 390
ἀθανάτους ἐκάλεσσε θεοὺς ἐς μακρὸν Ὀλυμπον,
εἶπε δ', ὅς ἂν μετὰ εἶο θεῶν Τιτῆσι μάχοιτο,
μὴ τιν' ἀπορραΐσειν γεράων, τιμὴν δὲ ἕκαστον
ἐξέμεν ἦν τὸ πάρος γε μετ' ἀθανάτοισι θεοῖσιν·
τὸν δ' ἔφαθ' ὅς τις ἄτιμος ὑπὸ Κρόνου ἠδ' ἀγέραςτος 395
τιμῆς καὶ γεράων ἐπιβησέμεν, ἢ θέμις ἐστίν.
Ἦλθε δ' ἄρα πρώτη Στύξ ἄφθιτος Οὔλυμπόνδε
σὺν σφοῖσιν παιδεσσι φίλου διὰ μήδεα πατρός·
τὴν δὲ Ζεὺς τίμησε, περισσὰ δὲ δῶρα ἔδωκεν·
αὐτὴν μὲν γὰρ ἔθηκε θεῶν μέγαν ἔμμεναι ὄρκον, 400
παιῖδας δ' ἡματα πάντα ἐοῦ μεταναιέτας εἶναι·
ὥς δ' αὐτῶς πάντεσσι διαμπερές ὥς περ ὑπέστη
ἔξετέλεσσ'· αὐτὸς δὲ μέγα κρατεῖ ἠδὲ ἀνάσσει.

HÉSIODE, *Théogonie*, v. 383-403.

QUESTIONS

1. Phonétique :

– À partir des exemples des vers 389 à 398 extraits du passage ci-dessus de la *Théogonie*, vous présenterez les diphtongues en grec ancien, sur le plan synchronique et sur le plan diachronique.

2. Syntaxe :

– Vous observerez les différentes expressions de la subordination et de la coordination entre propositions dans l'ensemble du passage ci-dessus.

COMPOSITION PRINCIPALE

Option B

I

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE GREC

Établi par M^{me} Isabelle BOEHM

La moyenne de l'épreuve s'établit à 8,18/20. Tous les candidats de l'option B ont composé en grec ; un seul n'a traité qu'une des deux questions. Deux autres candidats ont à peine abordé une des deux questions.

Les notes s'échelonnent de 0,75/20 (une copie) à 13,25/20 (une copie), et se répartissent de la manière suivante :

- 13,25 : 1 copie
- de 10,25 à 12,75 : 7 copies
- de 8,25 à 9 : 4 copies
- de 5,75 à 7,5 : 3 copies
- de 0,75 à 4,75 : 5 copies.

Texte d'étude : Hésiode, *Théogonie*, v. 383-403.

Question 1 : Les diphtongues, à partir des exemples des vers 389 à 398, sur le plan synchronique et diachronique.

La moyenne de la première question s'élève à 7,1/20, avec des notes s'échelonnant de 1/20 (une copie) à 12/20 (deux copies) : sept copies obtiennent des notes entre 11/20 et 9,5/20, trois ont la note de 7,5/20, quatre se situent entre 4,5/20 et 6/20, quatre enfin ont obtenu une note entre 1/20 et 2/20. La question posée n'était pas très difficile à traiter : elle exigeait simplement d'une part un peu de rigueur dans l'emploi des termes, d'autre part des connaissances de base en phonétique du grec ancien. Avoir en tête les chapitres du *Traité de phonétique historique du mycénien et du grec ancien* (éd. 1972) de Michel Lejeune était largement suffisant pour traiter la question de manière satisfaisante.

Les meilleures notes ont été attribuées à ceux qui ont commencé par bien définir le terme de « diphtongue », en opposant « diphtongue » et « digamme », c'est-à-dire en opposant **oral** et **écrit**, graphie et phonétique. Trop peu de copies l'ont fait, pour un texte d'étude qui, de plus, s'y prêtait tout particulièrement. Si plusieurs copies ont rappelé la définition de la « diphtongue » telle qu'elle est donnée, comme l'ont mentionné certains, par le phonéticien M. Grammont, il ne fallait pas oublier de bien préciser que cette définition est une définition sur le plan **articulatoire**. On attendait donc aussi en introduction des éléments de définition qui, s'ils tombent sous le sens, doivent cependant être rappelés :

- une diphtongue est un son **vocalique** (et non consonantique) ;

- on oppose, dans le domaine vocalique, souvent « voyelle » et « diphtongue ». Mais il serait plus juste de parler de « diphtongue » et de « monophthongue » ;

- on attendait aussi, dans la définition de la « diphtongue », une opposition entre « diphtongue » et « hiatus »¹.

De plus, nous rappellerons que les définitions de « diphtongue » et de « digramme », indispensables dans l'introduction de la question, ne doivent pas être données pour elles-mêmes (ce n'est pas un exercice de récitation d'une leçon !), mais servent de point d'appui à l'ensemble du développement de la question :

- la définition de la « diphtongue » engage tout naturellement à souligner la difficulté que sa réalisation articulaire requiert et conduit à supposer qu'elle ne pourra que se simplifier, en se monophthonguant donc ;

- d'un autre côté le « digramme », qui est soit un héritage, soit une convention graphique, s'explique par ses origines, la simplification des diphtongues.

Une seule copie a parfaitement traité la question sur ce plan, en écartant très clairement, dans la partie « synchronie », les digrammes notant soit des allongements, soit des voyelles longues : on en avait un exemple net au v. 397, *Ὀὺλυμπόνδε*, opposé à *Ὀλυμπον* du v. 391, tous deux, qui plus est, en dernière position dans le vers.

Nous ne répéterons jamais assez que la partie synchronie n'est pas un simple exercice de style : elle permet de poser des jalons pour la diachronie. Rappelons aussi que dans cette partie, en particulier pour une question de phonétique comme celle-ci, on n'attend pas de liste exhaustive, mais une présentation organisée des diphtongues, avec quelques exemples seulement en illustration pour chaque point abordé. Il fallait les présenter selon leur nature (à premier élément long/ à premier élément bref d'une part, diphtongues en *-i* ou en *-υ* d'autre part), selon leur place dans le mot (initiale absolue, position intérieure, position de finale absolue), et selon leur rendement. Constaté que les diphtongues sont présentes dans les radicaux, nombreuses dans les suffixes et dans les désinences, tant dans le système nominal que dans le système verbal, permettait de « prendre ses marques » pour la partie diachronie : les diphtongues sont fragiles sur le plan articulaire et, en grec, seules les diphtongues en semi-voyelle peuvent avoir une certaine solidité, au demeurant éphémère. Le « rendement » des diphtongues permet de préparer la présentation de leurs origines.

Ainsi la partie diachronie pouvait-elle aisément enchaîner sur les origines des diphtongues héritées de l'indo-européen, comme celles qui constituent des morphèmes verbaux (celui d'optatif, v. 392, *μάχοιτο*) ou nominaux. Le manque de précision, pour ne pas dire le flou, tenait surtout dans l'analyse de l'origine des désinences thématiques. Ainsi les désinences nominales, comme celle de datif singulier ou de datif pluriel, n'ont pas été toujours clairement analysées : il fallait bien préciser quelle était l'origine – supposée - du premier élément long de la désinence du datif thématique, issu de la contraction **pré-grecque** de la voyelle thématique avec la désinence **-ei* de « datif » indo-européen, et, pour la forme dialectale de datif pluriel en *-οῖσι*, ne pas se contenter de reprendre le parallèle que l'on trouve dans la *Morphologie historique* de P. Chantraine avec le sanskrit *-esu*, mais rappeler l'hypothèse de F. Bader en :

–*oi, datif/locatif singulier +*-si, « particule (?) ».

On attendait aussi dans cette partie l'analyse exacte d'une forme aussi courante que celle du radical d'aoriste *εἶπ-* (v. 392), où trop de copies ont brouillé la forme du radical de ce verbe et la forme du texte, qui est certes une forme personnelle ; cette dernière peut être analysée soit comme une forme archaïque sans augment, soit comme une forme augmentée, qui a subi l'évolution suivante : **e-we-wk^w->*ewek^w->έειπ->εἶπ-* (avec réduction de la diphtongue par abrègement du premier

¹ On se reportera utilement aux définitions claires et simples que l'on trouvera dans un manuel de base comme celui d'O. Soutet, *Linguistique*, Paris, PUF, 1995, pp. 210-211.

élément long, hors position de finale absolue). La diphtongue est donc bien ancienne, et il faut isoler un radical $\epsilon\acute{\iota}\pi-$. Ce radical est à expliquer vraisemblablement comme une forme à redoublement avec dissimilation de $-w-$ ($*we-wk^w \rightarrow *weik^w \rightarrow \epsilon\acute{\iota}\pi-$), racine $*wek^w$ / $*wok^w$ / $*wk^w$ (dont il faut toujours **justifier la reconstitution** par la comparaison, au moins avec *vox*). Pour ceux qui seraient encore fâchés avec cette forme d'aoriste, il en trouveront noir sur blanc le détail rassurant au § 64 de l'ouvrage de Y. Duhoux, *Le verbe grec ancien*, Louvain, Peeters, 1992.

On a été surpris aussi d'erreurs sur l'analyse de $-ou-$ dans le radical de $\betaουλεύω$, qu'il fallait bien sûr mettre en rapport avec $\betaούλωμαι$ et *volō*, où le radical $\betaουλ-$ a été généralisé, en mentionnant les formes dialectales lesb. $\betaόλλομαι$ / créet. $\betaύλωμαι$, pour montrer qu'il ne s'agissait pas là d'une diphtongue héritée de l'indo-européen (racine $*g^w el-$ / $*g^w ol-$ / $*g^w l-$) mais d'un digramme notant une voyelle longue « récente », issue vraisemblablement d'un « allongement compensatoire » ($*g^w ol-no-$ ou, avec peut-être suffixe de désidératif en sifflante, $*g^w ol-so-$, cf. ici encore Y. Duhoux, *Le verbe grec ancien*, Louvain, Peeters, 1992, § 264). Le verbe $\betaουλεύω$ a souffert encore de mauvaises analyses de son suffixe $-εϋ-$, que l'on a déchiré au scalpel, en s'acharnant pour en extirper une voyelle thématique ; si l'on voulait montrer par là que l'on connaissait l'hypothèse d'un suffixe alternant $*-ew-$ / $*-u-$ rappelée au § 319 de la grammaire comparée de Sihler, *New Comparative Grammar of Greek and Latin*, New York/Oxford, 1995, mieux aurait valu s'abstenir, car une telle discussion est sans intérêt pour le cas d'une formation analogique comme celle du texte. En effet, même s'il n'existe pas en grec de nom d'agent en $-εϋ-ς$ correspondant au verbe $\betaουλεύω$, il fallait mettre ce dernier en rapport avec la série de verbes suffixés de la sorte et associés à des noms d'agent suffixés en $-εϋ-$ (du type $\betaασιλεύω$ / $\betaασιλεύς$). Le suffixe $-εϋ-$ a été généralisé au thème de présent par analogie d'une part avec les substantifs, d'autre part avec les radicaux de futur sigmatique, d'aoriste sigmatique et de parfait en $-κα$. La finale $-εϋ-ω$ a ensuite été étendue et a servi à former une série de radicaux dénominaux variés, même si les substantifs correspondants ne comportaient pas ce suffixe ($\betaουλεύω$ / $\betaουλή$)¹.

D'autres diphtongues sont elles aussi héritées, sans que l'on connaisse toujours exactement leur origine : c'est le cas par exemple pour $καί$, dont on peut dire que c'est un héritage tout simplement parce qu'il n'existe pas de variante dialectale. On n'en attendait pas plus sur ce mot-là.

D'autres radicaux, comme celui de $παῖς$, ont été presque toujours bien analysés, à l'inverse de la forme pronominale $\epsilonῖο$, que l'on a généralement discrètement passée sous silence. Cette forme tonique du pronom personnel de troisième personne alterne avec les formes $\epsilonῖο$ et $\epsilonῖ$, sans compter $\epsilonῖεν$, moins intéressant pour notre propos. La forme non contracte $\epsilonῖο$ alterne avec la forme contracte $\epsilonῖ$ (contraction ionienne)². La forme $\epsilonῖο$ est analogique, comme pour $\acute{\epsilon}\mu\epsilon\acute{\iota}ο$ et $\sigma\epsilon\acute{\iota}ο$, de la flexion thématique (génitif alternant $-οιο$ / $-ου$)³.

Au demeurant, si les notes ne sont pas très élevées pour cette question, c'est parce qu'il y a eu dans toutes les copies des lacunes dans les analyses en diachronie et/ou des imprécisions dans la présentation de la « diphtongue » elle-même.

Question 2 : Syntaxe : les différentes expressions de la subordination et de la coordination entre propositions dans l'ensemble du passage.

La moyenne de la seconde question s'élève à 9,27/20, avec des notes s'échelonnant de 0/20 (une copie) à 18/20 (une copie) : neuf copies obtiennent des notes entre 12/20 et 15,5/20, trois se situent entre 8/20 et 10,5/20, six enfin se situent entre 0,5/20 et 4,5/20. Curieusement donc, et pour la

¹ Voir, là encore, le § 258 de Y. Duhoux, *Le verbe grec ancien*.

² Voir P. Chantraine, *Grammaire homérique*, I, § 24.

³ Voir P. Chantraine, *Grammaire homérique*, I, § 124.

plus grande satisfaction des correcteurs, la question de syntaxe a été mieux traitée que la question de phonétique. De tels résultats doivent rassurer les futurs candidats ! En effet, une bonne connaissance du texte, si elle est absolument indispensable, a été suffisante pour permettre à certains candidats de répondre parfaitement à la question posée.

Une bonne connaissance du texte doit être associée à la rigueur dans l'utilisation de termes simples que sont « coordination » et « subordination » d'une part, « parataxe » et « hypotaxe » d'autre part. En effet, ces termes n'étaient pas toujours employés de manière claire, quelquefois même maladroitement considérés comme totalement équivalents. Des précisions fort simples s'imposent : si on utilise le terme de « coordination », il faut l'opposer à « juxtaposition », de même qu'il faut, si c'est le terme « parataxe » que l'on utilise, faire alors la distinction entre « parataxe syndétique » et « parataxe asyndétique », précision que l'on a trop peu rencontrée dans les copies. Ce sont ces distinctions de base qui s'imposent dans l'introduction du sujet. A côté de ces précisions, il faut absolument aussi commencer par souligner combien le procédé de la « parataxe » est différent de celui de « l'hypotaxe ». Le premier est un procédé syntaxico-**sémantique**, alors que le second est d'abord et avant tout un procédé syntaxique. La parataxe offre un **choix** : la coordination a à sa disposition une panoplie de sens, qui dépendent du coordonnant choisi, par opposition à la juxtaposition, où l'absence de coordonnant **fait sens**. Le lien entre les propositions est d'ordre **logique**. En revanche, le procédé de la subordination, qui se fait toujours avec une série limitée de morphèmes grammaticaux — dont certains, comme les pronoms relatifs, sont absolument vides de sens — et de nature variée (conjonctions, pronoms, modes spécifiques), est un procédé syntaxique qui est, selon le cas, obligatoire (par exemple la proposition infinitive) ou facultatif (certaines relatives par exemple peuvent commuter avec des adjectifs). Le texte présentait des exemples de subordonnées appartenant au prédicat verbal, et donc dans la dépendance verbale, comme une infinitive régie par un verbe de parole (v. 392-393, *εἶπε... / ...μὴ ἀπορραΐσειν* ou encore v. 395-396, *τὸν δ' ἔφατο... / ...ἐπιβήσεμεν*) ou régie par un verbe exprimant, dans le contexte, la volonté (v. 400-401, *αὐτήν... ἔθηκε... ἔμμεναι... / παιῶν εἶναι*). Ces oppositions fondamentales entre parataxe et hypotaxe expliquent tout naturellement que le premier procédé soit plus ancien que le second dans les langues indo-européennes.

On ne s'étonnera donc pas que la coordination soit partout présente dans le texte, où elle fonctionne essentiellement comme ligateur entre propositions. Ce lien peut être précisé avec un coordonnant spécifique ou bien à l'aide d'un adverbe associé au coordonnant. Mais, selon le contexte, expliciter les nuances est souvent inutile, la logique s'imposant d'elle-même. L'ensemble du passage est dominé par la généalogie, c'est-à-dire la **succession** des générations. La parataxe syndétique s'impose, avec une répétition des deux coordonnants par excellence que sont *καί* et *δέ*. Un nombre certain de candidats a observé avec finesse l'utilisation nuancée de ces deux conjonctions : *καί* qui, contrairement à *δέ*, peut occuper la première position dans une phrase, signale l'ajout d'un élément totalement nouveau, avec changement de **sujet** et nouvel **événement**. On en a un exemple au v. 385 : à la présentation de la descendance par le côté féminin (v. 383, *Στύξ δ' ἔτεκε*) succède une descendance du côté masculin (*καί Κράτος γείνατο*) : tout est différent, bien sûr ! On ajoutera que le coordonnant *δέ* du vers 383 est un ligateur qui appartient à une succession générationnelle présentée du côté féminin (*Εὐρυβίη τέκεν*, v. 375, *Ἴώς τέκε* au v. 378). De même, si *καί* signale clairement le changement de sujet et la présence de Kratos, c'est un coordonnant plus discret, *δέ*, qui ensuite marque l'enchaînement des actes, essentiellement des actes de parole, d'un **même sujet** (v. 392 *εἶπε* *δέ*, v. 395 *τὸν δ' ἔφατο*), qui exprime sa volonté. Il en est de même aux v. 402 et 403 (*αὐτὸς δέ... κρατεῖ ἠδὲ ἀνάσσει*).

On pourrait cependant opposer à ces emplois si distincts de *καί* et de *δέ* ce que l'on trouve au v. 397, où il y a changement de sujet (après Zeus *Ἰλύμπιος*, v. 390, Styx) et d'action (après la parole, le déplacement, *ἦλθε*). En réalité, le choix de *δέ* marque un enchaînement d'événements qui sont dans la

lignée les uns des autres, de même qu'au v. 399, où le démonstratif *τήν*, dont on connaît par ailleurs les emplois comme relatif dans la langue homérique (on en a d'ailleurs un exemple au v. 386), instaure un lien avec la proposition précédente : il représente directement le sujet de cette dernière.

A côté de ces coordonnants attendus dans un contexte de présentation généalogique, on trouve deux fois dans le passage un coordonnant logique, *γάρ* (v. 389 et v. 400).

Enfin, on aura pu relever la discrétion de la corrélation dans le passage, si discrète qu'elle a souvent été négligée : *οὐκ...*, *οὐδέ...* / *οὐδέ...* / *...ἀλλά* (v. 386-388) et *μέν...* / *...δέ* (v. 400-401), où, dans le dernier cas, ce sont deux propositions infinitives qui sont coordonnées. On pourra remarquer qu'ainsi, par opposition au simple coordonnant *δέ* du vers 393-394 (*μὴ ἀπορραΐσειν...*, *τιμὴν δὲ ἕκαστον / ἐξέμεν*), est mise en valeur l'importance de chacune des deux infinitives.

La subordination était un domaine plus familier que la coordination, comme l'ont montré la majorité des copies qui ont sans peine présenté et classé les différentes propositions selon les catégories attendues : complétives, relatives, circonstancielles. Cependant, l'analyse précise du texte a donné plus d'une fois des inquiétudes au jury, en particulier à propos de quelques commentaires qui ont donné à croire qu'une forme comme *ἐπιβήσεμεν* n'avait pas été identifiée comme un infinitif, d'où quelques « oublis » dans le relevé de certaines infinitives, même dans la meilleure copie.

Par opposition aux propositions relatives et aux propositions circonstancielles, les propositions complétives sont avant tout caractérisées par un mode spécifique. Le texte était très homogène : il ne présentait que des propositions infinitives dépendant d'un verbe de parole. On devait souligner la distinction entre l'infinitive régie par *εἶπειν* aux v. 393 (*μὴ ἀπορραΐσειν*) et 394 (*ἐξέμεν*) et l'infinitive régie par *φάσαι* au v. 396 (*ἐπιβήσεμεν*). Dans le premier cas l'infinitif a une influence sur le sémantisme du verbe qui le régit : il a sa valeur ancienne jussive (d'où la présence de la négation *μὴ*), contrairement au second cas, puisque *φάσαι*, comme on le sait, ne régit, sauf exception, aucun autre mode. Il était bienvenu de souligner au passage que ces infinitifs étaient au futur, ce qui correspond bien au sémantisme de verbes de parole où le sujet exprime sa volonté¹. Toutes les copies ou presque ont associé avec raison à ce groupe les infinitives des vers 400 (*αὐτήν... ἔμμεναι*) et 401 (*παιδάς εἶναι*) : le verbe *τίθημι* a bien ici le sémantisme de la volonté (« instaurer »). Les deux infinitifs qu'il régit sont au thème de présent, qui a une valeur atemporelle et donc définitive.

En fait de circonstancielles, le texte ne proposait qu'une proposition temporelle, mais elle méritait un petit commentaire morphologique, que seule la meilleure copie a effleuré : la conjonction *ὄτε* du v. 390 fonctionnait avec sa valeur étymologique : on sait qu'elle est bâtie sur le thème de relatif *yo-, et, dans le passage, son antécédent est bien exprimé (*ἧματι τῶ*)

Les propositions relatives du texte ont été, elles, un peu malmenées. Les formes particulières des thèmes de relatif dans la langue archaïque sont pourtant bien présentes dans l'ensemble du texte et font partie des éléments caractéristiques de la langue poétique homérique, où elles sont légion. Elles sont donc de toute évidence familières au candidat qui se présente à l'agrégation. De plus, dans le texte, les choses sont simples : le thème de l'ancien démonstratif, *ὁ, ἡ, τὸ*, sert de relatif au v. 386 (*τέχνα / τῶν*), par opposition au v. 399, où il a sa valeur de démonstratif. Le thème de relatif *yo-, qui sera celui de la langue classique, est utilisé au v. 392 et au v. 395 (*τὸν... ὄστις*). Il n'était pas utile de s'appesantir sur l'expression du potentiel (*ἄν ...μάχοιτο*) dans la relative du v. 392 : il fonctionne dans la relative exactement comme dans une proposition indépendante. Deux formes de la série des relatifs étaient plus délicates à analyser, et demandaient une attention très précise au texte. Le jury a donc fait montre de la plus grande clémence pour la forme *ὄππη* du v. 387 et pour la forme *ῆ* du v. 396. Au v. 396, les leçons varient entre le thème de relatif au nominatif singulier et la forme *ῆ*, comme le rappelle West dans sa note à l'édition du texte. A son avis, auquel nous nous rangeons, la meilleure solution est de retenir *ῆ* et de considérer que le genre féminin correspond à l'attraction de l'attribut

¹ On trouve quelques emplois homériques de *φάσαι* avec l'infinitif futur dans la *Grammaire homérique* de P. Chantraine, t. 2, § 450.

ῥέμις. Très peu de copies se sont attardées sur cette relative. Quant à ῥππη, on aurait pu souligner que la leçon de West, sans doute familière aux étudiants, au moins par l'édition de la *Théogonie* avec la traduction d'Annie Bonnafé, est ῥππη. Toutes les copies ont discrètement passé sous silence cette forme épique, qui alterne avec les formes ῥπη / ῥπη, ῥπα (dor.) et ῥκη / ῥκη (ion.). Cet adverbe relatif de lieu (directif ici) est bien sûr formé de l'association entre le thème de relatif *yo- et le thème d'indéfini *k^wi- (*yot k^wā, comme le précise Sihler¹). Le verbe de cette relative est associé à la négation μή et West, lui, préfère l'indicatif ἡγεμονεύει, possible à côté du subjonctif attendu dans une relative à valeur indéfinie.

La subordination dans le passage est donc extrêmement limpide : les emplois de l'infinitif comme ceux des thèmes de relatif, qui conservent encore de leur valeur originelle, contribuent à la clarté et à l'unité du texte. Faire allusion aussi à l'origine de la subordination, en particulier celle de la relative, qui serait issue d'un système corrélatif², aurait été tout à fait bienvenu en conclusion de l'analyse de ce passage de la *Théogonie*.

En définitive, une connaissance précise du texte imposait, pour la question de syntaxe en particulier, la lecture de l'édition la plus complète, celle de West, avec ses notes ! Les candidats qui ont réussi ont simplement observé le texte. Les notes obtenues pour la question de syntaxe le prouvent, les postulants à l'agrégation de grammaire savent le faire ! Reste qu'il faut, pour traiter une question simple comme la question de phonétique proposée, de la rigueur et de la précision. C'est ce que nous recommandons aux futurs candidats.

¹ A *New Comparative Grammar of Greek and Latin*, § 384.3.

² L'article de Chr. Touratier, « Genèse et structure de la relative dans les langues indo-européennes », *Travaux 4, Genèse des langues et du langage*, 1986, p. 61-79, ainsi que celui de A. Rousseau, « Contribution à l'histoire de l'hypotaxe en indo-européen : faits et hypothèses », *B.S.L.* 79 (1984), p. 103-130, ont complété et renouvelé l'ouvrage de P. Monteil, *La relative en grec ancien*, Paris, 1963.

II. LATIN

5 Tunc Xistus ait : « Non ego, fili, te relinquo ac desero sed maiora tibi debentur certamina. Nos quasi senes leuioris pugnae cursum recipimus, te quasi iuuenem manet gloriosior de tyranno triumphus. Mox uenies, flere desiste, post triduum me sequeris : sacerdotem et leuitam hic medius numerus decet. Non erat tuum sub magistro uincere, quasi adiutorem quaereres. Quid consortium passionis meae expetis ? Totam tibi hereditatem eius dimitto. Quid praesentiam meam requiris ? Infirmi discipuli magistrum praecedant, fortes sequantur ut uincant sine magistro qui iam non indigent magisterio. Sic et Elias Eliseum reliquit. Tibi ergo mando nostrae uirtutis successionem. »

10 Talis erat contentio digna sane de qua certarent sacerdos et minister quis prior pateretur pro Christi nomine. In fabulis ferunt tragicis excitatos theatri magnos esse plausus cum se Pylades Orestem diceret, Orestes, ut erat, Orestem se esse adseueraret : ille ut pro Oreste necaretur, Orestes ne Pyladem pro se pateretur necari. Sed illis non licebat uiuere quod uterque esset parricidii reus : alter qui fecisset, alter qui adiuuisset. Hic Laurentium sanctum adhuc nullus urgebat nisi amor deuotionis.

SAINT AMBROISE, *De officiis* I, 206-207.

QUESTIONS

1. Dérivation et composition nominales : aspects morphologiques et sémantiques.
2. Évolution en latin des labio-vélaires indo-européennes (synchronie, diachronie).

COMPOSITION PRINCIPALE

Option B

II

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE LATIN

Établi par M. Laurent GAVOILLE

Question 1. Dérivation et composition nominales : aspects morphologiques et sémantiques.

La moyenne de cette question est de 8,35/20, mais les notes se regroupent surtout aux deux extrémités de l'échelle : 9 copies (soit presque la moitié) entre 1 et 5/20, 9 autres au-dessus de 10/20 (jusqu'à 17), et seulement 2 dans la zone moyenne entre 7 et 9. Ces résultats laissent penser qu'une moitié des candidats était peu préparée, mais que les autres ont globalement su tirer profit de ce sujet. Personne n'a rendu de copie excellente : les meilleurs, qui ont très bien traité de la composition, ont généralement été moins bons sur la dérivation. Les candidats qui ont obtenu entre 10 et 13 ont en général des corpus incomplets, des analyses de détail insuffisantes et n'ont pas présenté de classement des composés. Les notes moyennes correspondent à des copies présentant des erreurs de méthode : le sujet n'est traité qu'à moitié (rien sur la composition par exemple), ou de manière faussée (dérivation et composition traitées uniquement sous l'angle syntaxique, au détriment des aspects morphologique et sémantique explicitement demandés), ou encore de manière purement théorique (les catégories sont connues mais mal appliquées au texte et les analyses de détail révèlent une grande méconnaissance de la langue). Les moins bonnes copies présentent des défauts rédhibitoires : contenu indigent (une page seulement avec une ou deux formes relevées), classements aberrants (par type de déclinaison) ou inexistantes, confusions graves (intégration des formes verbales, incapacité à reconnaître un composé), rédaction totalement absente (pas d'introduction ni de conclusion, aucune phrase).

Ce sujet demandait que soient définies, dès l'introduction, les notions de dérivation et de composition.

Il s'agit de deux procédés de création lexicale, qu'on pouvait distinguer de certains autres, comme la substantivation et l'emprunt (ce qui aurait dû permettre d'écarter *theatrum* du corpus, car il est emprunté au grec). En latin, la dérivation doit être limitée à la suffixation, définie comme l'ajout d'un élément lexical dépendant postposé, à une base qui est en rapport avec un lexème libre ; on ne peut y inclure la préfixation (comme l'ont fait beaucoup de candidats, influencés par Martinet), car le latin utilise comme préfixes, à côté des éléments antéposés inséparables (*re-*, *dis-*), des éléments séparables (*ad-*, *de-*). La dérivation implique des catégories de syntaxe (elle peut être déverbale, déadjectivale, désubstantivale), mais le sujet invitait à s'intéresser davantage aux aspects morphologiques et sémantiques (on attendait des explications sur la formation des bases et des suffixes, et des réflexions sur le sens du dérivé).

Les composés, eux, sont formés de deux éléments reconnaissables, associés à des lexèmes libres, et le terme résultant de la composition est pourvu d'une catégorie grammaticale propre, qui peut être différente de celle du deuxième terme (dans le nom *sacerdos* le deuxième élément est verbal). À propos de la composition, il convenait d'évoquer la préfixation, qui présente une structure

semblable : même si le préfixe peut être mis en rapport avec un morphème lié, les deux éléments sont reconnaissables et dotés d'une signification. La différence est d'ordre syntaxique : l'ajout du préfixe ne peut modifier la catégorie grammaticale de la base (*firmus* adj. / *infirmus* adj.). Le procédé de l'agglutination est plus délicat (figement d'un ancien syntagme libre, comme dans *animadvertere*), et méritait d'être évoqué à propos de la composition, dont il n'est pas très éloigné.

Puisque dérivation et composition sont deux procédés de création lexicale différents, il semblait naturel de les étudier séparément. C'était sans doute là le plan le plus simple et le plus efficace, même si d'autres présentations, plus originales, sont toujours possibles, à condition que les deux types de formation soient toujours bien distingués. Certains, peut-être en raison du libellé du sujet, ont consacré leur première partie aux aspects morphologiques, la seconde aux aspects sémantiques, alors que la précision « aspects morphologiques, aspects sémantiques » était simplement destinée à donner quelques limites à un sujet qui peut devenir très vaste si l'on s'attarde trop sur les problèmes syntaxiques posés par la composition (voir l'article de Benveniste sur « Les fondements syntaxiques de la composition nominale » *BSL* 62, 1974 repris dans les *Problèmes de Linguistique Générale* II) et par la dérivation : le point de vue syntaxique pouvait être utilisé par exemple pour justifier tel ou tel classement des composés ou pour préciser le sens d'un nom étudié, mais ne devait pas donner lieu à des développements réflexifs ni constituer le centre du propos. Le plan morphologie / sémantique, quel que soit le sujet, donne rarement de bons résultats : souvent la deuxième partie, très déséquilibrée par rapport à la première, est réduite à la portion congrue ou se contente de redonner sous une autre forme des éléments déjà évoqués dans la première ; parfois, même, ce plan a été confondu avec synchronie / diachronie, ce qui est plus grave encore ; il se heurte de surcroît à une difficulté majeure : on ne peut guère, dans l'étude d'une langue, séparer l'étude du sens de celle de la forme (et inversement) ; il vaut donc mieux mener de front les deux approches.

1. Les composés

Les composés du texte devaient être non seulement reconnus, mais aussi classés. Les meilleures copies ont souvent distingué composés « de dépendance » (les deux termes sont unis par un lien de caractère verbal, comme dans *parricidium* et *sacerdos*), « de détermination » (lien nominal, comme dans *infirmus*), « possessifs » (*triduum*), tout cela dans la tradition des grammaires indiennes. Il aurait peut-être fallu préciser qu'il s'agit de trois espèces de composés de subordination (où l'un des membres détermine l'autre), qui se distinguent des composés par coordination, bien représentés en indo-iranien mais très peu en latin. Une seule copie, se référant à *La formation des composés nominaux du latin* de F. Bader, a évoqué l'originalité de la composition en latin (elle est plus archaïque et conservatrice qu'en indo-iranien et en grec) et a utilisé la terminologie de l'auteur, mieux adaptée à la langue latine : composés « dérivés » d'une part (les plus anciens), dont le second membre diffère du terme libre par sa forme et/ou sa valeur, type *-animis* dans *ūanimis* en face de *anima* (dans le texte de référence, on avait par exemple l'adjectif *consors* – que *consortium* impose d'évoquer – en face du nom *sors*) ; composés « non dérivés » d'autre part (plus récents), au second membre identique à un élément de la langue (dans notre corpus : *infirmus* en face de *firmus*). Parmi les composés dérivés, les uns sont « à second membre de sens verbal » (= cp. de dépendance ou tatpuruṣa verbaux), type *agricola* – dans notre corpus : *parricidium* et *sacerdos*. Les autres sont « à second membre de sens nominal » (= cp. possessifs, ou bahuvrīhi), type *praeceps* – ici : *consors* et *triduum*. Le jury n'a aucune exigence doctrinale et accepte donc toutes les classifications, pourvu qu'elles soient cohérentes.

a. Composés dérivés à second membre de sens verbal

- *sacerdōs* était sans doute le terme le plus facile à traiter, puisqu'il en est question dans le *Vocabulaire des institutions indo-européennes* d'É. Benveniste (II, p. 188) ; mais le jury a été étonné de ne trouver que très rarement les bonnes explications. Sur le plan sémantique, on attendait que soit reprise la distinction de *sacer* avec *sanctus* : les deux adjectifs reposent sur une même racine **sak-*,

mais *sacer* signifie « qui est consacré aux dieux » (d'où « qui est interdit au contact des hommes »), alors que *sanctus* s'applique à ce qui est ni sacré ni profane, mais soumis à une sanction. Ce sens de *sacer* se retrouve dans *sacrificare*, « rendre sacré », c'est-à-dire « retrancher du monde des vivants », et dans *sacerdōs*, dont le deuxième membre repose aussi sur la racine de *facio* (**d^heh₁-* « poser, établir, faire »). Le *sacerdōs* est donc celui qui rend la bête « sacrée », il est l'agent du *sacrificium*. Malgré Benveniste, beaucoup ont expliqué le second membre de *sacerdōs* par la racine **deh₃-* « donner » de *dare*, mais cette hypothèse, peu convaincante sémantiquement, n'est plus à retenir depuis longtemps (l'étymologie par **d^heh₁-* a été donnée dès 1894 par Stolz). Sur le plan morphologique, il aurait fallu faire remonter *sacerdōs* à un plus ancien **sakro-d^hō-t-s* ou **sak₃-d^hō-t-s*, avec un degré -o- de second membre (**d^hoh₁-*) rare en latin (il y a aussi, comme exemples sûrs, *abdōmen* et *tripudium*). Puisque le sujet portait aussi sur la dérivation, on pouvait expliquer que le suffixe -t- servait à former des noms d'agent sur base composée : par exemple, avec voyelle longue, *locuplēs*, et avec voyelle brève, *comes* et le groupe très productif des noms en -stes < *-stat-s < *-st-h₂-t- (*superstes*, *antistes*, *praestes*, etc.). Ce commentaire sur la suffixation pouvait être placé ailleurs, à propos de la dérivation, mais mieux vaut sans doute ne pas scinder l'explication d'une forme.

- *parricidium* aussi est évoqué dans le *Vocabulaire des institutions indo-européennes* (II, p. 154-156) et on ne demandait aux candidats que de reprendre l'essentiel du propos de Benveniste. L'étymologie du premier membre par *pater*, souvent donnée par les candidats, est à exclure. On retiendra plutôt les suivantes : celle de Wackernagel par **parso-* « homme » (cf. *púruša-*), le composé signifiant le « meurtre d'un homme en général », mais elle se heurte à la notion de « parricide » dans la législation romaine (est *parricīda* celui qui tue un homme libre, voir la loi de Numa Pompilius sur le parricide, cf. Festus, 247, 19) ; l'autre, que Benveniste préfère suivre, propose un rapprochement avec gr. *παρός* « le parent par alliance » (sur **pasos*), le terme latin appartenant au droit interfamilial : le meurtrier d'un homme libre est *parricīda* parce qu'il tue un homme qui est à l'intérieur du groupe de la société même. Dans le passage de saint Ambroise, *parricidium* est employé dans un sens strictement familial, puisqu'il est question du meurtre de Clytemnestre par Oreste. Le second membre est à mettre en relation avec *caedo* signifiant souvent « tuer » ; mais, comme l'a fait remarquer F. Bader (*La formation des composés nominaux du latin*, p. 73-74), -*cīdium* (ou -*cīda*) se réfère plutôt à la notion de « frapper ».

b. Composés nominaux à second membre de sens nominal

- Il s'agit habituellement d'adjectifs à valeur possessive (*multicolor*), d'où l'appellation « bahuvrīhi ». Mais un groupe particulier est constitué par des collectifs à premier membre nom de nombre et à second membre nominal, comme *trīduum* qui signifie « ensemble, espace de trois jours », formé comme *bīduum* et *quadrīduum*. Tout se passe comme si ces collectifs étaient des neutres substantivés de bahuvrīhi. S'il est normal que les candidats aient été gênés pour identifier la classe de ce composé, il était à la portée de tous de le présenter comme un neutre ou un collectif. Beaucoup de candidats ont dit que l'élément -*duum* reposait sur la racine du « jour », mais peu ont osé aller plus loin (le jury ne demande pas aux candidats de tout savoir, mais apprécie qu'ils tentent des explications quand ils disposent de la racine) : on pose la forme **di-u-o-* qui n'existe qu'en composition (cf. gr. *ἡμέρας*), avec assimilation de -*i-* à -*u-* ou absorption de -*i-* dans -*u-*. Le jury aurait aimé que les candidats s'intéressent à la longueur du -*i-* dans le premier élément : un seul l'a fait. Il aurait été bon, par exemple, d'opposer ce -*i-* au -*i-* de *trīceps* « à trois têtes », *trīpes* « à trois pieds ». L'hypothèse de Brugmann par **trey-* n'était pas très difficile à retrouver pour les candidats sachant expliquer *trēs* « trois », mais d'autres existent (par **tris-*, ou par analogie avec l'ancien locatif *postrīdie* ou encore avec *bīmus*, *trīmus* : cela n'était bien sûr pas exigé).

c. À ces trois termes principaux, on pouvait ajouter rapidement :

- *consortium* « partage » : c'est un dérivé en -*ium* < *-yo- (et non en -*ti-* comme on a pu le lire) qui pouvait trouver sa place dans le développement sur la dérivation, mais d'une part le suffixe -*ium*

est le plus souvent employé dans des composés, et d'autre part la base *consort-* est celle de l'adjectif à valeur possessive *consors* « possédant en commun ». Le second membre de ce composé a une formation identique à celle du substantif simple correspondant, caractérisée par une dentale postsonantique : **con-sort-s* > *consors*.

- *infirmus* : ce composé « non dérivé » (cf. *firmus*) ou composé « de détermination » ne pouvait être étudié ici qu'à la condition d'avoir défini la place des préfixés par rapport aux composés, puisqu'on y retrouve le préfixe privatif *in-* (**ŋ*).

- *nōn* et *nullus* représentent une catégorie particulière de composés : ils sont issus, par agglutination, de groupes constitués de la particule négative **ne-* et du thème *oino-* : **ne-oinom* > *nōn*, **ne-oin(o)-lo-s* > *nullus*. L'ordre syntaxique est conservé, mais le passage de l'état de groupe à celui de composé est marqué par l'élision de la voyelle de *ne-*.

2. Les dérivés

La première question étant assez vaste, le jury n'exigeait pas forcément une étude exhaustive de la dérivation dans le texte, mais attendait que soient convenablement traitées les grandes catégories de dérivés. Il a été étonné de constater de grandes lacunes chez les candidats, sur des points aussi classiques que les noms d'agent et d'action. L'ouvrage de Benveniste (*Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*) semble méconnu, ce qui est très étonnant, d'autant qu'on en trouve les éléments essentiels dans le manuel de Monteil. Ce dernier semble d'ailleurs lui aussi peu consulté par certains, qui sont incapables d'expliquer correctement la formation de *-tio* ou de *-ter* (dans *minister*). La notion de parasynthèse est souvent mal utilisée : *adiutor* est un parasynthétique car **iutor* n'existe pas, mais non *consortium* car *consors*, *consortis* existe.

Le texte offrait une série intéressante de noms d'action en *-tus* et *-tio*, qui auraient dû être traités ensemble puisqu'en latin ces deux suffixes fonctionnent l'un par rapport à l'autre : *cursus*, *passio*, *successio*, *contentio*, *deuotio*. Pour la formation des suffixes, on attendait quelques explications : on reconstruit en indo-européen les suffixes alternants **-tew-/tu-* et **-tey-/ti-*. Le suffixe **-ti-* se retrouve clairement en grec (dans *βάσις* par exemple, construit comme attendu sur le degré réduit de la racine), mais est suffixé en *-ōn* en latin (comme en arménien et en celtique). Ce suffixe remonte à **-Hon-*, qui est difficile à identifier : l'indo-européen possède **-on-*, individualisant (cf. *Catō*, sur *catus* « finaud »), et **-h₃en-*, possessif (*ἵππων* « écuyer » sur *ἵππος*, *Nāsō* sur *nāsus* « nez »), mais aucun de ces deux suffixes ne s'impose pour expliquer latin *-ōn*, même si le suffixe possessif a connu des évolutions sémantiques qui ont pu l'orienter vers l'expression de l'abstrait. D'autres reconstructions existent (particulièrement en **-tiH-ōn*), mais ne sont évidemment pas exigées des candidats.

Sur le plan sémantique, le jury a été surpris de ne retrouver que très rarement la fameuse distinction benvenistienne entre les noms en *-tus* « subjectifs » et ceux en *-tio* « objectifs ». *Cursus* (sur *curro*) en offrait une bonne illustration, puisqu'il se réfère à un mouvement (comme *saltus*, *tumultus*, *nutus*), et signifie la « course » comme activité du coureur. Les dérivés en *-tiō* avaient majoritairement un sens « objectif » : *successio* (de *succēdo*, « aller sous », d'où « venir à la place ou à la suite de »), pris ici dans le sens d'« héritage », est construit avec un génitif objectif (*uirutis*) ; *contentio* (dérivé de *contendo* – et non de *teneo* – où domine l'idée de tension et d'effort) signifie d'abord « l'action d'élever la voix », puis par métonymie le « conflit » et même, comme dans le passage, le « sujet de querelle » ; *dēuōtio* (pour lequel on pouvait donner la racine **h₁weg^{wh}*- de *uoueo* et de *εὐχομαι*) renvoie à « l'action de se dévouer » et, chez les Chrétiens, au « don de soi ». Seul *passio* (sur *patior*), qui a évidemment le sens subjectif de « souffrance » et de « passion » au sens chrétien du terme, permettait de relativiser la bipartition sans doute trop stricte de Benveniste, et surtout de rappeler qu'en latin le suffixe *-tiō* était beaucoup plus productif que *-tus*, tombé en désuétude.

À propos de ces noms d'action, on pouvait évoquer *certāmen*, car le suffixe $*-m^{\circ}/_n$ (au degré réduit $*-m\eta$ dans le neutre $-men$) est susceptible, en indo-européen, de fournir un type particulier de noms d'action, caractérisés par leur aptitude à passer à des sens concrets, cf. les noms grecs en $-\mu\alpha$, dérivés de verbes et exprimant le résultat de l'action – mais le suffixe $-men$ produit aussi un autre grand type sémantique, se rapportant à des êtres ou à des objets caractérisés par leur participation, de caractère « moyen » ou « passif », à l'action exprimée par le radical, cf. les noms comme gr. $\eta\gamma\epsilon\mu\acute{\omega}\nu$ et véd. $d\bar{a}-m\acute{a}n-$ « qui donne », ou encore les participes médio-passifs du grec en $-\mu\epsilon\nu\sigma-$. En latin, les dérivés en $-men$ les plus anciens désignent la « réalité porteuse du procès qu'évoque le radical » (J. Perrot, *Les dérivés latins en -men et -mentum*, p. 237) ; *certāmen* « combat », dérivé secondaire (de *certāre*), a plutôt un sens résultatif : « ce que produit le procès de *certāre* », un « combat », une « lutte ». *Nōmen* est plus délicat, car il ne repose pas sur $*gn\bar{o}-men$, mais plutôt, comme l'a suggéré É. Benveniste (*Origines*, p. 181), sur une racine $*h_1en-$ suffixée en $-m$ et élargie en $-en$ ($\acute{o}\nu\omicron\mu\alpha < *h_1on\eta m-n$) ; i.-ir. *nāman* et lat. *nōmen* $< *(h_1)n\bar{e}mn$ (thème II avec allongement radical). *Nōmen* a ensuite été réinterprété comme un dérivé en $-men$ du radical $n\bar{o}-$ de *nōuī*, le « nom » étant « ce qui fait connaître » (nuance active).

Le suffixe $-tor$ de noms d'agent a été souvent mal présenté. Peu de candidats ont été capables de décrire avec précision les deux grandes formations de dérivés d'agent en indo-européen : le type $*dh_3-t\acute{e}r$ à vocalisme radical zéro, ton suffixal, désignant « l'agent, voué par destination, aptitude ou nécessité à une certaine activité », et le type $*d\acute{e}h_3-tor$ à vocalisme radical $*e$, ton radical, se référant à « l'auteur, désigné à partir de l'acte qu'il a accompli » (Benveniste, *Noms d'agent et noms d'action*, p. 62). Il aurait été bon de citer $\delta\acute{\omega}\tau\omega\lambda$ (avec alternance de quantité dans le suffixe) en face de $\delta\omicron\tau\eta\lambda$ avec généralisation du vocalisme long du suffixe, pour mieux montrer que le latin n'avait qu'une seule formation ($-t\acute{o}r$, $-t\bar{o}ris$ avec généralisation de l'ancienne longue du nominatif), susceptible d'exprimer les deux fonctions d'auteur et d'agent. Le \bar{u} de *adiūtōr* aurait pu être opposé au \bar{u} de *adiūuo* et rapproché du thème de $i\bar{u}-tus$ ($*h_1uH-$, degré réduit de la racine $*h_1ewH-$ « aider » – au présent on aurait un redoublement : $*h_1i-h_1\acute{e}wH-$).

Une bonne présentation de la formation latine des noms d'agent aurait dû éviter aux candidats d'intégrer *minister* et *magister* parmi ceux-ci. Dans ces dérivés, comme dans *dexter* (en face de *sinister*), on trouve le suffixe $*tero-$ qui fournit originellement des adjectifs secondaires marquant le choix entre les deux membres d'un couple ($*k^w\acute{o}-tero-$ > gr. $\acute{\rho}\acute{o}\tau\epsilon\rho\omicron\varsigma$, lat. *uter* que personne n'a relevé), et qui par suite a été utilisé pour former des comparatifs en indo-iranien et en grec. Le thème *magis-* est vraisemblablement forgé à l'aide du suffixe $*-yos$ de comparatif au degré réduit, et *minis-* serait une création analogique. *Magister* et *minister* sont, en latin, passés au statut de substantifs, avec les sens de « maître » et « serviteur ». Un seul candidat a pensé à citer *alter*, présent dans le texte, comme relevant de cette catégorie d'adjectifs à valeur oppositionnelle (« l'autre de deux », d'où l'emploi corrélatif *alter... alter* qu'on avait ici).

À l'étude des noms en $*-ter$ (qui connaît une variante phonétique $*te-$), on pouvait associer morphologiquement celle des dérivés formés à l'aide des suffixes thématiques correspondants : $*tro-$, $*tlo-$, mais aussi $*d^hro-$, $*d^hlo-$. Ces suffixes « instrumentaux », ajoutés à une racine ou à un thème verbal, ont été qualifiés de « médiatifs » par G. Serbat parce qu'ils désignent « ce grâce à quoi tel processus s'opère » (*Les dérivés nominaux latins à suffixe médiatif*, p. 14). *Fābula* « récit », à la différence de la grande majorité des dérivés en $-bulum$, $-bula$, qui viennent de verbes ou de noms (*uocābulum* dérivé de *uocāre*), semble être constitué directement sur une racine. La seule difficulté réside dans le degré de celle-ci : normalement, le suffixe $*-d^h\bar{l}\bar{a}$ devrait s'ajouter à un thème au degré zéro $*b^h\bar{h}_2-$. Il y a donc eu, vraisemblablement, influence du thème verbal de $f\bar{a}r\bar{i}$: *fābula* ne fait que s'apparenter à un dérivé radical. Plusieurs candidats ont commis l'erreur de considérer *craticula* « gril » comme un dérivé « médiatif » en $*tlo$, alors qu'il s'agit du diminutif en $*ko-lo$ de *cratis* « grille ». *Discipulus* comporte lui aussi le suffixe de diminutif $-lo$ dans une finale en $-ulus$ ($*-elo-$) vraisemblablement analogique des diminutifs formés sur une base thématique ; la base *discip-* est difficile (de *discipio* ?).

Un groupe de noms dits « abstraits » a été généralement bien reconnu par les candidats : *praesentia*, *hereditās* et *uirtūs*. Le suffixe **-yh₂* a été bien reconnu et présenté, mais la longue de *-tās* et de *-tūs* a été rarement notée, encore moins expliquée (**-tā-t-s*, **-tū-t-s* avec un élargissement en dentale). Le sens de *praesentia* s'explique à partir de celui de *praesens* (avec *-sent* sur **-h₁s-ent-* ou **-h₁s-ŋt-*). Si dans le passage *hereditās* conserve son sens abstrait, il connaît également un emploi concret ; quant à *uirtūs*, il exprime l'activité et la qualité du *uir* : le mot signifie couramment « courage » (c'est le cas dans le passage), mais aussi, par extension, la « vertu » comprise comme toute espèce de qualité ou de mérite.

Pour terminer, un mot sur le plan. Celui-ci est libre, pourvu qu'il soit cohérent : nous avons montré ici qu'il était possible de regrouper les termes tantôt autour de notions sémantiques, tantôt autour d'une formation particulière, pour des raisons d'équilibre (une seule forme en *-men*, par exemple, rattachée au groupe des noms d'action mieux représenté dans le texte, pour éviter de la traiter à part). Mais les candidats pouvaient choisir un plan strictement morphologique (avec des sous-catégories sémantiques si besoin) ou un plan sémantique (avec des divisions morphologiques secondaires).

Question 2. Évolution en latin des labio-vélaires indo-européennes : synchronie, diachronie.

Alors que l'intitulé du sujet demandait explicitement que soient abordées les deux dimensions synchronique et diachronique, la grande majorité des candidats s'est contentée de l'étude diachronique, faisant l'impasse complète sur la synchronie (7 copies), ou la survolant très rapidement (9), ce qui explique la faiblesse de la moyenne : 5,75/20. 3 copies n'ont pas traité la question, 5 ont obtenu entre 0,5 et 2/20, 9 entre 6 et 9,5/20, 3 entre 12 et 17/20.

L'étude synchronique est problématique, mais ce n'est pas une raison pour s'en détourner : on attend des candidats qu'ils sachent, quand il le faut, exposer des problèmes.

Ceux-ci ne pouvaient évidemment pas être traités de manière approfondie et exhaustive, mais le jury a été étonné de constater que les candidats ne savaient pas évoquer les questions soulevées par C. Touratier et par P. Flobert, dans deux articles accessibles et généralement connus des candidats (au moins de seconde main) : respectivement « Statut phonologique de *qu* et de *gu* en latin classique » (*BSL* 66, 1971, p. 229-266) et « La réalité phonologique de /G^w/ en latin », (*Études de linguistique générale et de linguistique latine offertes en hommage à Guy Serbat*, BIG, 1987, p. 103-112). On aurait aimé que soit évoquée la question (débattue) du statut diphonématique ou monophonématique de *qu* en latin – qui n'est pas **k^w* indo-européen, phonème monophonématique : *qu* latin représente la neutralisation de **k^w* (*sequor*) et de **kw* (*equus*). Le *u* de *qu* ne représente ni le phonème /u/ (car il ne compte pas comme voyelle dans la métrique), ni le phonème /w/ (car il ne fait jamais position) : on dira donc que *qu* représente un seul phonème, dont les parties constitutives ne se répartissent jamais en deux syllabes. L'analyse phonologique latine pourrait laisser interpréter *qu* comme une suite de deux phonèmes en raison du jeu des commutations [sekwor] : [sektor] : [sekor] : [serwor] ou [kwos] : [kos] (*cōs*, *cōtis*, f., « pierre à aiguiser ») : [wos] : [os] ; mais d'une part le correspondant sonore *gu* est monophonématique puisque [g] n'est pas permutable devant [w], d'autre part le groupe occlusive + w serait isolé dans la langue latine où l'on ne trouve que liquide + w (*neruus*, *aluus*) ; enfin, *qu* se comporte comme une consonne unique (*linquo* comme *tendo*) : bref l'interprétation monophonématique est la seule à bien s'intégrer au système combinatoire des phonèmes latins. Le deuxième problème à évoquer est celui du statut de *gu* : s'agit-il du correspondant sonore de *qu* ? Un seul candidat a su dire que *gu* n'est pas parallèle à *qu* (*g* n'est pas toujours suivi de *u* ; *gu* représente [gu] et [gw]), et que [gw] fonctionne en distribution complémentaire avec [w], car [w] se rencontre là où on ne trouve pas [gw] : à l'initiale devant voyelle (*uenio*), à l'intervocalique (*ciuis*), dans les groupes (*toruus*, *silua*), alors que *gu* ne se rencontre qu'après *n* :

lingua, ninguít, exstinguo. C. Touratier tire argument de ces faits pour estimer que [gw] et [w] représentent les variantes combinatoires d'un même phonème dont [w] serait la forme primaire ; autrement dit, /w/ serait le correspondant sonore de /k^w/ (ce qui expliquerait par exemple *nix* en face de *niuis* et *uixi* en face de *uiuo*). Cette conclusion de C. Touratier est contestée par P. Flobert, en raison du système d'opposition en latin entre occlusive sourde et occlusive sonore : /p/ vs. /b/, /t/ vs. /d/, /c/ vs. /g/, et donc /k^w/ vs. /g^w/ . L'argument décisif concerne la distribution de [g^w] et [w] : on trouve [g^w] ailleurs qu'après /n/ (*urgueo* existe en face de *urgeo*, de même *unguo* en face de *ungo*) ; surtout, le groupe [nw] est bien attesté en latin (*genua* disyllabique chez Virgile et Stace ; *tenuis* disyllabique aussi chez Lucrèce et Virgile). Les langues romanes traitent d'ailleurs différemment /w/, qui évolue en v ou β, et les labio-vélaires qui conservent leur articulation (ital. *vivo* mais *quattro*, esp. *vivo* mais *cuarto*).

Les candidats ont fourni des explications diachroniques souvent satisfaisantes, mais n'ont pas toujours su repérer toutes les formes du texte, ni présenter des analyses complètement justes. Sur le plan de la méthode, le jury demande que les racines soient justifiées par un minimum de comparaison. Le texte présentait quelques formes bien connues pour quiconque a travaillé la question : *lěuis* « léger » (au comparatif dans le texte, assez mal repéré et la plupart du temps privé de son signe de brève), rapproché du gr. *ἐλαφρός* « leste, léger », repose sur la racine *h₁l-eg^{wh}- que beaucoup n'ont pas su donner, et présente le traitement normal de la L-V sonore aspirée à l'intervocalique (à l'initiale, elle évolue en constrictive, cf. *formus* en face de *ἄεθμός*). *Venies* et *uīuere* ont été bien relevés, mais les analyses ont été souvent insuffisantes : si la racine *g^wem- « aller » de *uenio* est bien connue, le rapprochement avec le gr. *βαίνω* (sur le degré réduit) n'a pas été systématique ; la longue de *uīuere* a rarement été notée, encore plus rarement correctement expliquée par la diphtongue *-y_h- du thème III *g^wy-h₃- de la racine « vivre », que tout candidat devrait présenter sans difficulté. Il y a eu beaucoup d'hésitations sur le numéro de la laryngale, alors que le manuel de Monteil ne présente aucune ambiguïté sur la question : la racine « vivre » a une laryngale 3, bien visible dans le gr. *ζώος* ou *ζώω* (*g^wy-eh₃-). Le thème de *uīuere* et *uīuus* peut être comparé au thème védique *jivá-*. Les deux formes *relinquo* et *reliquit* du texte ont été bien expliquées par la racine *leyk^w- « abandonner », avec conservation de la L-V, mais il aurait fallu préciser les différents degrés de la racine : *ly-n-k^w- dans *linquo* (d'où le *ī*), degré plein au parfait (comme gr. *λέλοιπα*), d'où le *ī*. Les formes reposant sur les thèmes indo-européens *k^wi- et *k^wo- ont été relevées par tous, mais ont donné lieu à certaines confusions, particulièrement à propos de *qui* (relatif au nominatif pluriel), qui ne repose pas sur *k^wi-, mais sur *k^wo- (*k^woi). Le préverbe *con-* (*consortium*, *contentio*) repose lui aussi sur *k^wo- : *k^wom (acc. sg.) > *quom* puis *cum* (*con-* en composition). Certaines formes ont donné plus de mal aux candidats : *ut* et *uter*, avec la perte complète de l'articulation (*ut* < *k^wu-ta, cf. omb. *puz* ; *uter* < *k^wo-ter-o) ; *quāsī* repose sur le thème *k^wā- de collectif ou sur *quamsī (cf. arch. QVANSEI) qui évoluerait en *k^wāsī, puis en *quāsī (abrévement d'une longue devant un enclitique comme dans *siquidem*) et enfin en *quāsī* par abrévement iambique. *Deuōtio* est bâti sur *uoueo* qui correspond au gr. *εὐχόμεαι* (racine *h₁w-eg^{wh}- « parler solennellement »), et présente la même voyelle longue que *uōtus* (< *uoue-to-) : traitement intérieur (comme dans *lěuis*) de la L-V sonore aspirée, dont l'existence n'est plus suggérée que par le *ō* issu de la contraction consécutive à la chute du -w-. *Quaero*, où *qu-* est peut-être secondaire, était sans doute la forme la plus difficile : Szemerényi pose un thème *ko-ais- où *ko- serait une forme de *sk^e/o-, -ais reposant sur la racine *h₂eis- « chercher » (*h₂eis- > *aes- > *ais-*). On n'en voudra évidemment pas aux candidats de ne pas connaître cette hypothèse !

L'étude diachronique nécessitait un classement. Plusieurs sont possibles : l'un est fonction du résultat de l'évolution, l'autre de la nature de la labio-vélaire reconstituée. Les deux se valent et le jury sanctionne surtout l'absence de classement :

*avec le premier plan, on aura d'un côté *relinquo, sequor, quaero, quid/quod/qui, cum/con-, ut, uter* qui supposent une L-V sourde (avec un classement secondaire en fonction de la place dans le

mot), *uenio* et *uīuo* de l'autre qui reposent sur une sonore, et enfin *deuōtio* et *lēuis* qui s'expliquent par une sonore aspirée.

*avec le second, on aura les rubriques suivantes : 1. Conservation des L-V – 2. Relâchement de l'articulation de l'appendice *w* (pas d'exemple dans le texte, mais à partir de *relinquo* on peut facilement évoquer *relictum*) – 3. Relâchement de l'occlusion (production d'une semi-voyelle et chute totale).

Quel que soit le plan, on demande toujours, en phonétique, que soient régulièrement précisées les lois s'il y en a : ainsi, la L-V aspirée évolue en *w* uniquement à l'intervocalique, la chute totale ne s'observe que devant voyelle d'arrière. Ces indications permettent d'affiner le classement.



AE5-10
Repère à reporter sur la copie

SESSION DE 2008

**CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : GRAMMAIRE

**COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION A - GREC ET LATIN
OPTION B - FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE**

Durée : 2 heures 30

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Option A

I. GREC

- 14 Εἰ δὲ δεῖ μὴ μόνον κατηγορεῖν τῶν ἄλλων, ἀλλὰ καὶ τὴν ἑμαυτοῦ δηλωῶσαι διά-
νοϊαν, ἡγοῦμαι πάντας ἂν μοι τοὺς εὖ φρονούντας συνειπεῖν ὅτι πολλοὶ μὲν τῶν φι-
λοσοφῶντων ἰδιῶται διετέλεσαν ὄντες, ἄλλοι δὲ τινες οὐδενὶ πώποτε συγγεγόμενοι
τῶν σοφιστῶν καὶ λέγειν καὶ πολιτεύεσθαι δεινοὶ γεγόνασιν. Αἰ μὲν γὰρ δυνάμεις καὶ
τῶν λόγων καὶ τῶν ἄλλων ἔργων ἀπάντων ἐν τοῖς εὐφύεσιν ἐγγίγνονται καὶ τοῖς περὶ
15 τὰς ἐμπειρίας γεγυμνασμένοις · ἡ δὲ παιδείσις τοὺς μὲν τοιούτους τεχνικωτέρους καὶ
πρὸς τὸ ζητεῖν εὐπορωτέρους ἐποίησεν · οἷς γὰρ νῦν ἐντυχάνουσι πλανώμενοι, ταῦτ'
ἐξ ἐτοιμοτέρου λαμβάνειν αὐτοὺς ἐδίδαξεν, τοὺς δὲ καταδεεστέραν τὴν φύσιν ἔχοντας
ἀγωνιστὰς μὲν ἀγαθοὺς ἢ λόγων ποιητὰς οὐκ ἂν ἀποτελέσειεν, αὐτοὺς δ' ἂν αὐτῶν
16 προαγάγοι καὶ πρὸς πολλὰ φρονιμωτέρως διακεῖσθαι ποιήσειεν. Βούλομαι δ' ἐπειδὴ
περ εἰς τοῦτο προῆλθον, ἔτι σαφέστερον εἰπεῖν περὶ αὐτῶν. Φημὶ γὰρ ἐγὼ τῶν μὲν
ιδεῶν, ἐξ ὧν τοὺς λόγους ἅπαντας καὶ λέγομεν καὶ συντίθεμεν, λαβεῖν τὴν ἐπιστήμην
οὐκ εἶναι τῶν πάντων χαλεπῶν, ἦν τις αὐτὸν παραδῶ μὴ τοῖς ῥαδίως ὑπισχνουμένοις,
ἀλλὰ τοῖς εἰδόσι τι περὶ αὐτῶν · τὸ δὲ τούτων ἐφ' ἐκάστῳ τῶν πραγμάτων ἃς δεῖ
προελέσθαι καὶ μεῖξαι πρὸς ἀλλήλας καὶ τάξαι κατὰ τρόπον, ἔτι δὲ τῶν καιρῶν μὴ
διαμαρτεῖν, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἐνθυμήμασι πρεπόντως ὅλον τὸν λόγον καταποικίλαι καὶ
17 τοῖς ὀνόμασιν εὐρύθμως καὶ μουσικῶς εἰπεῖν,

ISOCRATE, *Contre les Sophistes*, 14-16.

QUESTION

Morpho-syntaxe nominale :

À partir du passage suivant, extrait du discours d'Isocrate *Contre les Sophistes*, vous présenterez sur le plan synchronique et diachronique la morphologie et les emplois du génitif en grec ancien.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

Option A

I

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE GREC

Établi par M^{me} Isabelle BOEHM

Les trois candidats de l'option A ont composé en grec comme en latin. Les notes se répartissent de la façon suivante :

- 3/20
- 7/20
- 14,5/20

Texte d'étude : Isocrate, *Contre les Sophistes*, 14-16.

Question : Morphologie et syntaxe du génitif.

Le jury avait proposé cette année une seule question, en deux volets, la morphologie et la syntaxe du génitif. Les candidats pouvaient donc, au choix, présenter les deux volets de la question en commençant par traiter la morphologie puis la syntaxe, ou proposer d'envisager les deux aspects de la question d'abord du point de vue synchronique puis du point de vue diachronique. Le texte d'étude ne posait pas de problème et les connaissances requises sont la maîtrise de la morphologie nominale que l'on trouve dans les manuels de base (P. Chantraine, *Morphologie historique du grec*, Paris, 1961 et M. Lejeune, *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, éd. 1972), assortis des renouvellements utiles que l'on trouve dans l'ouvrage de A. L. Sihler, *New Comparative Grammar of Greek and Latin*, New York/Oxford, 1995, comme il a été déjà été rappelé dans le rapport de 2007.

Dans la présentation de cette question, on attendait et on a trouvé une mise au point sur la place du génitif au sein du système casuel : en effet ce cas est un peu particulier dans la mesure où il est à cheval entre les cas « grammaticaux » et les cas « concrets ». Une copie a très bien réussi cette présentation en mettant le doigt sur le problème de l'unité fonctionnelle des cas. Les deux autres se sont jetées brutalement et tête baissée dans une présentation diachronique qui enlevait tout son sens à une étude du texte, qui pourtant constitue le matériau de base pour tout travail dans le domaine linguistique.

Il fallait donc commencer par une **observation** des formes de génitif dans le texte.

Sur le plan morphologique, il ne fallait pas se perdre dans le relevé de toutes les formes mais essayer d'être clair, en distinguant d'une part les formes thématiques de singulier (ex. *έτοιμοτέρου*) et de pluriel (ex. *λόγων*), d'autre part les formes athématiques (ex. *πραγμάτων*). Il convenait, pour ces dernières, de rappeler le génitif singulier correspondant en *-ος*, même s'il n'est pas représenté dans le texte, ainsi que les génitifs des thèmes en *-α* ou en *-η* qui, au singulier, peuvent être mis en parallèle avec les génitifs athématiques (présence de la sifflante finale dans les deux cas). La forme de génitif pluriel *σοφιστῶν* méritait un commentaire et quelques précisions, connues de tous : au génitif singulier en *-ου* correspond un nominatif *σοφιστής*. Le génitif pluriel est toujours périspomène en attique dans cette série des thèmes en *-η* ; les formes nominales de genre masculin de cette série ont été recaractérisées au nominatif singulier par l'ajout du *-ς* de la déclinaison thématique et au génitif par l'extension analogique du génitif de la série thématique, afin de les distinguer des mots féminins.

Il ne fallait pas non plus accumuler les oppositions entre désinences de génitif et autres désinences casuelles, mais très rapidement montrer que le génitif fonctionne bien de manière distinctive à l'intérieur d'un même paradigme : par exemple, dans la série thématique, s'opposent au singulier le nominatif *-ος* / l'accusatif *-ον* / le génitif *-ου*.

L'origine des génitifs du grec n'a pas été présentée de manière toujours très claire. On attendait surtout deux choses : d'une part il fallait souligner que les génitifs des thèmes en *-α* / *-η* ainsi que les génitifs athématiques étaient un héritage indo-européen, et d'autre part surtout qu'ils s'opposaient ainsi au génitif thématique du grec, qui est spécifique et propre à cette langue. Ce dernier est celui qui a posé le plus de problèmes aux linguistes qui ont cherché à reconstituer son origine. Il ne fallait pas hésiter à rappeler les formes attestées en grec, celles qui sont propres au grec homérique (*-οο* et *-οιο*) et celle du mycénien *-οιο*, qui ont servi à la reconstruction d'une forme **-osyo* (véd. *-asya*). On pouvait pousser plus loin en rappelant l'hypothèse de F. Bader, qui décompose la forme en *-os* (génitif athématique) + *-yo* (« ligateur »). Le jury n'attendait pas l'exposé de l'ensemble des hypothèses forgées sur l'origine de cette désinence pour les candidats de l'option A. En revanche, dans la partie diachronie, il ne s'agit pas de « répéter » ce que l'on a appris en posant une forme indo-européenne, mais il faut toujours donner au moins un élément de comparaison pour montrer que la reconstitution a une base !

Pour ce qui concerne l'origine du génitif pluriel *-ων*, les candidats restent gênés par la forme en *-ο-* long, présente dans tous les types de déclinaison. En effet, si cette désinence est commune aux langues indo-européennes, la comparaison conduit à hésiter entre une désinence originelle à voyelle longue et une désinence à voyelle brève (il fallait au moins mentionner le latin *-um*). De plus, la contraction entre voyelle thématique et voyelle initiale de la désinence est ancienne. Il ne fallait pas manquer de mentionner aussi la façon dont les thèmes en *-α* se distinguent en grec par leur génitif pluriel non contracté dans la langue archaïque, en ionien et en grec mycénien (myc. *α-ο*, *-άων*, *-έων*, *-ῶν*). Là encore, la comparaison avec le latin *-ārum* doit être mentionnée pour proposer la reconstitution d'une forme **-āsōm*. Cette forme complexe a pu être empruntée au système pronominal (véd. *tāsām*). Cependant la distinction entre désinence pronominale et désinence nominale n'est peut-être pas aussi nette qu'on l'a cru, déjà en indo-européen, au moins pour expliquer cette désinence (voir à ce sujet ce que précise Sihler au § 297.4 de son ouvrage, *New Comparative Grammar of Greek and Latin*).

Pour la partie Syntaxe, tout devait partir d'une observation du texte, et, lorsque cela était possible, et cela l'était, des emplois du génitif qui pouvaient commuter avec un autre cas. On pouvait ainsi opposer *περί* régissant l'accusatif au § 14 à l'emploi de la même préposition suivie du génitif au § 16. Nous engageons les candidats à exploiter d'abord et avant tout le texte, ce qui n'a pas été fait. C'est simple, sûr et efficace !

Les copies ont dans l'ensemble bien classé les différents emplois du génitif selon qu'il est adverbial, adnominal ou prépositionnel, mais sans exploiter le texte et les distinctions qu'il offrait. De plus, ce classement devait être au service de la syntaxe, et il ne s'agissait pas de jeter dans la foulée, mais sans faire le lien qui s'imposait, les remarques attendues sur génitif objectif et génitif subjectif. Le texte, sur ce point aussi, se prêtait à l'illustration de ce trait syntaxique du génitif adnominal : il suffisait d'observer, à partir du relevé dans le texte, que les génitifs étaient dans la dépendance de noms d'action ou d'agent, ou au moins liés, sémantiquement et morphologiquement, comme *διάνοια*, à une activité.

Ces remarques en synchronie conduisaient tout naturellement à faire la distinction, en diachronie, entre emplois grammaticaux (le génitif adnominal) et emplois dits « concrets » (les emplois prépositionnels) que l'on pouvait aisément rattacher soit à un génitif-ablatif (*ἐξ*) soit à un génitif partitif (*περί*). A ces deux catégories se rapportaient les génitifs adverbiaux régis par *κατηγορεῖν* et *διαμαρτεῖν*, en remarquant ce qui aurait dû sauter aux yeux : ces deux verbes sont préverbés. On a apprécié les nuances et la prudence dont a fait preuve la meilleure copie dans l'analyse possible de ces génitifs adverbiaux, ainsi que la remarque sur la « grammaticalisation » que l'on pourrait peut-être voir à l'œuvre dans certains emplois de *περί*.

Si les exigences du jury sont relatives pour l'option A, on répétera aux candidats, comme à ceux de l'option B, que toute question doit d'abord et avant tout s'appuyer sur une observation précise, souvent très simple, du texte proposé. C'est une présentation claire et rigoureuse des formes et des emplois d'un cas comme le génitif qui donne la clé de la réussite dans la présentation de toute question de linguistique.

II. LATIN

Sed quoniam non es ueritus concredere nobis,
accipe commissae munera laetitiae :
non solum uestros didici reticere dolores,
est quiddam in nobis maius, amice, fide.
5 Possum ego diuersos iterum coniungere amantes,
et dominae tardas possum aperire fores ;
et possum alterius curas sanare recentis,
nec leuis in uerbis est medicina meis.
Cynthia me docuit, semper quae cuique petenda
10 quaeque cauenda forent : non nihil egit Amor.
Tu caue ne tristi cupias pugnare puellae,
neue superba loqui, neuē tacere diu ;
neu, si quid petiit, ingrata fronte negaris,
neu tibi pro uano uerba benigna cadant.
15 Irritata uenit quando contemnitur illa,
nec meminit iustas ponere laesa minas :
at quo sis humilis magis et subiectus amori,
hoc magis effectu saepe fruare bono.

PROPERCE, *Élégies* I, 10.

QUESTIONS

1. Les adjectifs verbaux du passage : étude morphologique et sémantique.
2. Étude phonologique des voyelles monophongues longues (v. 1 à 8 inclus) : synchronie, diachronie.

Tournez la page S.V.P.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

Option A

II

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE LATIN

Établi par M. Laurent GAVOILLE

Question 1. Les adjectifs verbaux du passage : étude morphologique et sémantique.

La moyenne s'établit à 9,3/20, ce qui est assez satisfaisant. Une copie, notée 14/20, a bien traité la question, mais le corpus est incomplet. Les deux autres n'ont pas atteint la moyenne : l'une (9/20), a un corpus convenable, mais présente des explications insuffisantes (pas de diachronie ; rien sur la valeur relative des différentes formes de substantifs verbaux ; présentation très inexacte : on ne doit pas écrire « *laesa* < *laedo* », mais « *laesa* est le participe passé de *laedo* », car les signes > et < sont réservés à des évolutions phonétiques) ; l'autre (2,5/20) a survolé la question en une page.

Sur les trois candidats, un seul a pensé à faire une introduction, où l'on attendait tout simplement que soit définie la catégorie d'adjectif verbal. Les adjectifs verbaux font partie, avec les substantifs verbaux, des formes nominales du verbe, c'est-à-dire des formes verbales fléchies comme des noms. Les substantifs verbaux (nommés infinitifs) sont en général à flexion défective, pour se limiter souvent à une forme unique, ce qui fait d'eux une catégorie difficile. Mais les adjectifs verbaux (auxquels les Latins ont donné le nom de *participium* en se référant à la terminologie grecque) présentent une flexion beaucoup plus claire. Pour les former, le latin a recours à des morphèmes proprement indo-européens : *-to- et *-nt- (il n'utilise pas *-mno- et *-wes- comme le grec), mais aussi à d'autres plus originaux : *-ndo-, qu'on retrouve dans d'autres langues italiques, et -tūrus, qui lui est propre (non représenté dans le texte). Le sujet demandait une étude morphologique, c'est-à-dire la présentation de ces morphèmes et de la base verbale à laquelle ils s'ajoutent, ainsi qu'une étude sémantique, visant à spécifier les valeurs respectives des différentes formations. On pouvait organiser la matière comme on l'entendait, soit en séparant morphologie et sémantique, soit en classant par morphème et en précisant à chaque fois leur valeur. L'important est d'arriver à montrer comment ces différentes formations fonctionnent l'une par rapport à l'autre à l'intérieur du système de la langue latine.

On pouvait facilement commencer par le morphème *-to-, tout simplement parce qu'il est ancien et bien représenté dans le texte. C'est aussi une bonne manière de préparer l'enchaînement avec *-ndo-, puisque leurs valeurs respectives ressortent de leur confrontation. L'adjectif en *-to- est à l'origine un dérivé primaire possessif sur racine au degré zéro (**klu-tó*- « pourvu de gloire »), mais il fonctionne comme un participe passé passif et moins souvent actif dans la plupart des langues indo-européennes. Cette formation ancienne est encore visible dans *ingrāta*, qui repose sur **g^wr-H-*, double degré réduit de la racine **g^wer-H-* « louer, célébrer ». Mais la plupart des adjectifs en -to sont faits sur le thème de l'inflectum, comme *iactus* (on a *subiectus* dans le texte, dont le -e- s'explique par apophonie), où l'on reconnaît le thème *iac-* de *iacio* (**yh₁-*, en face de **yeh₁-* du thème de parfait *iēc-*, avec un élargissement -k- comme dans *facio/fēcī*). Pour *irritāta*, l'explication est encore plus simple, puisqu'on part du thème *irritā-* commun à l'inflectum et au perfectum (comme pour *amātus*). Parfois, des accidents phonétiques interviennent, comme dans *commissae* (<**commit-tae*, sur le thème *mit-*

de *mitto*), *dīuersōs* (**dis-uert-tōs* > **dīuerssōs* > *dīuersōs*, sur le thème *uert-* de *uerto*) et *laesa* (**laed-ta* > **laessa* > *laesa*). Pour la valeur de ces formations, le jury attendait que les candidats reprennent la fameuse formule benvenistienne : « *-to* indique l'accomplissement de la notion dans l'objet » (*Noms d'agent et noms d'action*, p. 167, reprise dans le manuel de Monteil). É. Benveniste dégage cette valeur des différents emplois de **-to-* : dans les ordinaux (*quartus* est « celui par qui se réalise l'ensemble quatre »), dans les adjectifs verbaux (*datus* qualifie « celui en qui s'accomplit le donner »), dans les dérivés secondaires sur base nominale (*iustus* signifie « en qui se réalise le *ius* »), dans les superlatifs grecs en *-τας*. La notion est toujours subie, ce qui explique les emplois clairement « passifs » du texte comme *commissae* « partagée », *dīuersōs* « séparés », *irritata* « irritée », *laesa* « blessée », *subiectus* « soumis ». *Ingrāta* est plus délicat, car il fonctionne en latin comme un adjectif. De même que *grātus* connaît des emplois actifs et passifs, de même *ingrātus* a tantôt un sens actif (« non reconnaissant »), tantôt un sens passif (« qui n'est pas accueilli avec reconnaissance », en parlant de personnes – « déplaisant », en parlant de choses). Comme *grātus* passif a pu signifier, à partir d'Horace, « charmant, gracieux », *ingrātus* s'est chargé du sens contraire « dépourvu d'agrément, disgracieux », comme en témoigne notre passage (*ingrāta fronte*). D'autres adjectifs ont la même ambivalence, comme *caecus* signifiant « qui ne voit pas » ou « qu'on ne voit pas », *ignōtus* « ignorant » ou « inconnu ». Certains adjectifs verbaux ont aussi une double valeur, comme *meditātus* « qui a préparé » ou « qui est préparé » : cela provient d'une première valeur intransitive du verbe (l'achèvement du procès ne peut donc se faire que dans le sujet qui est aussi l'objet) à laquelle a succédé une valeur transitive (l'achèvement du procès se fait dans le complément du verbe, cf. C. Moussy, *GRATIA et sa famille*, 1966, p. 149 et suiv.).

É. Benveniste définit la valeur de **-ndo-* par rapport à celle de **-to-*, car les deux formations ont en commun l'idée de passivité (*La formation des noms*, p. 136 et suiv.) : l'adjectif en *-ndus* « indique qu'un substantif est l'objet ou le siège du procès » (*historia legenda* « histoire qui dépend de la notion de lire », « soumise au fait de lire » > « à lire »). Par rapport à « *-tus* qui transpose dans le passif le sens de la racine » (*ante conditam urbem* = « avant Rome construite », « avant la fondation de Rome »), *-ndus* « transpose dans le passif un substantif verbal », c'est-à-dire un infinitif dénotant un procès (*ante urbem condendam* = « avant Rome soumise au fonder »). Cette mise en relief du procès même par un adjectif est pour Benveniste ce qui rend possible « et pour ainsi dire fatal » le développement de la notion de futur, d'intention ou d'obligation. Autrement dit, cette idée d'obligation « n'est qu'un des aspects de cette position de dépendance vis-à-vis du nom verbal que l'adjectif en *-ndus* exprime organiquement ».

On pouvait aussi se référer aux travaux de Guy Serbat (« Adjectif verbal et nom d'action », *Vita latina* n°98, p. 18-22), pour qui la notion d'obligation est également secondaire, mais par rapport à une valeur de départ différente, essentiellement aspectuelle : « Le procès exprimé par le thème de l'adjectif verbal est présenté par la vertu de *-ndo-* comme un procès dont la réalisation, l'achèvement sont à venir ». Cet « à venir » peut recevoir une interprétation forte (celle de l'obligation), mais aussi une interprétation faible (celles du simple attendu, du prévisible). L'adjectif en **-ndo-* devient alors le symétrique de **-to-*, qui s'applique à un « avant », à quelque chose de réalisé. Lorsque Tite-Live écrit *ante conditam condendamue Urbem*, il envisage une époque où la fondation de Rome n'était ni déjà faite, ni concevable dans l'avenir.

Ces deux analyses pouvaient être utilisées à propos de *petenda* et de *cauenda* qui, attribués de *forent* dans le texte de référence, ont tous les deux une valeur d'obligation. Pour la formation, on attendait que les candidats montrent que le suffixe *-ndus* s'ajoute au même thème verbal que *-nt-* (*caue-nd-a* comme *caue-nt-i-a*, *pet-e-nd-a* comme *pet-e-nt-i-a* avec généralisation du timbre *e* de la voyelle thématique). Sur **-ndo-*, l'un des trois candidats a su exposer l'analyse benvenistienne classique, qui établit un parallèle avec **-nt-* : on aurait le suffixe de noms d'agent ou d'action **-(^e/o)n-* (infinitifs grecs en *-εν*, abstrait latin *i-ter/ten-*), suivi d'un élargissement *-d-* qu'on retrouve dans les adjectifs d'état comme *tepidus*, *placidus*, dérivés de verbes intransitifs. On n'attendait pas les

explications, plus récentes, par *-dn-o-, c'est-à-dire une dérivation en -dōn-, -don-, suffixe de noms d'action (*cupīdō* sur *cupiō*, gr. χαίρηδών « joie » sur χαίρω), avec *-dn- > -nd-.

Reste une forme de participe présent : *amantes* (employé comme substantif), dérivé du thème *amā-*, dont le -ā- s'est abrégé en vertu de la loi d'Osthoff. En indo-européen, on retrouve *-(^e/o)nt- élargi en *w-* ou en *m-* dans les suffixes d'adjectifs *-went- (gr. -φεντ-ς > -εις) ou *-went-to- (*-o-wont-to- > -ōsus en latin). D'usage fréquent en grec, le suffixe *-(^e/o)nt- est cantonné en latin à la formation du participe présent actif (et au participe présent du déponent), et ne connaît plus les règles d'alternance indo-européennes (masc. plein vs fém. réduit) : il y a eu généralisation de la forme réduite du suffixe, ajoutée au thème verbal d'infectum, comme le montre *amantes*.

Question 2. Étude phonologique des voyelles monophthongues longues (v. 1 à 8) : synchronie, diachronie.

Cette question a été un peu moins bien réussie que la précédente (la moyenne est de 8/20), mais la répartition des notes est à peu près la même : 14/20, 9/20, 1/20. Dans la meilleure copie, la synchronie est convenable, mais le corpus comporte des erreurs et la diachronie est incomplète. Dans la copie moyenne, les voyelles longues sont bien repérées, mais quasiment pas expliquées. La plus faible a confondu systématiquement quantité vocalique et quantité syllabique et n'a fourni aucune explication juste.

Dans la partie synchronique, on pouvait rapidement présenter le triangle vocalique du latin (sans oublier les signes de longueur) et évoquer la distribution des faits (la longue peut se rencontrer dans des syllabes initiales, intérieures et finales) tout en précisant les cas d'abrègement : loi d'Osthoff à date pré-latine, et à date latine abrègement iambique, abrègement en hiatus et en syllabe finale devant consonne autre que -s. Le plus intéressant était de montrer que la longueur avait en latin une valeur phonologique, puisqu'on peut opposer des paires minimales comme *uēnit* « il vient » vs. *uēnit* « il est venu », *pōpulus* « peuple » vs. *pōpulus* « peuplier », *mālum* « le malheur » vs. *mālum* « la pomme ». La différence de longueur est donc pertinente en latin, au même titre que l'opposition de timbre (*sātus* « semé » vs. *sītus* « placé »).

La partie diachronique devait être l'occasion de classer les voyelles longues en fonction de leur origine. On peut distinguer les voyelles longues héritées (*reticēre* avec suffixe d'état *-eh₁-, *sān-āre* dont le deuxième -ā- repose sur *-eh₂-, le premier étant obscur), des longues récentes qui ont plusieurs origines possibles : 1. Évolution d'une diphtongue, bien représentée dans le texte : *nōn* < **nōinom* avec diphtongue à premier élément long < **ne-oinom*, mieux que *nōn* < **noenom* < **n(e)-oinom* avec élision et traitement de la diphtongue *-oi- — *cūra* < **coira* — *mūnera* < **moinera*, cf. *moenia* — *uērbīs* abl. thématique pluriel où -īs repose sur la désinence i.-e. *-ōys (> *-ois > *-eis > -īs) — *didicī* parfait de l'indicatif, dont la désinence -ī de première personne repose sur *-h₂ei (avec *-h₂ei > -ai > -ei > -ī). 2. Contraction, dans *aperīre*, où le suffixe *-yo- produit un -ī- par suite d'une contraction avec la voyelle d'anaptyxe qui se développe et prend le timbre *i* (*-^oyo-). 3. Allongement d'une voyelle brève, souvent liée à la disparition d'une consonne : les accusatifs pluriels comme *uestrōs* où -ōs repose sur *-ōns (mais ce *-ōns remonte vraisemblablement à *-ōns avec abrègement d'Osthoff), ou comme *dolōrēs* (*-ns- > *-ens > -ēs) — *dīversos* < **dis-uersos* (disparition du -s- et allongement compensatoire de la voyelle brève précédente) — *concrēdere* que l'on explique le plus souvent comme un composé de la racine **d^heh₁-* : *crēd-* < **crezd-* < **kred-d^h*-. Sans disparition de consonne, on a : *dolōres*, dont le -ō- est analogique de l'allongement de la voyelle suffixale au nominatif quand le suffixe *-ōs/-ēs a servi à former des animés — *nōbis* dont le thème *nō-* est issu de *nōs* qui a subi l'allongement caractéristique des monosyllabes accentués (comme *ēs*, 2^e du sg. du verbe « être », ligne 1).

Deux $-ī-$ étaient plus difficiles à expliquer : celui de *amīcus*, et celui de *medicīna*. Pour le premier, on admet l'hypothèse d'un suffixe i.-e. $*-īko$ (suff. indo-hittite de collectif $*-yH-$ + suff. $*-k-$) ; quant à *medicīna*, on y trouverait le même $-ī-$ que dans *reg-ī-na* (suff. d'appartenance $*-yh_2-$).

Pour repérer les voyelles longues, les candidats pouvaient s'aider de la scansion de ce poème écrit en distiques élégiaques. Mais il faut maîtriser cet exercice et ne pas oublier qu'il ne donne d'indication que sur la longueur des voyelles situées en syllabe ouverte.

Option B

I. ANCIEN FRANÇAIS

- A tant i vint li rois poignant
1892 et tuit li autre esperonnant,
et dant Tardis, qui Renart tient,
parole au roi qui devant vient ;
de totes parz le tienent tuit,
1896 toz li oz en fremit et bruit.
Este vos Renart qui est pris ;
mout en sont lié cil dou país.
« Sire, dist Isangrin au roi,
1900 por amor Dieu, balliez le moi
et j'en ferai tele vangance
c'on le sacra par tote France. »
Li rois n'en vost faire naient,
1904 de ce sont il lié et joiant.
Les iaux ont fait Renart bander ;
li rois li prist a demander :
« Renart, Renart, dist li lions,
1908 ci a de tiex escreptions
qui vos vendront ore l'outrage
que fait avez en vostre aaige
et le deport de la roïne
1912 que vos teniez hui sovine :
de ma honte vos vi ge prest,
mais or sai bien comment il est.
Or vos metront ou col la hart,
1916 si parlerons d'autre Renart. »

Le Roman de Renart.

QUESTIONS

1. Traduire le texte en français moderne (4 points).
2. Phonétique (4 points) :
Étudier, depuis le latin jusqu'au français moderne, l'évolution de *païs* (v. 1898).
3. Morphologie (4 points) :
Décrire la formation et l'évolution du paradigme de *parole* (v. 1894), depuis les origines jusqu'au français moderne.
4. Syntaxe (4 points) :
– L'infinitif dans le passage;
– Commenter les constructions *por amor Dieu* (v. 1900) et *le deport de la roïne* (v. 1911).
5. Vocabulaire (4 points) :
Étudier dans une perspective diachronique et synchronique *poignant* (v. 1891).

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

Option B

I

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS

Établi par M^{me} Valérie MÉOT-BOURQUIN

Sujet :

Texte : *Le Roman de Renart*, vv. 1891 à 1916.

1) Traduction.

2) Phonétique : *païs*.

3) Morphologie : Formation et évolution du paradigme de *parole*.

4) Syntaxe :

- L'infinitif dans le passage (trois occurrences) ;

- Commenter les constructions *por amor Dieu* (v. 1900) *le deport de la roïne* (v. 1911).

5) Vocabulaire : *poignant* (v. 1891).

Commentaire des notes :

Cette année, 20 candidats seulement ont composé dans l'option B, ce qui constitue une nouvelle baisse par rapport à l'année précédente (26 candidats en 2007, et 34 en 2006). Si la diminution du nombre de postes proposés décourage probablement certains, il importe pourtant de souligner que désormais, le rapport entre nombre de postes (5) et nombre de candidats (avec les candidats d'option A, 23) rend le concours plus ouvert.

Cependant, alors même que le sujet ne présentait aucune difficulté majeure – voir plus bas – l'impression générale est décevante. Les correcteurs regrettent que la moyenne obtenue, de 5,5 sur 20, soit sensiblement inférieure à celle de la session 2007 (6,25). L'échelonnement des notes témoigne aussi d'un ensemble terne puisque, sur un total de copies inférieur, 3 seulement ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 (6 en 2007), la note la plus élevée étant 12 ; 7 copies ont entre 6 et 9,5. La répartition est la suivante :

- 10 copies entre 0 et 5,5

- 7 copies entre 6 et 9,5

- 3 copies obtiennent une note égale supérieure à 10.

Le jury, soucieux de rendre justice aux candidats, déplore d'autant plus un résultat tel qu'il pense que l'épreuve, à l'exception des copies dont la note ne dépasse pas 4 sur 20 et qui trahissent une préparation très insuffisante, a souvent été préparée, ce dont témoigne la traduction. En fait, les résultats obtenus s'expliquent grandement par un traitement lacunaire du sujet, deux questions sur les cinq n'ayant apporté que très peu de points aux candidats, par manque de rigueur initiale.

Détaillons. D'une part, la question de phonétique (4 points) s'est trouvée presque annulée, quoique le jury, dans sa mansuétude étonnée, ait cherché à valoriser les acquis, parce que les candidats ont oublié un point élémentaire mais fondamental, pourtant explicitement mentionné dans le

rapport du jury de la session précédente : les formes de cas régime de l'AF – ce sont elles en général qui sont transmises en FM – ont pour origine les formes latines d'accusatif. Par exemple (et ce n'est pas le cas en l'espèce), lorsque le terme étudié est un imparisyllabique, présentant donc une mobilité de l'accent, procéder à partir du nominatif équivaut à un non-sens. On mesure aisément combien l'évolution de *pays* (de *pagensem*, forme donnée par un seul candidat) depuis le nominatif du substantif *pagus* a pu susciter d'errances. Ce mot n'est pourtant pas un terme rare, et son évolution phonétique est examinée en détail dans le manuel indispensable qu'est *Linguistique Médiévale*.

D'autre part, la question de vocabulaire (4 points) a le plus souvent reçu un développement assez long pour prouver que le candidat disposait de temps mais a donné lieu à de multiples exposés fautifs simplement parce que le mot courant *poignant* n'a pas été reconnu comme une forme du verbe *poindre*.

Ainsi, ce qui doit être lu à travers les résultats obtenus est qu'un travail solide se révèle rentable dans cette épreuve.

Recommandations générales :

On renvoie au rapport de l'option A (*cf. supra* p.24) car, afin d'éviter les redites, les remarques formulées ci-dessus ne sont pas répétées ici.

Le jury souhaite en outre attirer l'attention des candidats sur les risques de confusion entre les questions et en particulier sur le danger que représente la phonétique historique hors la question de phonétique même. Indispensable assurément pour traiter la question de morphologie, elle ne peut la constituer. On s'étonne plus encore d'avoir à lire, à plusieurs reprises, le détail de telle évolution dans la question de vocabulaire. De telles erreurs pourraient laisser penser que celui qui écrit n'a pas une claire conception du fonctionnement de la langue, ce qui est peu probable au niveau de l'Agrégation nous l'espérons, pensant qu'il s'agit plutôt des effets du trouble dû à la situation de concours. Nous rappelons donc que seuls les devoirs en temps limité constituent un entraînement véritable aux épreuves.

A- TRADUCTION :

L'extrait choisi pour les options B était assez bref car le texte du *Roman de Renart* est un texte à dimension ludique, parfois même jusqu'à l'ambiguïté, qui requiert la capacité interprétative : par maints aspects, dont des formulations qui parfois disent de manière outrancière mais parfois disent sans dire, un jeu est fermement imposé au lecteur, jeu qu'il n'est pas toujours aisé de rendre par la traduction.

Le jury est convaincu que la plupart des candidats avaient travaillé leur texte : la situation était comprise, la logique interne du passage globalement appréhendée, ce qui a autorisé les traducteurs à commettre des erreurs sans que cela n'engage l'ensemble de leur texte. Les difficultés que recelaient l'orthographe et la langue du *Roman de Renart* (pour exemples : *vangance* au v. 1901, *escrepions* avec e- initial au v.1908) n'ont en général pas entraîné de confusions, la plupart des structures idiomatiques ont été sinon traduites avec justesse du moins reconnues. Les notes, en traduction, ont été plutôt satisfaisantes, ce dont les correcteurs, qui voient ici un encouragement à une préparation régulière, se félicitent... plus encore parce que, compte tenu des lacunes en phonétique et en vocabulaire, les notes totales se fondaient souvent beaucoup sur la note de traduction.

On relèvera quelques fautes récurrentes :

*En premier lieu, mentionnons des erreurs dues à un manque de connaissances du vocabulaire médiéval et à la confiance abusivement accordée à la proximité formelle de l'AF avec le FM. Ainsi :

Poignant (v. 1891) a paru inconnu à beaucoup ; voir le traitement de la question de vocabulaire.

Dant au v. 1893 traduit par « sire » révélait une idée vague quant à cet appellatif, perçu comme dénotant la noblesse. On attendait « seigneur » ou, en adoptant un style accepté pour le *Roman de Renart*, « maître ». A l'inverse, on notera que, adressé à Noble, *sire* du v. 1899 doit être maintenu, « seigneur » constituant un faux-sens.

Au vers 1902, la forme *sacra* (*savra* dans l'édition de M. Roques), P3 du futur du verbe *savoir*, n'appartenait pas à la famille de l'adjectif *sacré*. *Vendront* en revanche, au v.1909, est bien le futur de *vendre* et non une forme avec consonne d'épenthèse de *venir*.

Vost (v. 1903) est l'une des formes de la P3 du passé simple de *voloir*.

Au vers 1906, traduire *demande* par « demander » donnait lieu à un faux-sens, le discours direct qui suit – discours que les candidats ne pouvaient ignorer puisqu'ils en donnaient la traduction – ne comportant aucune demande.

*En second lieu, les traductions ont révélé que certaines habitudes courantes de la langue médiévale restaient mal connues. De la sorte, pour rendre le tissu du texte, il est nécessaire de ne pas omettre les nombreux éléments de cohérence qui, parce qu'il s'agit de « petits mots », paraissent inutiles à un lecteur moderne. Dans le v. 1898, le pronom adverbial *en*, qui réfère au fait que Renart est pris, devait être traduit : « tous les gens du pays sont ravis de cette capture / cette prise ». *Comment il est*, au vers 1913 a suscité de nombreuses erreurs, l'emploi, plus répandu en AF qu'en FM, de l'impersonnel *il* n'ayant pas été compris : « comment les choses sont », « quelle est la situation ».

*Enfin, quelques passages plus ardu, dont le rôle est discriminant dans une épreuve de concours, demandaient le contact régulier avec le texte au programme. On relèvera d'abord, dans l'extrait à traduire, le décalage entre les personnes verbales dans les vers 1915 (P4) et 1916 (P6). Les candidats qui avaient travaillé le texte savaient que d'autres manuscrits, et la traduction conseillée, portaient de manière plus cohérente une P4 en 1915 aussi. Les correcteurs ont valorisé la logique et la fluidité. Les vers 1911-1912, dont le sens global ne présentait pas de véritable difficulté, étaient néanmoins sélectifs car, comme bien des passages du *Roman de Renart*, ils imposaient, pour conserver l'ambiguïté du texte sans aboutir à des images grossières, une recherche d'élégance : « la mauvaise conduite que vous avez eue avec la reine que vous teniez à l'instant couchée sur le dos ». Certaines copies ont ainsi pu prouver les qualités littéraires réelles de leur auteur.

B- PHONETIQUE :

Dans de nombreuses copies, l'évolution phonétique a été fort désordonnée, ou réduite à des bribes parce que le point de départ était erroné (voir nos commentaires généraux sur l'impact de cette situation en termes de notation). Répétons que, dans un concours aussi sélectif, il importe d'être attentif à tout, rigoureux et précis. De surcroît, l'absence de connaissances phonétiques rend stérile l'espoir d'une bonne note en morphologie également.

Le mot proposé à l'étude était l'AF *païs*, FM *pays*, dans le groupe *cil dou païs*. *Païs*, indéclinable en AF, est ici au cas régime et il fallait partir de l'accusatif singulier *pagensem*. L'erreur commise dans 19 copies sur 20 fut que l'étymon donné était le substantif *pagus*, soit au nominatif (*pagus*, ou erronément *pagis*) soit à l'accusatif (*pagum*). Le jury en fut d'autant plus surpris que le rapport de l'année antérieure déjà insistait sur ce point dans les termes suivants : « On s'étonne aussi de la difficulté éprouvée par certains à retrouver l'étymon d'un terme aussi courant et on rappelle qu'un cas régime provient d'un accusatif ».

Remarque : Parce que plusieurs présentations sont admises, nous choisissons ici une présentation rédigée.

***Pagensem* [pagensem] > païs (FM pays) [peï(z)].**

- Avant notre ère, la consonne finale [-m] n'est plus prononcée ; désarticulation de la consonne nasale [n] devant [-s] et allongement compensatoire de [e] antécédent.

Image phonétique : [pagēse].

- Au II^e s., période du bouleversement vocalique, les oppositions de quantité font place à des oppositions de timbres ; les voyelles longues, d'aperture moyenne, se ferment : [ē] > [e] ; la voyelle initiale [a] ne prend pas de timbre particulier.

D'où : [pagése].

- Au III^e s., la consonne [g], occlusive sonore postpalatale en position intervocalique devant la voyelle palatale é, s'affaiblit :

a) spirantisation en γ, constrictive sonore dorso-vélaire : [g] > [γ].

b) fausse palatalisation : avancée du point d'articulation par assimilation régressive devant voyelle palatale et gémination à l'intervocalique : [γ] > [yy].

D'où : [payyése].

- A la fin du IV^e s., affaiblissement par sonorisation de [s] en position intervocalique : [s] > [z].

D'où : [payyéze].

- Au VI^e s., diphthongaison par segmentation spontanée de é fermé tonique libre : [é] > [éi] ; puis, évolution conditionnée de é entre deux éléments fermants : fermeture d'un degré [é] > [í], d'où [yéi] > [yii], et monophthongaison [ii] > [i].

D'où : [payyíze].

- Au VII^e s., simplification de la géminée [yy] > [y].

- A la fin du VII^e s., la voyelle finale différente de a s'amuît. La consonne sonore [z] se trouvant alors en position de finale absolue, elle se renforce en s'assourdissant en [s].

D'où : [payís].

- AF / XI^e s. (datation discutée), le yod issu de [g] ne se vocalise pas et est absorbé par í tonique subséquent [yí] > [i]. Sans doute à cause du risque d'homonymie avec paix < pacem, on note la conservation du hiatus [ai] et l'absence de formation d'une diphthongue de coalescence qui évoluerait en [e].

D'où : [país].

- Au XIII^e s., [s] final s'amuît devant un mot à initiale consonantique mais il se maintient à la pause et s'affaiblit en se sonorisant en [z] devant un mot à initiale vocalique.

D'où : [paí (s)/(z)].

- MF : [aí] > [eí] > [e] par assimilation régressive d'aperture.

D'où : [peí (z)].

- Au XVI^e s., l'effacement de la consonne finale [s] est acquis.

Graphie : En MF commence à s'utiliser la lettre y qui dans *pays* note le caractère fermé de a et l'articulation de i (ce que J. Picoche rend par ay = *aii*, le graphème y valant i à lire avec a + i vrai phonème).

C- MORPHOLOGIE

L'étude portait sur le paradigme de *parole*, P3 du présent de l'indicatif de *parler*.

La première difficulté a été pour certains candidats une difficulté d'identification, parce que *parole* a été pris pour un nom, a été traité comme un nom et c'est alors une déclinaison qui a été exposée. Le jury rappelle que la traduction est placée au début du questionnaire justement pour jouer un rôle de garde-fou. En morphologie mais aussi en syntaxe et en vocabulaire, mieux vaut relire sa traduction que se lancer dans un exposé non pertinent.

Dans de nombreuses copies, ce verbe a semblé connu ; et pour cause : parmi les verbes à alternance syllabique, il s'agit du paradigme le plus fréquemment représenté et en conséquence

systematiquement étudié. Il était donc sans surprise que les candidats à la session 2008 aient à observer son évolution.

Le radical étant connu, l'on s'attendait à de très bons exposés car le paradigme ne présente aucune difficulté particulière. Les résultats sont pourtant restés médiocres : le jury ne pouvait supposer que les désinences de présent de l'indicatif d'un verbe de la première conjugaison latine en *-are* seraient source d'hésitation ; il n'avait pas non plus envisagé que l'alternance de bases serait mal distribuée, parce que d'abord cette alternance est ici tout à fait régulière, ensuite parce que les candidats disposaient des deux bases du paradigme, base forte *paról-* dans l'extrait du *Roman de Renart* et base faible dans leur traduction. Les distributions fantaisistes relèvent alors du manque de rigueur, qui explique probablement aussi que la grande majorité des copies aient présenté une P1 médiévale fautive *parole*, alors que, le jury en est convaincu, les candidats savaient que la désinence en AF est une désinence -0.

Par ailleurs, le traitement de la diachronie AF – FM est souvent abusivement restreint alors même qu'elle devrait paraître simple puisque chacun pratique la langue moderne et dispose des connaissances nécessaires pour penser les évolutions.

Dans le cadre de ce rapport, au vu des copies, nous nous attacherons surtout à mettre en évidence la cohérence et la fluidité de l'exposé. Puisque l'objectif est de donner à voir, dans sa continuité et sa logique (ou ses logiques si, comme c'est en général le cas, interviennent et phonétique et ce que, par souci d'efficacité, l'on nomme « analogie » et qui correspond aux phénomènes de mise en cohérence du système de la langue), il convient en général dans cette question de présenter, éventuellement sous forme de tableaux, les états de langue successifs, puis d'exposer les mécanismes qui expliquent l'évolution, sans confusion avec la question de phonétique.

Le verbe français *parler* n'est pas le continuateur direct du verbe du latin ecclésiastique *paraboláre* mais de sa forme tardive **parauláre*.

latin	AF	FM
<i>*parául-o</i>	<i>paról-0</i>	<i>je párl-e-0</i>
<i>*parául-a-s</i>	<i>paról-e-</i>	<i>tu párl-e-s</i>
<i>*parául-a-t</i>	<i>paról-e-0</i>	<i>il/elle párl-e-0</i>
<i>* paraul-á-mus</i>	<i>parl-óns</i>	<i>nous parl-óns</i>
<i>* paraul-á-tis</i>	<i>parl-éz</i>	<i>vous parl-éz</i>
<i>* parául-a-nt</i>	<i>paról-e-nt</i>	<i>ils/elles párl-e-nt</i>

ANALYSES :

Latin : Le paradigme de présent est à mobilité accentuelle.

- Le radical **paraul-* se trouve donc tonique aux formes fortes (P1, 2, 3, 6) et atone aux formes faibles (P4 et 5) ;

- On relève, présent sauf à P1 (à P1 *canto* résulte de *canta* + *o*), un morphème de classe *-a*, tonique à P4 et 5 ;

- Les morphèmes personnels sont : *-o*, *-s*, *-t*, *-mus*, *-tis*, *-nt*.

AF : Le verbe est à deux bases, la base forte en *paról-*, la faible en *parl-* tout comme celle de l'infinitif. En AF, le morphème de classe *-e* n'apparaît qu'à P2, 3 et 6. Les morphèmes de personne sont : 0, *-s*, 0, *-óns*, *-éz*, *-nt*.

FM : Le paradigme de présent de *parler* ne présente plus qu'une base *parl-*, atone à P4 et 5. A l'oral, aux personnes fortes, c'est uniquement le pronom personnel sujet qui marque la personne.

EVOLUTION DU PARADIGME :

Du latin à l'AF :

- Les bases : Le balancement de l'accent explique que le radical ne soit pas isosyllabique. Aux formes fortes de P1, 2, 3, 6, la diphtongue *áu* est sous l'accent ; elle se monophthongue régulièrement au V^e s. en *ó* ouvert tandis que *a* initial libre reste *a* : *paról-*. Aux formes

faibles la diphtongue *au* libre en position post-tonique cesse d'être articulée avant la fin du V^e s ; la voyelle initiale *a* se trouve alors entravée : *parl-*.

- Les désinences :

° P1 : La voyelle finale différente de *-a* s'amuit à la fin du VII^e s.

° P2, 3, 6 : *-a* final s'affaiblit et se centralise en *e* sourd ; à P3, le *-t* final postvocalique est désarticulé à la fin du IX^e s.

° P4 : L'évolution de *-ámus* à *-ons* est discutée.

° P5 : L'évolution de *-átis* à *-ez* est phonétiquement régulière ; diphtongaison par segmentation spontanée de *á* tonique libre qui aboutit à *ę* fermé, amuïssement de la voyelle finale *i* au VII^e s. et formation de l'affriquée [t] + [s] > [ts], graphiée *z*.

De l'AF au FM :

- Les bases : A partir du XIII^e siècle, la forme (*il*) *parole* est concurrencée par (*il*) *parle*, seule attestée au XVe (Marchello-Nizia, Christiane, *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Nathan Université, Paris, 1997, p. 277). On constate donc une unification radicale sur la base faible *parl-*, qui devient tonique aux personnes fortes. Par affaiblissement articulaire, le *r* cesse d'être roulé au XVII^e s.

- Les désinences :

Les consonnes finales : Toutes, sauf en cas de liaison, cessent d'être articulées au XIII^e s. ([*-s*] à P2, 4, 5 où il est issu de la réduction de l'affriquée à la fin du XII^e s., [*-t*] à P6).

Voyelles : A P1, adjonction d'un morphème de classe *-e* ; à P4 et P6, désarticulation de la consonne nasale [n].

D- SYNTAXE :

La question de syntaxe présente le plus souvent une question d'ensemble, accompagnée ou non de l'analyse ponctuelle d'une construction, de quelques vers ou phrases. On le rappelle, le traitement d'une question de synthèse requiert de présenter un exposé construit et non de commenter les occurrences en suivant l'ordre du texte. Une telle approche ne peut manquer de générer des redites qui ne sont que perte d'un temps pourtant précieux et interdit d'appréhender le caractère évolutif de la langue.

En 2008, le sujet de syntaxe de l'option B comportait deux questions d'importance équilibrée, à corpus suffisamment restreint (trois infinitifs d'une part, deux compléments du nom d'autre part) pour que, à propos de chacun des points abordés, les candidats aient la possibilité de nourrir l'analyse des occurrences par une étude approfondie d'un trait de la syntaxe médiévale. Sera ici examinée la deuxième question ; pour l'infinitif, on se rapportera au rapport sur l'épreuve d'option A.

- Les constructions *por amor Dieu* et *le deport de la roïne* : le complément du nom

C'était une question classique ; c'était une question sans surprise dans le texte du *Roman de Renart* ; c'était une question qui aurait dû apporter des points à chacun parce que la construction du complément du nom est l'un des tout premiers objets de la syntaxe médiévale, abordé dès les premiers cours. Pourtant les résultats sont ternes : les copies reflètent trop souvent non une véritable absence de connaissances mais un véritable défaut de précision, ce qui pourrait être transcrit par un bonasse « L'on a acquis des notions, l'on s'en satisfait ». Et réapparaît le manque de rigueur ci-dessus relevé.

Le rapprochement de ces deux groupes permettait d'examiner la construction du complément du nom dit « à valeur d'appartenance » (afin de ne pas alourdir le présent rapport, nous ne discuterons pas cette notion dans le *Roman de Renart*). Or, l'AF dispose de trois constructions pour transcrire ce rapport entre deux syntagmes nominaux (SN) : deux constructions prépositionnelles, soit avec *a* soit avec *de*, d'origine romane, et une construction non prépositionnelle, héritée du latin.

S'impose alors une remarque de méthode : l'objet d'étude était constitué de deux constructions, l'une absolue, l'autre prépositionnelle, jointes par la conjonction *et*. Dans un cas

similaire et comme face à un sujet de leçon, les candidats ont tout intérêt à interroger l'association ainsi constituée : Pourquoi soumettre au questionnement *por amor Dieu et le deport de la roïne* ? A l'intérieur du cadre que donne le fonctionnement linguistique médiéval, quels faits particuliers un tel parallèle permet-il de mettre en lumière ? Répondre à cette question exige d'avoir dans un premier temps défini les règles d'emploi des constructions en AF de sorte à dans un second temps positionner les occurrences par rapport à ces règles.

Concernant la construction du complément du nom en AF, il est fondamental, pour ne pas s'en tenir à une simple description des occurrences, d'adopter une perspective qui mette véritablement en relation la construction formelle (les mots) et le sémantisme. C'est sur ce point que nous revenons d'abord, à l'aide de la diachronie, qui motive la situation médiévale

En latin classique, la fonction complément du nom s'exprimait par un cas spécifique, le génitif ; était marqué ainsi un rapport large d'appartenance. Or, la notion de possession pouvait également être transcrite par l'association *esse* + datif. En latin vulgaire, cette analogie sémantique entre génitif et datif va conduire à voir le datif concurrencer le génitif dans la construction du complément du nom. De plus, l'idée du datif elle-même tend à être exprimée par *ad* + accusatif. Ainsi, le complément du nom pourra se construire avec *ad* + accusatif. Parallèlement, l'emploi du génitif subit la concurrence de la construction *de* (marquant la provenance, l'origine) + ablatif. L'accusatif peu à peu devient cas oblique. Dès lors, l'AF hérite de trois constructions : 1) la construction synthétique – baptisée avec succès « cas régime absolu » par L. Foulet – dérive des constructions synthétiques latines avec le génitif et avec le datif ; 2) la construction analytique à préposition *a* ; 3) la construction analytique à préposition *de*. Le choix s'opère en fonction du sémantisme du complément déterminant, qui, contrairement à ce que présente le latin, se trouve placé après le déterminé (d'où la présentation SN1 – SN2), dans une séquence à ordre progressif d'origine romane.

La construction directe héritée du latin n'était utilisée que si le SN2 présentait les traits de signification suivants : référent unique, connu et bien individualisé. Son emploi était donc normal avec un nom propre au singulier, avec un nom commun singulier de sens déterminé (déterminant défini ou possessif). S'adjoignait une contrainte moins aisée à formuler, que l'on peut nommer « critère d'importance » : le nom complément devait référer à un personnage important, dans la hiérarchie sociale (la liste, variable selon les œuvres, est brève des titres fréquents dans cet emploi : *roi, reine, empereur, conte, duc* sont les plus récurrents) ou familiale (liens de parenté, comme l'illustre le très célèbre exemple *la maison ma mère*, issu du *Conte du Graal*). La construction prépositionnelle en *a* est utilisée devant les noms de personne qui ne remplissent pas les conditions pour la construction directe et la construction en *de* dans les autres cas (il était ici envisageable, mais non obligatoire, de détailler ; sur ce point, nous renvoyons à la bibliographie). Depuis les origines, la distribution entre les trois tours était plus ou moins complémentaire et dès les XII^e et XIII^e siècles se développe l'emploi des constructions prépositionnelles. Cette tendance analytique se développe en moyen français et la langue moderne ne dispose plus que d'une construction courante, la construction prépositionnelle, avec *de*.

Si nous observons les occurrences, nous constatons que les deux SN2, par leur sens, correspondent aux règles d'emploi du cas régime absolu : animé humain ou divin, unicité du référent bien identifié (nom propre *Dieu* et détermination par le défini singulier dans *la roïne*), importance. *Por amor Dieu* est régulier. En revanche, par rapport à la norme, *le deport de la roïne* est moins attendu. Par conséquent, la question posée est celle de la motivation de la préposition *de*. Soulignons, concernant l'évaluation dans le cadre du concours, que les correcteurs ont valorisé les exposés qui ont su circonscrire cet écart et questionner l'occurrence du vers 1911 ; même si l'explication proposée restait tâtonnante, l'étonnement était gage d'honnêteté intellectuelle, toujours préférable à la fausse compréhension ou au hors sujet (la mise en parallèle des deux vers interdisait par exemple de fuir dans un commentaire, hors de propos, de l'absence d'article devant *amor*). Trois facteurs pouvaient être évoqués pour justifier la présence de *de* : 1) Dans la perspective diachronique, la progression de la construction en *de* aux dépens des deux autres qu'elle évincera car plus fréquente dès l'origine et

moins contrainte ; 2) La signification même de *le deport de la roïne*, « la mauvaise conduite que vous avez eue avec la reine », le référent, un viol, qui plus est, de la reine, peuvent expliquer le choix du tour marqué, par rapport aux deux autres constructions comme *bas* (cas régime absolu ressenti comme noble, lié encore au latin comme le prouve la possibilité de trouver encore l'ordre déterminant-déterminé avec le nom Dieu) ; *cas en a* pour les animés humains par opposition au *cas en de* pour ce qui relève de l'animalité ou de l'inanimé), 3) La valeur objective de la construction en *de* tandis que la construction non prépositionnelle exprime un rapport subjectif entre SN1 et SN2.

Pertinence et observation consciente du texte, nécessairement fondées sur la connaissance documentée de la langue médiévale, le jury n'en attendait pas plus des candidats à l'agrégation de grammaire. Certains l'avaient fort bien compris.

E- VOCABULAIRE : *poignant* (v.1891).

Compte rendu de la session 2008 :

Sans ambages, le jury manifeste une grande déception, la correction de la question de vocabulaire ayant suscité autant de surprise que celle de la question 2, la phonétique. En 2008, les copies – qui certaines années laissent apparaître une mauvaise gestion du temps de l'épreuve par une (quasi) absence de réponse en vocabulaire, parce que cette rubrique est traitée en toute fin – témoignent, par leur longueur, que les candidats d'une part n'ont pas manqué de temps, d'autre part qu'ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour tenter de composer une étude satisfaisante.

Les correcteurs félicitent tous les agrégatifs non seulement de cette ténacité, importante dans la préparation d'un concours de haut niveau, mais aussi de leur juste compréhension des objectifs de cette question et de leur maîtrise de la méthode, points sur lesquels nous ne reviendrons donc pas.

Alors, force est de reconnaître que la déception est due à un défaut de connaissances... Proposer à l'étude le terme *poignant*, absolument banal dans la littérature médiévale, avait pourtant paru au jury offrir à chacun une occasion de déployer ses qualités. Cependant, pour ne pas inventer, encore fallait-il connaître le mot... Considérant les hypothétiques évolutions lues (majoritairement ont été donnés des étymons de la famille de *pugnus*, *pugnare*, moins souvent de celle de *poena*), les correcteurs ont pu craindre que, dans *poignant*, la graphie de la consonne palatale centrale, elle aussi banale au Moyen Age, n'ait pas été identifiée.

Pour autant, le jury se réjouit que lui aient été soumises de très bonnes études qui ont permis à certains, que nous félicitons, de faire la preuve tant de leur savoir que de leur finesse.

Identification du lexème et sens contextuel :

Forme en *-ant* du verbe *poindre*, régime de *venir* dont il est complément circonstanciel de manière au sens de « piquant des éperons, piquant des deux » ; on admet une traduction par un complément d'allure « au grand galop ».

Commentaire détaillé de l'occurrence – Observations de méthode :

1 - Nature de cette forme : Il était ici utile de rappeler que l'AF n'opère pas entre les trois formes en *-ant* une distinction aussi claire que celle qui existe en FM. Les grammairiens d'ailleurs hésitent à requérir la classification moderne (les candidats auront noté que Cl. Buridant, aux §§ 255-260 de sa *Grammaire nouvelle de l'ancien français* préfère parler d'« emplois » du participe présent tandis que G. Joly, dans son *Précis d'ancien français*, pp. 359-368 reprend la partition traditionnelle). On aboutit même à la curieuse phraséologie du *Dictionnaire historique* des Editions le Robert qui, traitant l'histoire sémantique du verbe *poindre*, qualifie la forme médiévale *poignant* de « participe présent » et le traduit immédiatement par « en piquant le cheval ». Au plan morphologique en effet, le gérondif, le plus souvent invariable, est rarement prépositionnel ; ses formes peuvent être confondues avec celles du participe présent et de l'adjectif verbal qui, s'ils sont soumis tous deux à la flexion, parce qu'uniformes, ne discriminent pas les genres. Il est donc préférable de fonder l'analyse sur la syntaxe, en opposant emplois nominaux et emplois verbaux et en examinant la construction :

Poignant est un gérondif parce qu'il est incident à un verbe, *venir*, et qu'il exprime une circonstance de ce procès.

2 - Signification et commentaire : L'emploi au vers 1891 est de la plus grande banalité dès lors que le verbe *poindre*, au gérondif, se rapporte au verbe de mouvement *venir* pour exprimer la manière. Il était aisé de mettre en exergue le parallèle avec le vers suivant : *esperonnant* est ici synonyme de *poignant* avec lequel il forme une rime sémantique, rendue d'autant plus nette par l'ellipse de *venir* au vers 1892, ce distique évoquant l'ardeur de la cour et du roi à la charge... Sus au Goupil ! Comment ne pas conclure à la parodie de l'épopée et à ce ton grinçant si caractéristique du *Roman de Renart*, que les candidats ne pouvaient manquer d'avoir abordé au cours de l'année de préparation ?

ORIGINE:

Poindre vient du latin *pungere* « piquer », « percer », par glissement « être corrosif » et par passage à l'abstrait « tourmenter », « faire souffrir ».

ANCIEN FRANÇAIS :

1- Valeur générale et étymologique : « piquer », « percer ».

La spécialisation « être corrosif » est rare.

2- Spécialisations (XI^e siècle) :

* Sens concret « blesser » ;

*Domaine de l'équitation : « piquer son cheval des éperons, éperonner », d'où l'emploi du verbe pour toute allure rapide (*poignant* : « au grand galop ») et par extension pour la charge au combat : « charger », « se précipiter sur » ;

*Domaine de la couture : « coudre, broder »; cf. le préfixé *porpoindre* (« piquer, broder »), qui donnera *porpoint* (« brodé », puis, substantivé, « vêtement brodé »)

3- Valeurs dérivées :

* construction transitive (au XII^e s.) : par passage au sens figuré « piquer », « blesser », d'où « provoquer une souffrance aiguë », « faire souffrir » ; on mesure la force de l'image traditionnelle *amor me point* ;

* construction intransitive (XIII^e s.) : « apparaître sous forme de pointe », « faire saillie » d'où par spécialisation à la végétation « commencer à pousser ».

EVOLUTION:

- Valeurs 1 et spécialisations 2 : sorties de l'usage (XVII^e s.) ;

- Valeurs dérivées :

* « blesser », « tourmenter » au sens figuré : signification vieillie et littéraire ;

* « apparaître sous forme de pointe » : acception maintenue. Par extension, aux XVI^e/XVII^e siècles, l'idée de pointe est passée au second plan derrière celle d'apparition et *poindre* a signifié « commencer à (ap)paraître » (valeur inchoative d'abord, à propos du jour ou des étoiles, puis au figuré par métaphore pour les sentiments, les idées) ;

- En FM, le verbe est défectif et ne se trouve, dans des emplois parfois sentis comme vieilliss, que :

*à l'infinitif (*le jour commence à poindre, je sentis poindre en moi la peur, voir poindre les jacinthes...*) ;

*à la 3^e personne du singulier :

* du présent : *le jour point.*

* de l'imparfait : *le jour poignait juste.*

*à la 3^e personne du pluriel :

* du présent : *les concepts structuralistes poignent dans la linguistique de Saussure.*

* de l'imparfait : *ses sentiments poignaient dans son exposé.*

- au participe présent : *le jour poignant, il enfila...*

En FM, le sens de *poignant*, adjectivé, est modifié : cet adjectif, littéraire, signifie « qui exprime ou qui cause une forte douleur et donc qui émeut » (*une douleur poignante, un regard poignant...*). Cette acception (« très émouvant ») est un affaiblissement de la valeur figurée « blesser », « tourmenter », « faire souffrir ».

II. FRANÇAIS MODERNE

V

Son joyeux, importun, d'un clavecin sonore.

Pétrus BOREL.

Le piano que baise une main frêle
Lui dans le soir rose et gris vaguement,
Tandis qu'avec un très léger bruit d'aile
Un air bien vieux, bien faible et bien charmant
Rôde discret, épeuré quasiment,
Par le boudoir longtemps parfumé d'Elle.
Qu'est-ce que c'est que ce berceau soudain
Qui lentement dorlote mon pauvre être ?
Que voudrais-tu de moi, doux Chant badin ?
Qu'as-tu voulu, fin refrain incertain
Qui vas tantôt mourir vers la fenêtre
Ouverte un peu sur le petit jardin ?

VERLAINE, *Romances sans paroles*,
« Ariettes oubliées », V, p. 129.

QUESTIONS

1. Lexique (4 points) :
Étude synthétique du lexique de la musique.
2. Morpho-syntaxe (8 points) :
Étude des adverbes du texte.
3. Étude de style (8 points) :
Étudier les rapports entre la syntaxe et le mètre dans la production des effets de sens.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

Option B

II

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE

Établi par M^{me} Laure HIMY-PIERI

Verlaine, *Romances sans paroles*, « Ariettes oubliées », V.

Comme pour l'option A, on peut regretter une réelle absence de préparation. Si l'on comprend que les candidats à l'option B mettent l'accent sur les épreuves de langue ancienne, il faut toutefois rappeler que les sujets sont adaptés à des candidats dont le français moderne intervient dans la composition dite secondaire : les sujets proposés y sont donc nécessairement plus classiques, et peuvent être traités par les candidats auxquels ils s'adressent. Il est donc indispensable qu'ils fournissent l'effort attendu, d'autant qu'ils préparent un concours qui les destine à l'enseignement, et que, quelle que soit leur spécialité, ils ont aujourd'hui de grandes chances de n'enseigner que le français. Autrement dit, si l'épreuve de français moderne est secondaire au moment du concours, elle sera déterminante dans la pratique de l'enseignant.

Or l'ignorance des candidats apparaît clairement, si l'on observe que sur les 20 copies corrigées, 6 avaient fait le choix de ne pas traiter l'ensemble des questions, sans parler des questions traitées de façon vraiment minimaliste. La première chose à faire est donc de s'astreindre à traiter l'ensemble des questions, et de faire assez d'exercices dans l'année pour maîtriser la question du temps imparti.

Lexique (4 points) Étude synthétique du lexique de la musique

La plupart des candidats semblent ne pas savoir comment on traite ce type de question. Il est totalement inutile, dans une approche synthétique, de perdre son temps à décrire l'évolution diachronique des termes relevés, sauf si telle information permet de cerner la place de tel élément dans le système que l'on cherche à décrire.

Mais précisément, cette notion de système ne semble pas non plus claire pour les candidats : une énumération, même exhaustive, ne fait pas système, pas même si elle est assortie de développements musicologiques aussi intéressants que hors-sujet. Il importait donc de présenter le rôle spécifique et différentiel de chacun des éléments les uns par rapport aux autres d'une part. Beaucoup ont très justement commenté ce qui pouvait séparer « bruit » de « air », ou « chant » par exemple. Mais tous les candidats ou presque ont relevé des termes sans s'interroger sur le cotexte dans lequel ils se trouvaient pris : ainsi le rapprochement entre « piano » et « baise », entre « air » et « rôle », pour ne prendre que ces exemples, n'a pas été relevé, ni commenté. Dans le même ordre d'idées, les nombreuses qualifications dont les noms à relever étaient entourées appelaient un commentaire, dans la mesure où elles participent à la détermination des éléments sur lesquels on s'interrogeait. Il ressort donc du traitement de la question une grande incompréhension du fonctionnement du lexique, et de ses enjeux : comment enseigner la langue, et pratiquer l'explication de textes, dans ces conditions ?

Morpho-syntaxe (8 points) : Étude des adverbes du texte

Là encore, la question était on ne peut plus classique, les occurrences étaient peu problématiques, et certains candidats ont su proposer des réponses tout à fait honorables. On rappellera qu'il est indispensable de proposer en premier lieu un ensemble de critères permettant de cerner la classe des adverbes, et surtout de justifier les choix opérés dans le relevé des formes à intégrer – ou à rejeter. Le critère d'invariabilité notamment est essentiel pour distinguer l'adverbe de l'adjectif, et devait être évoqué dans le cas où, comme certains l'ont pensé, il y avait ambiguïté.

Les adverbes relevés devaient donc nécessairement entrer dans le cadre de la définition préalablement exposée, et la cohérence de l'exposé, la rigueur du raisonnement, étaient déterminantes dans l'évaluation : c'est dire que ne pas proposer de définition, ne pas cadrer la problématique, dès le départ, invalidait quasiment tout développement.

On regrettera ensuite que la démarcation entre le sens et la fonction de l'adverbe n'ait pas toujours été nette, et que les commentaires – mais l'absence de préparation entraîne inévitablement vers cette pente – aient souvent dérivé vers une évaluation de mauvaise stylistique au lieu de se cantonner au domaine syntaxique attendu.

Étude de style (8 points) : Étudier les rapports entre la syntaxe et le mètre dans la production des effets de sens

Il est certain que la métrique verlainienne a fait cette année couler beaucoup d'encre, et que les candidats ne peuvent pas avoir été surpris par ce sujet. Les réponses proposées ont donc été terriblement décevantes : les connaissances en métrique de la plupart sont absolument inexistantes. Beaucoup ne comprennent pas ce qu'est un mètre, et n'y voient pas un schéma abstrait, mais une libre distribution d'un nombre (à peu près) déterminé de syllabes. Mais si la distribution des positions métriques est libre, il est bien évident que la tension avec la syntaxe disparaît, et que la question posée se vide de tout contenu ! Certains n'ont pas reconnu le mètre en question – ici le décasyllabe. Quelques rares copies ont su faire ce qui était attendu : constater, tout simplement, des débordements de groupe fonctionnels de part et d'autre de la césure, ou de la fin de vers ; et ont proposé, plus ou moins adroitement, des effets de sens liés à ces entorses. Une telle approche de la question, pour sommaire qu'elle soit, convenait déjà. Sans doute les candidats sont-ils effrayés par la métrique, et en général par les attentes supposées du jury : ce rapport s'efforce de montrer qu'elles sont raisonnables, et qu'il est de l'intérêt des candidats, comme des élèves dont ils seront ensuite les professeurs, de s'attacher à y répondre, sans démissionner par avance.



AE1-10
Repère à reporter sur la copie

SESSION DE 2008

**CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : GRAMMAIRE

THÈME LATIN

Durée : 4 heures

Sont autorisés les dictionnaires français-latin Decahors, Edon, Goelzer et Quicherat, ainsi que les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot, Goelzer et Quicherat.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Éloge d'un homme simple mais admirable ⁽¹⁾

Ces qualités si délicates, si faciles à dégénérer en mal et à faire un effet tout contraire à celui que l'auteur en attend, ont plu à tout le monde, aux sérieux, aux enjoués, aux cavaliers, aux dames et aux vieillards, de même qu'aux enfants.

Jamais personne n'a mieux mérité d'être regardé comme original et comme le premier de son espèce. Non seulement il a inventé le genre de poésie où il s'est appliqué, mais il l'a porté à sa dernière perfection, de sorte qu'il est le premier, et pour l'avoir inventé, et pour y avoir tellement excellé que personne ne pourra jamais avoir que la seconde place dans ce genre d'écrire. Les bonnes choses qu'il faisait lui coûtaient peu, parce qu'elles coulaient de source, et qu'il ne faisait autre chose que d'exprimer naturellement ses propres pensées et se peindre lui-même. S'il y a beaucoup de simplicité et de naïveté dans ses ouvrages, il n'y en a pas eu moins dans sa vie et dans ses manières. Il n'a jamais dit que ce qu'il pensait, et il n'a jamais fait que ce qu'il a voulu faire. Il joignit à cela une humilité naturelle dont on n'a guère vu d'exemple ; car il était fort humble, sans être dévot, ni même régulier dans ses mœurs, si ce n'est à la fin de sa vie qui a été toute chrétienne. Il s'estimait peu, il souffrait aisément la mauvaise humeur de ses amis, il ne leur disait rien que d'obligeant, et ne se fâchait jamais, quoiqu'on lui dît des choses capables d'exciter la colère et l'indignation des plus modérés.

Charles PERRAULT, *Note sur Jean DE LA FONTAINE.*

⁽¹⁾ Titre à traduire.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THÈME LATIN

Établi par M. Christian NICOLAS

Statistiques :

Il y a eu cette année 24 copies de thème latin. L'une d'elles émane d'un candidat qui a trouvé sans doute plaisant de produire un texte écrit dans une langue improbable, teintée de volapük et d'ancien français et contenant, à l'occasion, quelques mots latins. Cette mauvaise farce est retirée du stock restant, sur lequel s'établissent les statistiques et les remarques qui suivent.

Moyenne de l'épreuve : 6,95

Moyenne des admissibles : 7,99

Médiane : 7,1

Eventail des notes : de 0,5 à 14,8

Note du premier admissible : 11,6

Note du dernier admissible : 2,1

Note du candidat non admissible le plus performant dans cette épreuve : 13,4

Note du candidat admissible le moins performant dans cette épreuve : 2,1

Note du candidat admis le moins performant dans cette épreuve : 5,5

On pouvait donc être admissible avec une note faible de 2,1 en thème latin. Et même être admis avec seulement 5,5. Inversement, certains candidats auteurs de copies bonnes ou fort correctes n'ont pas passé le seuil de l'admissibilité : tel candidat à 13,5, tel autre à 12,1, tel autre à 10,4 n'ont pas confirmé partout ces bonnes dispositions et n'ont pu continuer le concours. Parmi les admissibles, plusieurs bons spécialistes de thème restent du mauvais côté de la barre, y compris le meilleur du lot. Sur les cinq candidats reçus, d'ailleurs, seul un a obtenu la moyenne à cette épreuve.

Bref, cette année, contrairement aux habitudes, le thème latin n'a pas été un échantillon représentatif du concours.

Les notes ont été ainsi réparties :

Plus de 14 : un candidat (admissible)

Entre 12 et 13,9 : deux candidats (non admissibles)

Entre 10 et 11,9 : deux candidats (dont un admissible, admis)

Entre 8 et 9,9 : cinq candidats (admissibles, dont deux admis)

Entre 6 et 7,9 : cinq candidats (dont deux admissibles)

Entre 4 et 5,9 : quatre candidats (dont deux admissibles, admis)

Moins de 4 : quatre candidats (dont un admissible)

(Zéro : une copie)

Remarques générales :

Le jury a lu des copies de candidats somme toute bien préparés à l'épreuve. Ainsi, à la réserve près d'une seule copie (au demeurant correcte) qui n'a pas eu le temps de finir la dernière proposition (à qui il manque quatre ou cinq mots), et dont l'écriture, de plus en plus dégradée en fin de devoir, témoigne d'une évidente urgence, les candidats semblent tous avoir bien géré le temps de l'épreuve. Cela peut tenir au fait que le texte, cette année, avec ses quelque trois cents mots, était plutôt court.

L'impression d'ensemble du jury reste mitigée. Le lot, homogène, n'est pas mauvais, loin de là, mais on ne peut pas dire que des copies se soient considérablement détachées de l'ensemble, et

les meilleures n'ont pas, dans cette épreuve, complètement convaincu. Il n'y a pas eu non plus, cela dit, de ces copies désastreuses qui sont une épreuve pour le jury aussi.

L'énoncé de cette session était résolument très grammatical, au contraire de celui de l'an passé, qui était plutôt lexical. La grammaire de Perrault, à bien des égards, est encore très empreinte de latin, et une phrase comme « Non seulement il a inventé le genre de poésie où il s'est appliqué, mais il l'a porté à sa dernière perfection, de sorte qu'il est le premier, et pour l'avoir inventé, et pour y avoir tellement excellé que personne ne pourra jamais avoir que la seconde place dans ce genre d'écrire » semble sortir tout droit d'une version latine un peu scrupuleuse dont on n'aurait plus qu'à restituer la rétroversion pour retrouver un original cicéronien. Mais, on y reviendra, il y avait aussi quelques passages qui ont posé des problèmes d'interprétation à plus d'un candidat.

Les copies n'abondent pas en barbarismes : on en trouve, en moyenne, moins d'un et demi dans chaque devoir (ce qui est plutôt présentable) et cinq copies en sont entièrement exemptes. Cela est d'autant plus méritoire que certaines de ces erreurs relèvent de toute évidence du *lapsus calami* et que, en outre, nous avons sanctionné d'un barbarisme des erreurs morphologiques patentes qui proposent des formes pourtant attestées : ainsi *quodam* quand il faudrait *quoddam*, *efferentur* pour *effarentur*, *facile* comme forme d'ablatif, *haec* comme forme de nominatif féminin pluriel, *genero* au lieu de *genere*, *suis* au lieu de *sui*¹. Et on a aussi, en petit nombre (mais c'est toujours trop pour un jury), les barbarismes francs et massifs parmi lesquels les formes de perfectum passif traitées analogiquement sur le modèle des formes actives correspondantes, donc des plus-que-parfaits en *-*erantur* par exemple. Mais dans l'ensemble, la morphologie était plutôt en place.

Pour les solécismes, qui relèvent de la syntaxe, la moyenne par copie se monte à quatre, ce qui, là encore, est dans les zones de l'acceptable. D'autant que nous avons, comme il est usuel, sanctionné des solécismes par défaut. J'en donne un exemple habituel. La question du réfléchi de troisième personne, tant dans le pronom personnel que dans l'adjectif possessif, est l'une des bouteilles à l'encre du thème latin. Il convient donc de s'habituer à toujours traduire un « ses » ou un « leur », même si, on le sait bien, le latin (le vrai) ne prend la peine de le faire qu'en cas de nécessité pressante. Mais là où un candidat fait le mauvais choix entre un *suas* et un *eius* (statistiquement, d'ailleurs, plutôt en faveur du réfléchi, dans des emplois abusifs, par décalque d'une structure française où figure un possessif hérité de *suus*), on est bien obligé de pénaliser celui qui n'a pas tranché du tout. Et, de fait, le texte abondait en passages où il fallait montrer sa maîtrise de la règle : « le premier de **son** espèce », « et qu'il ne faisait autre chose que d'exprimer naturellement **ses** propres pensées et **se** peindre lui-même », « S'il y a beaucoup de simplicité et de naïveté dans **ses** ouvrages, il n'y en a pas eu moins dans **sa** vie et dans **ses** manières » (passage pour lequel *suus* est résolument solécisant, si on a adopté la même structure syntaxique que Perrault), « régulier dans **ses** mœurs, si ce n'est à la fin de **sa** vie », « la mauvaise humeur de **ses** amis »... Dans la plupart de ces cas, on reste dans la situation basique d'application de la règle : renvoi (ou non) au sujet de la proposition où l'on se trouve, et l'on attend des agrégatifs qu'ils aient de ces faits strictement normés une connaissance réflexe.

En même temps, qu'on nous comprenne bien : il faut que le candidat tranche à chaque fois, dans chacune de ces situations, mais sans excès. Ainsi pour « il n'y en a pas eu moins dans **sa** vie et dans **ses** manières », inutile de traduire deux fois le possessif : un seul *eius*, en facteur commun, sera bien meilleur que deux *eius* et signalera suffisamment ce que le jury veut savoir du candidat sur cette matière.

Sur cette question, donc, rien de bien difficile dans ce texte, sauf peut-être la situation de la dernière proposition de l'énoncé : « quoiqu'on **lui** dît des choses capables d'exciter la colère et l'indignation des plus modérés ». On a naturellement sanctionné tous ceux qui ont traduit comme s'il

¹ Deux de ces barbarismes relèvent de ce qu'on pourrait appeler l'effet de rime (contre lequel on ne mettra jamais assez en garde) : on lit, de fait, pour la traduction de « <le premier> de son espèce », au lieu de *e genere suo*, *e *genero suo*, et, au lieu de *sui generis*, *generis *suis*. Arrivent donc dans ces énoncés qui riment un gendre et un cochon plutôt indésirables.

n'y avait pas, chez Perrault, de pronom personnel pour accompagner le verbe *dire*. Et on a sanctionné aussi ceux qui ont choisi la mauvaise option.

Mais quelle était la bonne ? En fait, il y a deux bonnes solutions, selon l'interprétation que l'on donne de la phrase dans son intégralité. C'est, proprement, une question de point de vue. Si l'on considère que la phrase, dans son entier, relève du « récit » et se trouve prise en compte par l'énonciateur Perrault, qui nous raconte quelque chose d'un trait de caractère de La Fontaine, alors rien n'autorise dans cette concessive la présence d'un réfléchi, qui ne saurait être qu'indirect, puisque le sujet de ladite proposition est l'indéfini *on*. Les concessives (hors cas de discours indirect, évidemment) n'utilisent pas le réfléchi indirect, réservé aux propositions qui ont un rapport fusionnel avec leur verbe support (les complétives donc) et aux circonstancielles finales ou aux relatives à valeur finale, lesquelles expriment une intention prêtée à un actant qui, grammaticalement, se trouve être le sujet de la proposition rectrice. Ce qui est commun à toutes les structures qui peuvent accueillir un *se* ou un *suus* réfléchi indirect, c'est une forme d'énonciation : dans tous ces cas, la proposition subordonnée qui comporte le réfléchi, développe les paroles, les pensées ou les intentions d'un actant qui, par là même, est présenté comme un énonciateur. Toutes ces propositions sont donc, de plein droit pour les complétives, à titre de « soupçon de discours indirect » pour les relatives et circonstancielles finales, des bribes de discours indirect.

Or cette interprétation est absolument envisageable dans le cas présent : « il ne leur **disait** rien que d'obligeant, et ne se fâchait jamais, quoiqu'on lui dît des choses capables d'exciter la colère et l'indignation des plus modérés ». On évoque clairement des paroles de La Fontaine à ses amis, avant de signaler un trait de caractère. Mais ce trait de caractère, qui prend la forme d'un verbe de sentiment (par exemple *irascebatur*), est compatible avec l'idée d'un « discours » au sens large. On sait que les verbes de type *irascor*, *gaudeo*, *doleo*, etc., sont susceptibles de constructions complétives (avec infinitive ou conjonctive en *quod*), comme des verbes de parole ou d'opinion ; et on sait que ladite complétive représente, finalement, les pensées du sujet du verbe : on se réjouit de ce que, c'est-à-dire *dans l'idée que* etc. Du coup, la proposition concessive qu'on trouve ici, sans avoir évidemment le statut de complétive (on aurait sinon « il ne se fâchait jamais de ce qu'on lui dît des choses etc. »), se trouve tout de même dire quelque chose du ressenti, donc des pensées, de La Fontaine. Elle peut donc parfaitement, dans un micro-système, représenter un « soupçon » de discours indirect.

C'est ce qui explique que Cicéron écrive (*ad Att.*, II, 1, 12) : *Paetus (...) omnes libros quos frater suus reliquisset mihi donavit* ; ce qu'il fait en disant cela, en le formulant avec un réfléchi indirect dans une relative (qui n'a pas de valeur finale), c'est une espèce de résumé d'une phrase de Paetus. Comprendons : « Paetus m'a fait cadeau de tous les livres que, <dit-il>, son frère lui a laissés ». Malgré l'absence d'un verbe de parole, la présence de *suus* nous force à voir dans Paetus un énonciateur, comme l'aurait montré explicitement une formulation avec complétive du type de *Paetus libros quos dicit fratrem suum reliquisse mihi donavit*. Rien n'empêche de voir le même genre de formulation implicite ici : « il ne se fâchait jamais, quoiqu'il fût **bien conscient** qu'on lui disait parfois des choses etc. ». Et cette interprétation implique le choix de *sibi*, comme il impliquait celui de *suus* dans la relative de Cicéron. Mais alors il est absolument indispensable que la concessive, comme la relative de Cicéron, se mette au subjonctif, comme ce serait le cas dans un authentique discours indirect...

Si l'on résume, il y avait deux choix possibles :

1. la phrase est entièrement du récit et il n'y a pas de sous-énonciation : dans ce cas on écrira par exemple *...quamquam ei ea uerba dicebantur quae* (+ subj. imparfait)...
2. la phrase laisse entendre, sans le rendre explicite, un énoncé de La Fontaine : dans ce cas, on écrira *...quamquam sibi ea uerba dicerentur quae* (+ subj. imparfait).

En tout état de cause, toute solution mixte en *quamquam ei dicerentur* ou en *quamquam sibi dicebantur* (qu'on a trouvée dans telle ou telle copie) est impossible. Et l'on voit pourquoi ceux qui se contentent d'écrire *quamquam ea uerba dicebantur quae...* méritent d'être sanctionnés par défaut.

A dire vrai, il y avait une troisième solution correcte, qu'ont illustrée plusieurs copies. C'est celle qui consistait à ne pas trancher, certes, mais sans qu'on puisse sanctionner par défaut. Il suffisait, pour échapper à ce mauvais pas, de transposer l'énoncé en « quoiqu'il entendit des mots tels que... » (*quamquam accipiebat / audiebat ea uerba quae...*). Et là, qu'il se soit agi de noyer un poisson ou simplement de proposer une formulation élégante et strictement synonyme de l'originale, l'absence de pronom ne peut être sanctionnée.

Là encore, qu'on nous comprenne bien : nous n'encourageons pas à noyer des poissons, fût-ce avec habileté. Mais le traducteur n'est jamais tenu de décalquer la structure de la phrase de départ ; ce sont le sens et tous les effets de sens qu'il est censé rendre au plus près (et ce n'est pas rien), en aucun cas la syntaxe. Et parfois un simple changement de diathèse grammaticale (*Ses ennemis l'ont tué* → *Il a été tué par ses ennemis*) ou, comme ici, lexicale (*On lui dit* → *Il entend dire*) suffit pour évacuer un problème syntaxique dans l'autre langue sans nuire à l'élégance du rendu, voire en l'améliorant.

Un autre solécisme fréquent était induit par la formulation de fait récurrente de la structure en « ne... que » dont Perrault abuse tout au long de ce texte : « personne ne pourra jamais avoir que la seconde place », « il ne faisait autre chose que d'exprimer », « il n'a jamais dit que ce qu'il pensait », « il ne leur disait rien que d'obligeant »... Ce tic de langage appelle assez systématiquement un tour en *non* (*numquam, nihil...*) *nisi*. Mais que faut-il écrire derrière *nisi* ? En tout cas pas le gallicisme qui consiste à écrire un infinitif, par exemple pour traduire « il ne faisait autre chose que **d'exprimer** ». Souvenons-nous que *nisi* est une conjonction de subordination et que, derrière elle, on doit trouver les bribes d'une proposition le plus souvent elliptique. Pour un tour comme « il n'a jamais dit que ce qu'il pensait » ou « personne ne pourra jamais avoir que la seconde place », l'ellipse porte sur, respectivement, le verbe *dire* et le verbe *avoir*, communs à la principale et à la conditionnelle (littéralement, en développant l'ellipse : « il n'a jamais rien dit **s'il n'a pas dit** la chose qu'il pensait », « personne ne pourra jamais avoir une autre place **s'il n'a pas** la seconde place »). Donc, en rétablissant l'ellipse, *nihil umquam dixit nisi <id> quod opinabatur, nemo alium locum obtinere poterit nisi secundum*. Mais il peut arriver qu'il n'y ait pas d'ellipse (comme cela arrive avec des comparatives en *ut*, qui posent le même genre de problème). Comment formuler « il ne faisait autre chose que **d'exprimer** » si on souhaite utiliser une conditionnelle négative ? De la façon suivante : « il ne faisait rien <d'autre> si ce n'est qu'il exprimait » ; et l'on voit qu'on ne saurait rien faire d'un infinitif. Il faut donc *nihil faciebat nisi dicebat* etc.

Le tic de langage en *ne... que* était parfois associé à un autre problème syntaxique habituel du thème latin : l'accumulation de négations et la coordination de négations, problème qu'on retrouvait aussi dans le texte en dehors de la structure restrictive en *ne... que*.

Commençons par la coordination. Un passage comme « ...et il n'a jamais fait que ce qu'il a voulu faire » ou comme « et ne se fâchait jamais » doit immédiatement activer le réflexe *neque*. Un autre passage aurait dû l'activer aussi, qui concerne une coordination de subordonnées : « parce qu'elles coulaient de source **et qu'il ne** faisait etc. ». Certes, il n'est pas impossible d'écrire *et quod non* (ou autre élément négatif), car le *et* et le *non* ne se trouvent pas dans le même nœud syntaxique. Mais c'est très mal dit et, sauf désir stylistique de marquer une anaphore de la conjonction (désir qui n'existe pas ici), le latin se contenterait de mettre *quod* en facteur commun. Du coup il faut *neque* ici encore. Eventuellement, pour bien faire comprendre la portée de cette coordination négative, qui conjoint deux causales et non pas deux principales, on aurait intérêt à solidariser les deux propositions subordonnées avec un couple de coordonnants : *...quia et ipsa manabant neque aliud faciebat* etc.

L'accumulation d'éléments forclusifs, quant à elle, n'aurait pas dû poser de difficulté à des agrégatifs : « Jamais personne ne », « personne ne pourra jamais », etc. Or on a vu plusieurs copies hésiter sur la conduite à tenir à cet égard. Ce qu'il faut déterminer, c'est la valeur (négative ou affirmative) du texte à traduire et du texte traduit : une négation de trop ou une négation en moins, et c'est la valeur de la proposition qui est inversée. C'est d'ailleurs pourquoi ces erreurs ont été

sanctionnées d'un contre-sens, car elles affectent l'interprétation plutôt que la grammaticalité de l'énoncé. Voici, à titre d'exemple, quelques formulations qui font dire au texte l'inverse de ce qu'il dit : *fieri non potest ut quisquam umquam in hoc genere scribendi nihil aliud nisi secundum locum obtineat*. Voyons de quoi il en retourne. *Nihil aliud obtinere nisi secundum locum* veut bien dire « n'obtenir que la seconde place », « obtenir seulement la seconde place » ; *quisquam* et *umquam* sont bien à leur place pour signifier « il n'est pas possible que quelqu'un obtienne jamais », ce qui revient à dire « la proposition : *quelqu'un obtiendra un jour etc.* est impossible ». Mais le problème est dans le choix de *nihil* qui, tout autant que les positifs *quisquam* et *umquam* est sous la portée de *non fieri potest* ; comme les autres forclusifs, il aurait dû être inversé : « la proposition : ***quelqu'un (quisquam) un jour (umquam) obtiendra quelque chose (quicquam) d'autre si ce n'est la seconde place*** est fautive (***non potest fieri***) » : il faut une seule négation pour l'ensemble, et elle se trouve dans le bloc régissant *non potest fieri*. *Nihil* dans la complétive inverse donc la valeur de vérité de la proposition (comme le ferait l'affirmation atténuée *non nihil*), et s'interprète « il est inévitable que quelqu'un un jour obtienne **quelque autre chose** que la seconde place », offrant donc à un prochain fabuliste l'opportunité de gagner la première place, ce qui est absolument contradictoire avec l'intention de Perrault.

Sur ce même passage, l'erreur connexe consistait à faire disparaître toute négation. Ainsi si l'on écrit *tantum praestitit ut quisquam ullum locum iam tenere posset nisi secundum*, on laisse entendre que n'importe qui peut obtenir une place autre que la seconde (y compris donc la première). Il aurait fallu écrire *...ut nemo ullum locum etc.*

On retrouve d'ailleurs, dans les mêmes copies, la même pléthore ou le même défaut de négation dans un passage un peu plus bas, pour traduire « et qu'il ne faisait autre chose que de » : inversion de l'effet négatif par excès de négations, avec un énoncé du type de *nec nihil aliud nisi suas cogitationes exprimeret* (donc « et qu'il exprimait quelque chose (*non nihil*) d'autre que ses propres pensées »), ou par absence de négation, avec un énoncé qui dit *et ullam rem aliam faciebat nisi cogitationes suas exprimebat* ; il fallait, respectivement, *neque quicquam aliud nisi* et *neque ullam rem aliam nisi*.

Remarques particulières :

Après cette revue partielle d'erreurs récurrentes sur le plan de la syntaxe, passons à quelques points de détail qui relèvent plutôt de l'interprétation.

Le titre (qu'il fallait traduire, ce que personne n'a omis de faire) était un titre de type métalinguistique. Le mot *éloge* en effet est un nom de genre littéraire et l'usage, dans ce cas, est de le mettre au nominatif étiquette, comme on le ferait avec *liber*, *epistula* ou *oratio*. Rappelons qu'un titre en *de* + ablatif expose le thème de l'ouvrage ainsi intitulé : *de senectute* annonce un texte qui parle de la vieillesse, mais ne dit rien de la nature dudit texte : traité, dialogue, poème satirique, controverse ? Le mot métalinguistique implicite s'expliciterait automatiquement au nominatif : *Satura de senectute*, *Disputatio de senectute*, *Consolatio de senectute*, *Liber de senectute*, etc. Dans le cas présent, le texte de Perrault ne porte pas « sur l'éloge de La Fontaine » mais est, statutairement, un éloge de La Fontaine. Et le mot qui traduit *éloge* doit donc être au nominatif : par là, *De laudatione uiri cuiusdam* fait faux-sens, annonçant un texte de statut non défini et parlant d'un ouvrage qui s'intitulerait *Laudatio uiri cuiusdam*.

Le mot technique à mettre au nominatif est non pas *laus* ni *laudes*, qui signifient quelque chose comme « louanges, compliments, félicitations », mais *laudatio*, comme on le voit dans le titre de la *Laudatio Turiae* (qu'on traduit en français, depuis l'édition qu'en a donnée M. Durry, *Eloge d'une matrone romaine*).

L'autre méthode, moins performante, consistait à proposer une interrogative indirecte. Mais quelle (fausse) question fallait-il poser pour rendre à peu près le titre français ? « En quoi un homme simple mais admirable peut-il être loué » ? « Comment... » ? « Pourquoi... » ? On voit que ces questions sont un peu vaines en l'espèce. En tout cas, techniquement, rappelons que ces titres en interrogatives sont conventionnellement associés à une et une seule situation d'énonciation : l'auteur

du titre n'est pas supposé être l'auteur du texte à traduire, mais une autre instance auctoriale ; cette instance auctoriale n'est en aucun cas réputée être l'auteur de la copie que le correcteur a sous les yeux ; cette instance auctoriale (disons : le concepteur du sujet) est réputé être actuel, ce qui implique une concordance au présent. On ne doit donc pas trouver de verbe à la première personne (« Comment je fais l'éloge d'un homme simple ») ni de subjonctif imparfait ou plus-que-parfait.

Le premier paragraphe, dans sa litanie finale, a été souvent mal compris. Si l'on est attentif, on voit que la fin développe, sous forme d'apposition, ce qui est contenu dans « à tout le monde ». Mais on voit aussi que, malgré une simple juxtaposition, la série fonctionne plutôt par couples : *sérieux* vs *enjoués* ; *vieillards* vs *enfants*. Par conséquent, *cavaliers* a chance de s'opposer à *dames* et sans doute faut-il comprendre *cavaliers*, ici, au sens de *messieurs*, à traduire par *uiris* et non par *equitibus*, qui semble sorti de nulle part. Par ailleurs, ce même passage qui présente trois couples de termes opposables (avec le plus « sérieux » des deux termes en première position) traite tout de même le dernier à part. Comment comprendre le « de même que » de la tournure « à tout le monde, aux sérieux, aux enjoués, aux cavaliers, aux dames et aux vieillards, de même qu'aux enfants » ? Les enfants sont les destinataires naturels des *Fables* ; il n'empêche que même les adultes, et parmi eux les gens sérieux y compris, ont adoré ces textes. Du coup, il faut comprendre et traduire quelque chose comme « ont plu à tous, à la fois aux sérieux et aux enjoués, aux hommes et aux femmes, aux vieillards tout autant qu'aux enfants ». Il ne fallait surtout pas traduire *etiam pueris*, qui semble faire dire au texte qu'il est formidable que les *Fables* aient plu même aux enfants, alors que le paradoxe est évidemment qu'elles aient plu aux adultes. Mais il fallait aussi tâcher de clarifier, par un système adapté de double coordination, les binômes internes de la série. On pouvait penser à quelque chose comme : *omnibus placuerunt, et seriis iocosisque, et uiris mulieribusque, et senibus nec tantum pueris*.

Un autre passage a été parfois mal traduit, vers la fin du texte : « il était fort humble sans être dévot ». La phrase est reliée à la précédente par un lien causal : « une humilité <remarquable>. Car il était fort humble ». Cela semble tautologique. Mais c'est bien parce qu'il y a là quelque chose de paradoxal. L'auteur semble dire : « oui, oui, il était humble », et l'on voit donc que la suite (« sans être dévot ») relève de la concession (« bien que, chose notoire, il ne fût pas dévot »). Il était donc humble **mais** il n'était pas dévot. Il est nécessaire que cette opposition entre les termes soit marquée autrement que par un simple *nec* ; car sinon tout porte à croire que l'absence de dévotion est sur le même plan que l'humilité : *humillimus erat nec pius* signifie « il était fort humble et impie », ce qui ne dit certes pas la même chose que « il était fort humble quoiqu'impie ». On solidariserait donc l'ensemble avec *at*, voire avec *quamquam* adverbial, ou encore on fabriquerait une authentique proposition subordonnée, concessive (*quamquam non pius fuit*) ou, éventuellement, consécutive (*ita ut non pius fuerit*).

Dans l'ensemble, redisons-le, la cuvée 2008 était honnête et sérieuse et le jury se déclare satisfait.



AE3-10
Repère à reporter sur la copie

SESSION DE 2008

**CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : GRAMMAIRE

VERSION LATINE

Durée : 4 heures

Sont autorisés les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot, Goelzer et Quicherat.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Antilogie au sénat.

Après avoir remporté une victoire sur la tribu gauloise des Boiens, le consul P. Cornelius Scipio Nasica sollicite du sénat l'honneur du triomphe, mais le tribun de la plèbe P. Sempronius Blaesus, invoquant la guerre en cours contre les Ligures, s'y oppose. Le consul Scipio Nasica lui répond (191 av. J.-C.).

P. Sempronius Blaesus tribunus plebis non negandum Scipioni, sed differendum honorem triumphi censebat : bella Ligurum Gallicis semper iuncta fuisse ; eas inter se gentes mutua ex propinquo ferre auxilia. Si P. Scipio deuictis acie Bois aut ipse cum uictore exercitu in agrum Ligurum transisset, aut partem copiarum Q. Minucio¹ misisset, qui iam tertium ibi annum dubio detineretur bello, debellari cum Liguribus potuisse ; nunc ad triumphum frequentandum deductos esse milites, qui egregiam nauare operam rei publicae potuissent, possent etiam, si senatus, quod festinatione triumphi praetermissum esset, id restituere differendo triumpho uellet. Iuberent consulem cum legionibus redire in prouinciam, dare operam ut Ligures subigantur. Nisi illi cogantur in ius iudiciumque populi Romani, ne Boios quidem quieturos ; aut pacem aut bellum utrobique habenda. Deuictis Liguribus, paucos post menses proconsulem P. Corneliū multorum exemplo, qui in magistratu non triumphauerunt, triumphaturum esse.

Ad ea consul neque se Ligures prouinciam sortitum esse ait, neque cum Liguribus bellum gessisse, neque triumphum de iis postulare ; Q. Minucium confidere breui subactis iis meritum triumphum postulaturum atque impetraturum esse ; se de Gallis Bois postulare triumphum, quos acie uicerit, castris exuerit, quorum gentem biduo post pugnam totam acceperit in deditionem, a quibus obsides abduxerit, pacis futurae pignus. Verum enimvero illud multo maius esse, quod tantum numerum Gallorum occiderit in acie, quot cum milibus certe Boiorum nemo ante se imperator pugnaerit. Plus partem dimidiam ex quinquaginta milibus hominum caesam, multa milia capta ; senes puerosque Bois superesse. Itaque id quemquam mirari posse, cur uictor exercitus, cum hostem in prouincia neminem reliquisset, Romam uenerit ad celebrandum consulis triumphum ? Quorum militum si et in alia prouincia opera uti senatus uelit, utro tandem modo promptiores ad aliud periculum nouumque laborem ituros credat, si persoluta eis sine detractatione prioris periculi laborisque merces sit, an si spem pro re ferentes dimittant, iam semel in prima spe deceptos ? Nam quod ad se attineat, sibi gloriae in omnem uitam illo die satis quaesitum esse, quo se uirum optimum iudicatum ad accipiendam matrem Idaeam misisset senatus². Hoc titulo, etsi nec consulatus nec triumphus addatur, satis honestam honoratamque P. Scipionis Nasicae imaginem fore.

Tite Live, *Ab Vrbe condita libri*, XXXVI, 39, 6-40, 10.

Notes : 1. Q. Minucius Thermus, proconsul chargé de combattre les Ligures. 2. Peu de temps auparavant, à l'arrivée de la statue de *Magna Mater* à Rome, un oracle exigea qu'elle fût accueillie par l'homme le plus vertueux de Rome : le sénat désigna Scipio Nasica.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE VERSION LATINE

Établi par M. Philippe MOREAU

Les notes attribuées aux 23 copies se répartissent de la manière suivante : la meilleure copie a obtenu 16, les quatre plus faibles 0,25, les correcteurs ayant utilisé largement l'échelle de notation ; 5 copies obtiennent une note supérieure à 10 ; 14 copies ont été notées entre 0,25 et 5 ; la moyenne des notes est de 5,66. Si le jury a relevé avec satisfaction trois excellentes ou très bonnes traductions (notées 16, 15,5 et 15,25), il a aussi constaté avec regret l'existence d'un nombre non négligeable de versions très faibles, ce qui reflète une grande disparité dans la préparation des candidats. Le nombre limité de copies rendrait peu significative une comparaison statistique avec les résultats des concours précédents.

Le texte proposé cette année était de type très classique et ne pouvait en aucun cas constituer une surprise pour des candidats à l'agrégation de grammaire : ce passage de Tite-Live relate un débat tenu au sénat à propos des honneurs du triomphe à accorder ou non à un consul qui vient de remporter une victoire significative en Gaule Cisalpine sur le peuple des Boiens, et l'historien a choisi de présenter ce débat sous la forme de deux discours antithétiques au style indirect, relativement brefs (signe de l'importance limitée qu'il accorde à l'affaire). Ces deux discours, relevant du *genus deliberativum*, donc de type argumentatif, sont composés par l'historien selon les règles rhétoriques, adaptés à la situation et conformes à la personnalité des orateurs : un consul victorieux, issu de la haute *nobilitas* (cf. l'allusion finale à son *imago* et à son *titulus*) et adhérant aux valeurs aristocratiques (cf. *satis gloriae*), conscient de sa valeur personnelle, déjà reconnue précédemment par le sénat (cf. *illo die ... quo se uirum optimum iudicatum*). Son argumentation, fondée sur les principes du droit public, repose sur une stricte distinction des *prouvinciae* attribuées par le sénat aux magistrats et promagistrats, dont les succès et les échecs doivent être appréciés par les sénateurs indépendamment des événements concernant les autres théâtres d'opérations. Face à lui, un tribun de la plèbe dont la personnalité propre est inconnue et qui n'est donc que le représentant de la fonction tribunicienne et des adversaires politiques de Scipion Nasica, soucieux de limiter son prestige personnel en ne faisant pas de lui un *uir triumphalis*, pour préserver autant que possible l'égalité entre les acteurs du système équilibré de compétition aristocratique qui caractérisait la République moyenne. Il développe un argumentaire de politique générale, appelant les sénateurs à considérer comme constituant un seul et même dossier les combats menés en Cisalpine : la guerre ne peut être considérée comme achevée tant que les Ligures ne sont pas soumis. Sans attaquer frontalement Scipion Nasica, il suggère que sa hâte à acquérir un titre personnel de gloire l'a conduit à mettre en péril le succès global et définitif des armées romaines dans la région, et demande donc le renvoi de son armée au front. Face à l'unanimité du sénat, il finira par retirer son *intercessio* (40, 10).

Tite-Live ayant choisi le style indirect, il importait de respecter dans la traduction ce choix stylistique, malgré la difficulté de maniement de tels énoncés en français, et même leur lourdeur : le jury a sanctionné globalement, pour chacun des deux discours, le recours au style direct. De même, le premier discours indirect est en concordance passée, en dépendance de *censebat* (cf. les subjonctifs imparfaits et plus-que-parfaits majoritaires dans les subordonnées : *transisset, misisset, detineretur*, etc. ; comme il est usuel, certains verbes éloignés du verbe introducteur peuvent y échapper : *cogantur*), alors que le second est en concordance présente : *ait* doit en effet être interprété comme un présent, comme l'indique l'emploi du subjonctif présent et parfait (*si ... senatus uelit, utro ... credat... ?*, etc.). Ici encore, les correcteurs ont (légèrement) sanctionné l'erreur de manière globale, l'effet stylistique de variation décidé par Tite-Live devant être respecté.

Phrase 1. *P. Sempronius Blaesus tribunus plebis non negandum Scipioni, sed differendum honorem triumphii censebat : bella Ligurum Gallicis semper iuncta fuisse ; eas inter se gentes mutua ex propinquo ferre auxilia.*

Censebat ne marque pas une opinion intime (« pensait »), mais l'expression publique d'une opinion dans le sein du sénat (« exprimait », « formulait l'avis »). *Non negandum ... sed differendum ... censebat* : *non* est ici négation de mot portant sur *negandum*, et non négation de phrase portant sur le verbe principal *censebat* : « ne pensait pas que » est donc à éviter. Dans *bella Ligurum*, le génitif a valeur objective : « les guerres menées contre les Ligures », le tribun se plaçant naturellement du point de vue des Romains. La redondance de *mutua* et *inter se* a été souvent négligée.

Le tribun de la plèbe P. Sempronius Blaesus exprimait l'opinion qu'il ne fallait pas refuser à Scipion l'honneur d'un triomphe, mais le renvoyer à plus tard : les guerres contre les Ligures avaient toujours été liées à celles menées contre les Gaulois ; ces peuples se prêtaient mutuellement secours l'un à l'autre, en raison de leur proximité géographique.

Phrase 2. *Si P. Scipio de uictis acie Boies aut ipse cum uictore exercitu in agrum Ligurum transisset, aut partem copiarum Q. Minucio misisset, qui iam tertium ibi annum dubio detineretur bello, debellari cum Liguribus potuisset.*

Transire ne signifie pas ici « traverser un territoire », mais « passer de l'un à l'autre ». *Detineretur*, au passif, marque une contrainte subie par Minucius : on ne peut donc pas dire « qui menait un conflit ». L'expression du complément de temps de la question *Quamdudum ?* par *iam* et un adjectif numéral ordinal déterminant un nom d'unité de temps a été généralement mal rendue : on rappelle que les Latins dans ce cas prenaient en compte les unités incomplètes et incluaient point de départ et point d'arrivée, à la différence du français, d'où généralement un décalage d'une unité. Dans *debellari cum Liguribus potuisset*, le passif impersonnel *debellari* dépend du verbe de modalité *potuisset*, et il serait erroné de lui donner un sujet personnel (Scipion).

Si P. Scipio, après avoir défait les Boiens en bataille rangée, était passé en personne en territoire ligure avec son armée victorieuse ou avait envoyé une partie de ses troupes à Q. Minucius, qu'une guerre à l'issue incertaine retenait là depuis deux ans, on aurait pu mettre un terme à la guerre contre les Ligures.

Phrase 3. *Nunc ad triumphum frequentandum deductos esse milites, qui egregiam nauare operam rei publicae potuissent, possent etiam, si senatus, quod festinatione triumphii praetermissum esset, id restituere differendo triumpho uellet.*

Après un système irréal (*si ... transisset aut ... misisset, ... potuisset*), *nunc* exprime le retour à la réalité, et non le temps. Dans *deductos esse milites*, l'emploi du passif et le préverbe *de-* indiquent que les soldats ont été détournés de ce qui aurait été leur fonction souhaitable et suggère donc une faute de Scipio Nasica, qui aurait préféré sa gloire personnelle au bien de l'État si celui-ci devait être assuré par la victoire d'un autre général, Q. Minucius. Le verbe *frequentare* n'exprime pas la seule assistance ou participation au triomphe, mais implique une présence massive de soldats, qui donne plus d'éclat à la cérémonie. La traduction « conduire à la célébration de leur triomphe » est donc doublement inexacte. *Qui potuissent, possent etiam* : les deux verbes sont syntaxiquement sur le même plan, appartenant à deux relatives, et il n'y a pas lieu de les relier par une coordination adversative, qui constituerait une glose au texte. *Etiam* a ici la valeur temporelle de *etiannunc*. La relative *quod ... praetermissum esset* est antéposée, d'où l'expression du pronom anaphorique *id*, antécédent du relatif ; le neutre *quod* ne pouvait évidemment être rattaché au masculin *senatus*, et il renvoie à une mesure qui n'a pas été prise : l'envoi des troupes de Scipion sur le front ligure.

Mais en fait on avait détourné de la guerre, pour augmenter le nombre des participants à un triomphe, des soldats qui auraient pu agir avec une remarquable efficacité au service de l'État, qui pouvaient même le faire encore si le sénat voulait remettre en vigueur, en différant le triomphe, une mesure que l'on avait négligé de prendre par empressement à le célébrer.

Phrase 4. *Iuberent consulem cum legionibus redire in prouinciam, dare operam ut Ligures subigantur.*

Le subjonctif *iuberent*, à la troisième personne du pluriel, n'exprime pas l'éventualité (« ils ordonneraient alors »), ni l'impersonnel (« il demanda qu'on donnât l'ordre »), mais correspond, au style indirect, à une seconde personne du pluriel de l'impératif, au style direct, adressée aux sénateurs : *iubete*. Le terme de droit public *prouincia* est généralement délicat à rendre : même s'il exprime souvent l'administration d'un territoire (*Sicilia prouincia*), il n'a pas systématiquement valeur géographique, mais désigne le domaine de compétence et de responsabilité attribué à un magistrat ou promagistrat. La traduction par « province » est acceptable à condition d'être toujours associée (p. ex. par un adjectif possessif) à la personne d'un magistrat, et de ne pas suggérer l'opposition moderne entre une capitale et « la province ».

Qu'ils donnassent au consul l'ordre de s'en retourner dans sa zone de compétence avec ses légions et de se consacrer à la soumission des Ligures.

Phrase 5. *Nisi illi cogantur in ius iudiciumque populi Romani, ne Boios quidem quieturos ; aut pacem aut bellum utrubique habenda.*

Illi (marquant probablement l'éloignement dans l'espace) fait référence aux Ligures. La formule *ius iudiciumque populi Romani* ne renvoie pas à un concept juridique ou judiciaire, mais politique : la sujétion au peuple romain et la domination de celui-ci. L'adverbe *utrubique* se réfère aux deux fronts sur lesquels combattent les armées romaines. La proposition infinitive *ne Boios quidem quieturos [esse]* exprime la postériorité par rapport au verbe principal d'énonciation, et la négation *ne* dans la locution *ne... quidem* doit être distinguée du subordonnant introduisant une proposition dépendant d'un verbe de crainte

Si ceux-ci n'étaient pas contraints à passer sous la sujétion et la domination du peuple romain, même les Boiens ne se tiendraient pas en paix : il était inévitable d'avoir soit la paix, soit la guerre sur les deux fronts.

Phrase 6. *Deuictis Liguribus, paucos post menses proconsulem P. Cornelium multorum exemplo, qui in magistratu non triumphauerunt, triumphaturum esse.*

Paucos post menses n'exprime pas le laps de temps employé à l'accomplissement d'un processus ("en quelques mois") : on aurait l'ablatif. Dans le groupe *proconsulem P. Cornelium*, la place de *proconsulem* montre que ce nom n'est pas apposé à *P. Cornelium* (on aurait *P. Cornelium proconsulem*, cf. *Romulus rex, Vergilius poeta*) pour désigner une qualité permanente inhérente à l'individu (« le proconsul P. Cornelius »), mais qu'il est une apposition à valeur circonstancielle au sujet *P. Cornelium* : « c'est en qualité de proconsul, durant son proconsulat, que P. Cornelius célébrerait son triomphe ». Pour rendre correctement *in magistratu*, il fallait voir que Tite-Live oppose la gestion de la magistrature au sens étroit, durant son année d'exercice, et la promagistrature : traduire « dans leur fonction » ou « leur charge » ou « dans la magistrature » était donc inexact.

Une fois les Ligures définitivement vaincus, P. Cornelius célébrerait le triomphe en qualité de proconsul dans quelques mois, à l'exemple de nombreux généraux qui n'ont pas célébré le triomphe pendant la période de leur magistrature.

Phrase 7. *Ad ea consul neque se Ligures prouinciam sortitum esse ait, neque cum Liguribus bellum gessisse, neque triumphum de iis postulare ; Q. Minucium confidere breui subactis iis meritum triumphum postulaturum atque impetraturum esse ; se de Gallis Bois postulare triumphum, quos acie uicerit, castris exuerit, quorum gentem biduo post pugnam totam acceperit in deditionem, a quibus obsides abduxerit, pacis futurae pignus.*

Comme le montre le système de concordance des temps, *ait* est ici un présent (*cf. supra*). Rendre *neque se Ligures prouinciam sortitum esse* par « il n'avait pas obtenu du sort la province des Ligures » ne rend pas les fonctions de *Ligures*, complément d'objet, ni de *prouinciam*, attribut de l'objet. Dans *de iis*, le pronom anaphorique est au masculin pluriel et se réfère aux Ligures (et non un neutre pluriel « pour ces raisons » : la syntaxe classique exigerait *de iis rebus*) : la construction usuelle *triumphare de* + abl. renvoie au peuple vaincu dont la défaite est à l'origine de la cérémonie cultuelle. L'accusatif *Q. Minucium* n'est pas le sujet de *confidere*, qui est encore *se*, comme dans les trois infinitives précédentes : *sortitum esse*, *gessisse* et *postulare*. Ce nom propre est sujet des deux infinitives *postulaturum atque impetraturum esse*, qui dépendent de *confidere* : Nasica n'exprime pas ici une certitude de Q. Minucius, qu'il n'aurait guère de moyen de connaître, mais sa propre certitude concernant l'avenir de Minucius et le succès la campagne de Ligurie ; il minimise l'importance de celle-ci, diminuant ainsi son éventuelle responsabilité. *Breui* porte sur *subactis iis* non sur *postulaturum atque impetraturum esse* : ce qui est en cause ici n'est pas le délai plus ou moins long qui s'écoulera entre la victoire de Minucius et sa demande d'un triomphe (« peu après les avoir soumis »), mais la rapidité de sa victoire, preuve de sa facilité, donc du peu de gravité de la guerre menée contre les Ligures, qu'il est en conséquence injuste d'opposer à Nasica pour lui dénier le droit de triompher. *Meritum* est ici le participe parfait de *mereo, ere* (et non du déponent *mereor, mereri*) et il a donc une valeur passive. *Quos ... castris exuerit*, ne signifie pas « qu'il a sortis de leur camp », mais « qu'il a privés de leur camp ». L'erreur sur le sens du pluriel *castra, -orum*, renvoyant à un objet unique, ne devrait plus être commise à ce niveau. Dans le groupe *biduo post pugnam*, *biduo* ne spécifie pas la durée de la bataille (« après un combat de deux jours »), mais détermine *acceperit in deditionem*, « dont il a reçu la capitulation en l'espace de deux jours », de même que *post pugnam* : il s'agit d'exprimer la rapidité avec laquelle les Boiens ont tiré les conséquences de leur défaite et reconnu la victoire définitive de Nasica. *Totam* détermine *gentem* et non *pugnam*.

En réponse à ces arguments, le consul déclare que ce n'est pas la Ligurie que le tirage au sort lui a attribuée comme zone de compétence, que ce n'est pas contre les Ligures qu'il a conduit la guerre et que ce n'est pas pour une victoire remportée sur eux qu'il sollicite un triomphe. Il est persuadé que Q. Minucius les soumettra rapidement, puis sollicitera et obtiendra un triomphe mérité. Pour lui, c'est sur les Gaulois Boiens qu'il sollicite un triomphe, pour les avoir vaincus en bataille rangée, privés de leur camp, avoir reçu en deux jours après le combat la soumission complète du peuple tout entier, leur avoir pris et emmené des otages en gage d'une paix future.

Phrase 8. *Verum enimuero illud multo maius esse, quod tantum numerum Gallorum occiderit in acie, quot cum milibus certe Boiorum nemo ante se imperator pugauerit.*

Le pronom neutre *illud* est développé par une proposition subordonnée complétive apposée, *quod ... occiderit*. Ce passage constituait à coup sûr le point le plus délicat du texte, puisqu'il s'agit formellement d'un système comparatif d'égalité niée dans le second membre, ce qui revient à exprimer une inégalité, et d'autre part d'un système légèrement dissymétrique : la principale contient

un adjectif de quantité corrélatif *tantus, a, um*, qui annonce généralement un adjectif de quantité subordonnant *quantus, -a, -um*, alors que la subordonnée est introduite ici par un adjectif comparatif de quantité subordonnant d'une autre série, *quot (= quam multi, -ae, -a)*, généralement appelé par l'adjectif de quantité corrélatif *tot*. L'idée est que le nombre de Gaulois tués par Scipion est non seulement supérieur au nombre de Boiens tués par les généraux précédents, mais même au nombre de Boiens qu'ils ont simplement affrontés. Cette arithmétique sanglante repose sur le fait que le sénat n'accordait le triomphe que lorsqu'un nombre minimal d'ennemis avaient été tués en bataille : un nombre inférieur ne méritait qu'une *ouatio*. *Certe*, avec valeur restrictive, porte sur *Boiorum*. Enfin, rendre *imperator* par « empereur » dans un texte daté de 191 av. J. -C. soulève des doutes quant à la culture historique du candidat.

Mais en fait, un point de loin plus important est qu'il a tué en bataille rangée un nombre de Gaulois supérieur aux milliers de Boiens (pour ce qui concernait cette tribu) qu'avant lui aucun général en chef n'avait affrontés.

Phrase 9. *Plus partem dimidiam ex quinquaginta milibus hominum caesam, multa milia capta ; senes puerosque Bois superesse.*

L'accusatif *partem* n'est nullement exclamatif : il est banalement sujet de *caesam [esse]*. *Superesse* + datif ne signifie pas ici « survivre à quelqu'un », mais « rester à ».

A été tuée plus de la moitié d'une armée de cinquante mille hommes, plusieurs milliers ont été faits prisonniers ; il ne reste aux Boiens que des vieillards et des enfants.

Phrase 10. *Itaque id quemquam mirari posse, cur uictor exercitus, cum hostem in prouincia neminem reliquisset, Romam uenerit ad celebrandum consulis triumphum ?*

Le sujet de *posse* est *quemquam* et l'interrogation est une interrogation oratoire, comme l'indique l'emploi de la proposition infinitive au lieu d'une subordonnée interrogative indirecte au subjonctif. L'interrogative indirecte *cur ... uenerit* est apposée au pronom neutre *id*, objet de *mirari*. *Neminem*, généralement employé comme pronom, est parfois, comme ici, adjectif ; il n'y a donc pas lieu de faire de *neminem* un pronom objet et de *hostem* un attribut de l'objet. *Celebrare* (comme *frequentare*, phrase 4) implique une participation en foule.

Aussi quelqu'un peut-il s'étonner et se demander pourquoi une armée victorieuse est venue à Rome afin d'assister en foule au triomphe du consul, après n'avoir laissé aucun ennemi dans sa zone de commandement ?

Phrase 11. *Quorum militum si et in alia prouincia opera uti senatus uelit, utro tandem modo promptiores ad aliud periculum nouumque laborem ituros credat, si persoluta eis sine detractatione prioris periculi laborisque merces sit, an si spem pro re ferentes dimittant, iam semel in prima spe deceptos ?*

Promptiores est un comparatif et non un intensif : la comparaison porte sur le comportement des soldats dans deux hypothèses. Le syntagme *prioris periculi laborisque* détermine *merces*, qui le suit, et non *sine detractatione*, qui le précède. Le subjonctif parfait *si persoluta ... sit* marque l'antériorité d'une première hypothèse par rapport à une seconde, exprimée au subjonctif présent, *si ... dimittant*. La formule *spem pro re ferentes* a été souvent mal comprise : *res* y exprime une réalité concrète (les récompenses, participation au triomphe et part du butin, accordées aux soldats) opposée à une hypothèse sans consistance. Le sujet de *dimittant*, à la 3^e personne du pluriel, pouvait

poser problème : il ne s'agit pas des soldats, qui sont l'objet direct du verbe (*cf. ferentes* et surtout *deceptos*), mais des sénateurs auxquels s'adresse Scipion, évoqués dans la phrase par un singulier collectif (*senatus*) : il y a donc accord par syllepse (et *cf. iuberent*, phrase 4).

Et si le sénat veut utiliser les services de ces soldats dans une autre zone également, dans quelles conditions, enfin, croit-il que les soldats seront le plus disposés à affronter des nouveaux périls et des peines renouvelées : si on les a pleinement récompensés des périls et des peines encourus auparavant, sans faire d'objection, ou si les sénateurs les renvoient porteurs d'espérances en lieu et place de récompenses tangibles, après les avoir déçus une fois déjà dans leurs espérances premières ?

Phrase 12. *Nam quod ad se attineat, sibi gloriae in omnem uitam illo die satis quaesitum esse, quo se uirum optimum iudicatum ad accipiendam matrem Idaeam misisset senatus.*

Sibi ... quaesitum esse : le latin exprime systématiquement l'acquisition pour soi-même au moyen d'un pronom réfléchi, alors que « acquérir pour soi » est pléonastique en français. *Se uirum optimum iudicatum* n'exprime pas un état permanent, mais d'une décision ponctuelle et spécifique : « en tant que meilleur homme » est donc inexact. *Idaeam* est un adjectif tiré d'un nom propre géographique, d'où la capitale, déterminant *matrem*, et non un substantif complément de lieu.

De fait, en ce qui le concerne personnellement, il a acquis suffisamment de gloire pour toute sa vie le jour où le sénat l'avait envoyé recevoir la Mère de l'Ida, parce qu'il avait été jugé l'homme le plus vertueux.

Phrase 13. *Hoc titulo, etsi nec consulatus nec triumphus addatur, satis honestam honoratamque P. Scipionis Nasicae imaginem fore.*

Titulus, associé ici à *imago*, a un sens concret : c'est l'inscription placée, dans l'*atrium* d'une maison noble, sous l'*imago* d'un ancêtre défunt et mentionnant son identité, ses magistratures et hauts faits ; « titre d'honneur » est donc inexact. Le Scipion de Tite-Live envisage que ses descendants ne fassent pas figurer dans sa future inscription la mention du consulat (qu'il a obtenu), ni du triomphe (qu'il espère recevoir, tout en relativisant avec hauteur son importance à ses propres yeux), se contentant par morgue aristocratique d'une distinction encore plus exceptionnelle.

L'image funéraire de P. Scipio Nasica sera suffisamment honorée et illustrée par cette inscription, même si on n'y ajoute ni le consulat ni le triomphe.

La compréhension du texte n'exigeait pas de connaissances historiques pointues (les *imagines d'atrium*, la notion de *prouincia*), mais surtout une connaissance détaillée de la syntaxe du style indirect : il semble légitime d'attendre d'un candidat à l'agrégation de grammaire qu'il connaisse la valeur du subjonctif remplaçant un impératif et l'expression d'une question oratoire, p. ex. Au-delà de la maîtrise des règles syntaxiques, qui constitue l'exigence de base et fait un latiniste solide, la capacité à saisir des structures complexes à la limite de la norme, telle la comparative niée de la phrase 8, et à les rendre aussi fidèlement que possible sans faire violence au français, fait le traducteur talentueux. Le jury a eu le plaisir d'en rencontrer, mais il a aussi relevé des erreurs surprenantes, tel un *illi* rendu comme un complément d'agent *ab illo*, et (rarement) des exemples de simple galimatias, comme « si portant l'espoir à la place de la réalité ils abandonnaient cet espoir », attribuables certainement à la tension propre au concours. Pour s'en prémunir, les candidats doivent pratiquer régulièrement l'exercice de traduction personnelle corrigée par un tiers et la critique des traductions imprimées (y compris celle qui est ici proposée, *exempli gratia*).

4. COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ORALES

RAPPORT SUR L'EXPLICATION DE TEXTE FRANÇAIS SUR PROGRAMME

Établi par M. Jean GOLSE

Rappel : le candidat est interrogé par tirage au sort sur un passage de l'un des auteurs au programme, qu'il prépare pendant 2 heures. A la fin de son exposé, il doit répondre à des questions de grammaire française qu'il n'a pas préparées (partie de l'épreuve qui est l'objet d'un rapport ci-après) ; ces questions ont pour objet d'approfondir tel ou tel aspect de son explication et peuvent recouvrir tout le domaine de la linguistique et de la stylistique : morphologie, phonétique, versification, lexicologie, syntaxe, pragmatique... La moyenne générale de l'épreuve se monte à 8,94/20, avec un éventail de 2 à 16,25.

Aux douze candidats admissibles ont été proposés :

- deux textes de Du Bellay (*Olive*, sonnets 83 (5,75/20) et 92 (11,5/20)) ;
- deux de Rotrou (*Antigone*, 351-378 (6/20) ; *Venceslas*, 82-110 (6,25/20)) ;
- trois de Diderot (p. 220 (2/20) ; p. 233-235 (12,75/20) ; p. 224 (9,5/20)) ;
- trois de Verlaine (*Fêtes Galantes*, A la promenade (16,25/20) ; *Romances sans paroles*, Malines (5,75/20) ; *Poèmes Saturniens*, Monsieur Prudhomme (13,25/20)). ;
- deux de Gracq (*le Roi Cophétua*, p. 238-239 (7/20); *un Balcon en Forêt*, p. 209-211 (11,25/20)).

Nous avons expressément indiqué aux candidats que l'explication devrait être linéaire - étant entendu que celle-ci n'est pas une solution de facilité par rapport au commentaire composé : elle a aussi ses écueils, dont le plus évident est un fractionnement en menues remarques que ne sous-tend pas un projet clairement indiqué dès le début.

Rien de bien nouveau dans les observations qu'on proposera ici, pour la plupart de simple bon sens.

-D'abord sur l'importance de la lecture, premier élément d'appréciation : celle-ci a été plus d'une fois décevante, notamment sur les textes de poésie (on pense à de malencontreux arrêts de la voix dans le cas des enjambements verlainiens), ou encore, décevante tout simplement parce qu'inexpressive.

-Sur la nécessité, ensuite, d'un débit soutenu, sans temps morts; on rappellera qu'une épreuve orale ne doit à aucun moment consister à lire un texte écrit qu'on a sous les yeux : même si l'on a rédigé certains passages qu'on juge importants, il ne faut pas se contenter de les lire, il faut au contraire dissimuler le plus possible l'existence de ce support écrit, afin qu'il n'y ait pas de différence gênante avec les parties non écrites de l'explication – différence immédiatement perçue par l'auditeur.

-Sur la nécessité, aussi, de proportionner aux parties du texte le temps de commentaire qu'on leur consacre : plus d'une fois des préliminaires envahissants, ou une hypertrophie de l'analyse du début, ont amené le candidat à sacrifier plus ou moins la fin. Il est superflu de rappeler qu'il ne s'agit pas d'« en dire » le plus possible, mais bien plutôt de mettre en relief les points vraiment importants :

aussi pénible que les temps morts est la logorrhée où rien ne ressort, de celui qui cherche à déverser toutes ses connaissances.

Quant au contenu proprement dit des explications, il a témoigné d'une préparation sérieuse, et, sauf exception, d'une connaissance honnête des textes au programme ; des références précises au contexte ont pu venir éclairer le commentaire de façon heureuse. On relèvera peut-être une certaine complaisance pour les lectures tendant à considérer les textes comme se réfléchissant eux-mêmes : dans le sonnet 83 de *L'Olive*, « confrontation (des deux aurores) par laquelle Du Bellay fait prévaloir sa poésie », l'apparition de la nymphe signifierait la « naissance d'une poésie française » ; dans le sonnet 92, le « vous » des tercets renverrait à la communauté des lecteurs. Il ne s'agit pas de récuser par principe de telles analyses - d'un allégorisme tout de même un peu froid - mais pas davantage de passer sous silence l'évidence du sens littéral : le *vous* du sonnet 92, aux yeux de qui le bref espoir va « faire sa plainte », désigne d'abord la dame. On souhaiterait donc, sur ce point, plus de discrétion dans la présentation de ces lectures métopoétiques.

Ces réserves faites, disons qu'à certaines explications que nous avons entendues le texte proposé avait vraiment gagné quelque chose. Un bon candidat est celui qui rend heureux le jury, disait un de nos prédécesseurs dans cet exercice ingrat : nous ne pouvons que souscrire.

RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE IMPROVISÉES

Établi par Laure HIMY-PIERI

Les questions, posées à la suite de l'explication de textes, n'ont pas été préparées à l'avance par le candidat, dont on évalue donc les connaissances, mais aussi la capacité à réagir rapidement : même s'il a le temps de réfléchir, il s'agit d'un dialogue entre le candidat et l'examineur. Il s'agit de questions simples de morphologie (reconnaissance d'une forme verbale, analyse de « quelqu'un »), ou de syntaxe (la place d'un adjectif, la description d'une phrase interrogative, les circonstances de l'antéposition du pronom personnel à l'époque classique, la distinction entre un participe passé et un adjectif, le fonctionnement de la référence d'un pronom, la description d'une relative concessive). Enfin, des questions de versification ont été posées (sur la reconnaissance de la césure, la nature du e muet, la structure d'un sonnet).

RAPPORT SUR LES EXPOSÉS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE (OPTION A)

Établi par M^{mes} Valérie MEOT-BOURQUIN et Laure HIMY-PIERI

Ancien français :

Cette année, l'un des deux candidats admissibles de l'option A a tiré le sujet suivant : « Etudier la subordination dans les vers 1693 à 1802 du *Roman de Renart* ». Il a obtenu la note de 6 sur 20.

La mention de ce sujet permet ici de rappeler que la nature des questions posées à l'oral est la même que celle des rubriques de l'épreuve écrite, à l'exception de la traduction : phonétique, morphologie, syntaxe, vocabulaire. Ici, il s'agissait de traiter une question de syntaxe « classique » dans un extrait offrant un éventail d'occurrences riche par sa diversité mais non pléthorique.

A l'évidence, l'exposé de linguistique médiévale nécessite d'abord une bonne compréhension de l'œuvre au programme, sans quoi les formes ne peuvent être ni reconnues ni correctement interprétées. Or la correction des copies démontre que certains des candidats présentant cette option A sont confrontés à une matière qu'ils ne maîtrisent qu'en partie.

De ce point de vue, la prestation entendue aurait été plutôt satisfaisante, alors même que le texte, versifié, elliptique par instants, requérait une attention soutenue, si de regrettables erreurs d'identification et de nomination n'avaient été commises sur des faits élémentaires, tels la mauvaise lecture de l'enclise *quil* au vers 1742, interprétée en *qui ils*, ce qui a entraîné le candidat à isoler en (*assez i ot de ceus*) *quil virent* une subordonnée interrogative indirecte erronée, et non une relative, ou encore les contresens sur les vers 1750-51, 1794 à 1796.

En outre, la compétence grammaticale du candidat a parfois semblé faire défaut : confusion entre « consécutif » et « concessif » qui prive à plusieurs reprises le commentaire de pertinence, par exemple pour les vers 1794 et 1799, analyse des relatives, notamment des critères de distinction entre « déterminative » et « explicative », restée flottante, qualification hâtive de *ne* en « outil de subordination » résultant de la méconnaissance des constructions paratactiques...

S'est posée également la question du traitement du corpus. Si les examinateurs ne demandent pas une étude complète de toutes les occurrences – et le jury répète qu'il est bienvenu d'une part de regrouper les occurrences similaires, d'autre part de savoir ne pas s'attarder sur les cas simples – ils attendent néanmoins que, au cours de l'exposé, les candidats donnent la preuve de leur capacité à approfondir et de leur finesse. La seule mention ne peut toujours suffire et l'on a dû en 2008 regretter le caractère souvent trop superficiel des analyses de détail des vers intéressants, et dans l'exposé et dans la reprise au cours de laquelle, rappelons-le, le candidat est invité à revenir sur certains points soit pour corriger soit pour approfondir.

En revanche, le jury a pu apprécier l'effort d'exhaustivité dans le relevé, la pertinence de certains commentaires ponctuels – ainsi la juste lecture causale des *que* au vers 1767, ou le commentaire de ce même mot *que* au vers 1735 – et la réelle curiosité intellectuelle d'un candidat préférant affronter ses lacunes plutôt que les nier ou les occulter.

En fait, au-delà des insuffisances mentionnées, l'exposé a principalement souffert d'un défaut majeur : de façon somme toute attendue au regard des constats qui précèdent, on soulignera la faiblesse de la mise en perspective. A aucun moment n'a été – pour reprendre l'expression attendue des candidats – posée « une problématique », le commentaire se déroulant en une description linéaire, et par là sans dynamisme. En lieu de dissertation grammaticale, l'exposé a tenté d'offrir un tableau, statique, de la subordination dans l'extrait. Or, même pour dresser ce tableau, un cadre

conceptuel d'analyse plus riche, s'inspirant mieux de la lecture des ouvrages mentionnés dans la bibliographie propre à l'épreuve, aurait été requis.

La simple pratique des deux ouvrages suivants, dont le jury rappelle qu'ils sont indispensables pour préparer l'agrégation, notamment en matière de syntaxe, aurait permis au candidat de mieux appréhender la question posée : *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Cl. Buridant, Paris, SEDES, 2000 et *Précis d'ancien français*, G. Joly, Paris, A. Colin, coll. U, 1998, 2002.

Il était ainsi souhaitable de partir d'une définition de la subordination : cette relation entre deux constituants propositionnels met en jeu d'une manière différente de la juxtaposition et de la coordination ce que Cl. Buridant nomme la « jonction » car elle établit une relation de hiérarchisation entre deux procès dont l'un – le procès subordonné – est incident à l'autre. Or, si en FM le lien logique d'incidence se trouve presque systématiquement transcrit, il n'en va pas de même dans la langue médiévale qui, parce que fondamentalement plus proche de l'oral, se montre parfois plus redondante que le FM (et l'on observe aussi par là les mécanismes cataphoriques), parfois plus elliptique (et l'on constate les faits d'ellipse et de parataxe). De surcroît intervient la nature du texte : la prose n'étant pas soumise aux mêmes contraintes que le vers, le déploiement des variations y est moindre.

Il s'agissait donc d'abord ici d'examiner la réalisation, spécifique à l'état de langue représenté, à l'écriture versifiée et au style du *Roman de Renart*, de l'expression du lien abstrait de subordination, en séparant parataxe et subordination explicite. Le passage permettait de mettre parfaitement en lumière cette tension caractéristique. L'analyse pouvait alors être conduite selon les catégories traditionnelles.

La commission de linguistique encourage au travail et, par ces remarques, espère apporter une aide à ceux qui préparent la session 2009.

Français moderne :

Sur les trois candidats de l'option A, deux ont été admissibles, et un a tiré un sujet de français moderne. Le sujet portait sur les modalités phrastiques dans un extrait de *Saint Genest*. Le candidat a obtenu la note de 11/20. Son exposé témoignait d'une bonne maîtrise de l'exercice : présentation problématique, traitement complet des occurrences, effort réel pour ne pas esquiver les questions qui se posaient. Mais on peut regretter un manque de souplesse dans le maniement des connaissances - tout à fait compréhensible en fin d'études, bien évidemment. Cela s'est senti sur deux points : le candidat n'a pas su prendre parti face à une ponctuation évidemment atypique, et dont la valeur était sans doute plus prosodique que syntaxique, ce qui n'a pas été sans incidence sur la conception de la « phrase » ; de la même façon, le candidat a opté pour une approche résolument morpho-syntaxique, sans jamais prendre en compte l'aspect pragmatique du discours, et ignorant délibérément les notions d'acte de langage indirect.

RAPPORT SUR LES EXPOSÉS DE LINGUISTIQUE ANCIENNE (OPTION B)

Établi par M^{me} Isabelle BOEHM et M. Laurent GAVOILLE

Déroulement de l'épreuve. Au début de l'épreuve, le candidat tire au sort un sujet qui peut être de linguistique grecque ou de linguistique latine (ce tirage au sort, propre à l'épreuve, n'a rien à voir avec celui qui a lieu au début de la session d'oral et qui détermine la répartition des langues grecque et latine entre les deux épreuves d'explication sur programme et d'improvisé). Après une préparation de deux heures (pendant laquelle il dispose des dictionnaires Bailly et Gaffiot), le candidat présente sa leçon pendant 30 minutes et répond ensuite, pendant 15 minutes, aux questions du jury visant à

reprendre ce qui a été dit et à approfondir la question.

Conseils. Le jury attend du candidat de solides connaissances philologiques mais aussi une capacité à définir les notions, à réfléchir sur les problèmes qu'elles soulèvent, à poser une problématique. L'exposé doit présenter une introduction, s'articuler autour d'un plan clair et s'appuyer constamment sur les exemples du texte qu'il convient d'analyser avec précision. Il est fortement conseillé d'utiliser le tableau pour écrire par exemple des évolutions phonologiques, des reconstructions indo-européennes, des formes segmentées, des syntagmes utiles à la compréhension, des structures ou des relations sémantiques. Le candidat ne doit pas oublier de noter les astérisques devant toute reconstruction, la longueur des voyelles (en latin surtout), les esprits et les accents (en grec). S'il en a le temps, il peut écrire, au fur et à mesure de son exposé, les parties de son plan dans un coin du tableau, mais il n'y a pas ici d'obligation : à lui de juger si sa matière lui laisse le temps de le faire, ou s'il vaut mieux qu'il se contente de glisser oralement des phrases de transition. La préparation de cet oral tout au long de l'année ne diffère pas de celle de l'écrit correspondant, sauf qu'il faut apprendre à maîtriser et exploiter au maximum le temps imparti, sans dépasser les 30 minutes. Une très bonne connaissance du programme réduit est nécessaire mais ne saurait suffire, car cette épreuve ne s'improvise pas : il faut s'entraîner non seulement à réagir rapidement sur un texte et une question donnés, à rassembler ses connaissances et à les ordonner selon une problématique, mais aussi à s'adresser à un auditoire tout en utilisant efficacement le tableau et en surveillant discrètement sa montre.

Sur les 10 candidats admissibles de l'option B, 5 ont tiré un sujet de linguistique grecque et 5 un sujet de linguistique latine. La moyenne des exposés est de 10,2 (9,875 en 2007, 9,68 en 2006). Les notes obtenues sont (/20) : 5 ; 5,5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 16,5 ; 17 ; 18. Les trois exposés excellents tirent la moyenne vers le haut, mais les autres, tantôt insuffisants, tantôt moyens, n'étaient globalement pas à la hauteur des espérances. Le jury sait gré aux candidats d'avoir bien occupé, cette année, leur temps de parole, ce qui ne veut pas dire que tous aient su l'utiliser de manière équilibrée. Les trois notes supérieures correspondent à des exposés riches, justes, fins, parfaitement calibrés et, il faut le souligner, agréables à écouter. Les notes les plus basses sanctionnent des connaissances très approximatives sur des points pourtant fondamentaux, des corpus très incomplets ou erronés, des analyses fausses, des développements hors sujet, mais aussi des prestations oratoires insuffisantes : il faut regarder le jury et parler clairement. Les notes moyennes ont été attribuées à des exposés qui témoignaient de connaissances relativement solides dans certains domaines, mais inégales, et qui manquaient de netteté et de précision ; le jury s'est étonné, particulièrement, de voir certains candidats échouer à présenter une synchronie digne de ce nom, tant en phonétique qu'en morphologie ou en syntaxe. Rappelons que la présentation de la synchronie doit être simple et claire ; elle permet de mettre en valeur l'unité d'une structure ou au contraire une particularité ou une irrégularité que la diachronie pourra résoudre.

Sujets de linguistique grecque :

- Hésiode, *Théogonie*, v. 176-206 — Phonétique : vous présenterez les géminées en grec ancien, sur le plan synchronique et diachronique.

- Hésiode, *Théogonie*, v. 1-34 — Lexicologie et sémantique : vous présenterez le vocabulaire du champ sémantique du « divin ».

- Euripide, *Phéniciennes*, v. 1345-1371 — Morphologie nominale : vous présenterez la morphologie du nominatif et de l'accusatif en grec ancien, sur le plan synchronique et diachronique.

- Isocrate, *Eloge d'Hélène*, § 41-44 — Lexicologie : vous étudierez, dans le système nominal, les procédés de la suffixation en grec ancien, sur le plan morphologique et sémantique.

- Denys d'Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, I, 11.1-3 — Lexicologie et sémantique : le vocabulaire des la « famille » et de la « génération » en grec ancien.

Sujets de linguistique latine :

- Térence, *Eunuque*, v. 507-545 inclus — Les caractéristiques de la langue de Térence (phonétique, morphologie, syntaxe, lexique, stylistique).

- Térence, *Eunuque*, v. 70-110 inclus — L'expression de l'ordre et de la défense (étude syntaxique).

- Cicéron, *Seconde Action contre Verrès*, livre IV, § 93-94 inclus — Le vocabulaire religieux ; étude étymologique, morphologique et sémantique.

- Propertius, *Elegies* I, 10 — Étude morphologique des thèmes de perfectum.

- Saint Ambroise, *De officiis* I, § 210-212 inclus — Les voyelles longues : rapide présentation synchronique et étude diachronique.

RAPPORT SUR L'ORAL DE GREC

Établi par M. Jean ALAUX

Rappels :

- Pour l'explication sur programme, le candidat est interrogé sur un passage de l'un des auteurs au programme, qu'il prépare pendant 2 heures. À la fin de son exposé (lecture, traduction et explication), il doit répondre à quatre questions de grammaire grecque normative qu'il n'a pas préparées.

- Pour l'épreuve d'improvisée, il dispose d'une demi-heure pour préparer deux états de la traduction. À la fin de l'exposé, il est également interrogé sur quatre questions de grammaire.

I. Explication sur programme :

Notes sur 20 :

Hésiode : 9,25 ; 9,5.

Euripide : 14,25.

Isocrate : 7,25.

Denys d'Halicarnasse : 3,5 ; 7,5.

Textes proposés et questions de grammaire normative associées :

Hésiode, *Théogonie*, 22-52.

Morphologie :

Analyser ἔδον (v. 30) et donner l'équivalent attique.

Analyser ὑμνεῦσαι (v. 37) et donner l'équivalent attique.

Syntaxe :

Expliquer le mode de ἐδέλωμεν (v. 28).

Expliquer le mode de κλείοιμι (v. 32).

Hésiode, *Théogonie*, 468-500.

Morphologie :

Analyser πεφραδέτην (v. 475).

Analyser τρεφόμεν (v. 480) et donner l'équivalent attique.

Syntaxe :

Expliquer l'emploi de ἐ et οἱ (v. 482 ; v. 475, 479).

Expliquer l'emploi de ἔμεν (v. 500).

Euripide, *Phéniciennes*, 985-1014.

Morphologie :

Analyser ἀφιγμένοι (v. 1000) et donner les temps primitifs du verbe.

Analyser στάς (v. 1009) et conjuguer le temps correspondant de l'indicatif.

Syntaxe :

Expliquer l'emploi de ἄν au v. 1005.

Justifier l'emploi de ἀλλά au v. 1009.

Isocrate, *Sur l'Attelage*, 6-9 (de Εἰδότες ... à ... καταφυγεῖν).

Morphologie :

Analyser συνθέντες (6) et conjuguer le temps correspondant de l'indicatif.

Analyser χρήσαιτο (9) et conjuguer le présent du même mode.

Syntaxe :

Expliquer l'emploi de ἄν (6).

Justifier le mode et le temps de συνάγοι et de ποιήσαιαν (6).

Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, I, 29, 1-3.

Morphologie :

Analyser ἐπικερασθέντων (1).

Analyser μετείληφέναι (2).

Syntaxe :

Expliquer l'emploi de τόν (3).

Expliquer l'emploi de ὑποληπτέον (3).

Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, I, 46, 2-4.

Morphologie :

Analyser καταληφθέντος (2) et décliner cette forme au singulier des trois genres.

Mettre μεδίεται (4) à la voix active ; mettre μεδίεται et μεδίησι au pluriel.

Syntaxe :

Analyser la structure ἐγένετο τοῦ καταληφθέντος πλεῖον τὸ διαφυγόν (2). Par quel autre moyen s'exprime le complément du comparatif et sous quelle condition ? Donner en grec cette deuxième solution.

Justifier εἶη (2 : ὡς ἀμήχανον εἶη τὸ πρᾶγμα).

La moyenne des notes obtenues (8,54) est à peu près équivalente à celle de la session précédente (8,58), elle-même inférieure à celle de 2006. Le jury a eu le plaisir d'entendre une explication menée avec aisance et clarté. Mais, la plupart du temps, les candidats ont eu peine à maîtriser l'exercice pour deux raisons évidemment liées.

- La traduction du texte a manifestement occupé beaucoup trop du temps de préparation et n'a pas été exempte d'inexactitudes ou de fautes. Rappelons que les textes du programme doivent avoir été intégralement traduits pendant l'année. Comment produire une traduction élégante et précise, un commentaire méthodique et approfondi, si la plus grande partie du temps de préparation est vouée à repérer les structures syntaxiques et à consulter le dictionnaire, comme si l'on passait, dans la condensation du rêve (ou celle du cauchemar), l'épreuve de version épargnée à l'écrit ?

Parmi les fautes et les confusions les plus frappantes, on citera par exemple πεπυκασμένῳ (de πυκάζω), traduit comme une forme de φύω (*Théogonie*, 484), ἀνάξειν (*Théogonie*, 491), futur de ἀνάσσω, confondu avec celui de ἀνάγω, συνθέντες (*Sur l'Attelage*, 6) rattaché à συνίστημι. Rappelons que les candidats doivent se libérer des approximations, au demeurant inévitables, de certaines traductions : au v. 39 de la *Théogonie*, et malgré l'étymologie, αἰδῆ, « la voix », « la parole », ne doit pas être traduit comme αἰοδῆ, « le chant » (voir plutôt A. Bonnafé : « infatigable, la parole coule à flots / de leurs bouches, bien douce », ou Ph. Brunet : « une voix inlassable, suave, / coule par leur bouche »). Signalons enfin que la traduction de Βουλῆ par « Sénat » constitue un archaïsme inadmissible pour les historiens d'aujourd'hui. Certains candidats semblent avoir quelque peine à repérer et à traduire les parataxes, si fréquentes en grec, du type αἰσχρὸν ... (ou δεινὸν ..., ou θανμαστὸν ...) [εἶ] ... μὲν ... δὲ...

(cf. *Phéniciennes*, 999 s. et Lysias, XXII, 13 pour les explications improvisées). Une fois la construction décelée, il est en général nécessaire de franchir, si l'on peut dire, un pas de plus dans la parataxe pour aboutir à une traduction correcte en français (ce qui était déjà le cas en grec dans le passage d'Euripide cité, le *εἶ* étant sous-entendu : « Quelle honte ! Les autres ... n'hésiteront pas à mourir ... et moi, je m'en irais ? »).

- À propos du commentaire, le jury souhaiterait rappeler quelques règles importantes. Linéaire ou non, une explication doit être littéraire : le candidat est invité à situer avec précision l'extrait proposé dans le contexte de l'œuvre ; à dégager le mouvement ou la structure du passage ; à s'appuyer, dans la conduite de l'explication, sur l'analyse des procédés stylistiques et, s'il y a lieu, des effets métriques ; à avoir acquis aussi, bien sûr, une connaissance suffisante du contexte historique de l'œuvre et des débats critiques auxquels tel ou tel passage clef a donné lieu.

Ainsi, dans tel extrait d'Hésiode (*Théogonie*, 26-34), peut-on traduire de la même façon *ἔτυμα* et *ἀληθέα*, ignorer la traduction parfois proposée de *ψεύδεα* par « fictions » et, plus largement, négliger le dialogue qui s'y noue avec le texte homérique (cf. *Odyssée*, XIX, 203)? Ne faut-il pas remarquer que, dans l'apostrophe des Muses, le terme *γαστέρες* renvoie à l'épisode de Prométhée, commenter ensuite la portée symbolique conférée au *σκήπτρον* offert au poète et insister enfin, en songeant peut-être aux rites de passage, sur le contraste ainsi établi à quelques vers de distance (26-31) ? L'extrait proposé du discours d'Isocrate *Sur l'Attelage* (6-9) ne pouvait être véritablement compris que si l'on y repérait avec précision les procédés de la déformation historique (Alcibiade présenté comme un démocrate sincère calomnié par les oligarques en 415) sur laquelle repose la défense (voir J. de Romilly, *Alcibiade*, rééd., Le Livre de Poche, p. 120-121, 226-227; cf. Lysias, XIV et XV). Il ne pouvait être vraiment expliqué que si l'on analysait les procédés rhétoriques mis en œuvre pour conforter cette thèse (mais le terme *ἑταιρεία*, utilisé dans le discours prêté aux oligarques pour désigner Alcibiade et ses amis, constitue comme une trace de la vérité travestie). Parfois, même lorsque la thèse de l'auteur est bien connue et clairement rappelée, l'explication tend à négliger l'étude des choix et des moyens narratifs grâce auxquels elle opère au sein du texte (Denys, 46, 2-4).

II. Traduction improvisée.

Notes sur 20 :

06 ; 11 ; 16 ; 18 ; 19.

Textes proposés et questions de grammaire normative associées : Lysias (édition de K. Hude, OCT).

II, 1-2.

Morphologie :

Identifier *παρόντες* (1). Donner le plus possible de formes composées de *εἶναι*.

Mettre *δαλάττης* (2) au pluriel, puis au duel.

Syntaxe :

Soit *ὁ πᾶς χρόνος* (1). Que dire du sens du pronom *πᾶς* avec ou sans l'article ?

Justifier le mode verbal dans *ὥστε ... εἰρήσθαι* (2). Comment s'exprime la négation dans une subordonnée consécutive ? Quels mots corrélatifs peut-on utiliser avec *ὥστε* ?

X, 26-30 (de *τίς γὰρ ἂν ἐμοὶ μείζων... ἂ ... συγγνώμην δίδωσιν*).

Morphologie :

Analyser *ἀκηκόοτι* (§ 26) ; conjuguer l'indicatif correspondant.

Analyser *ἀπέθανεν* (§ 27) et donner les temps primitifs du verbe simple.

Syntaxe :

Expliquer et commenter *ὡς καὶ ... ἀκηκόοτος* (§ 28).

Expliquer l'emploi de *ὄσῳ* (§ 29).

XIII, 8-11.

Morphologie :

Analyser ἠγέσχετε (§ 8).

Analyser ἔλησθε (§ 9) et donner les temps primitifs du verbe.

Syntaxe :

Expliquer l'emploi de οἷοιτο (§ 9).

Expliquer l'emploi de διαθείη (§ 11).

XXII, 13-15.

Morphologie :

Analyser εἴσεσθαι (13) et conjuguer le présent de l'indicatif du verbe.

Analyser ἀπορρηθήσεσθαι et donner les temps primitifs du verbe à l'actif.

Syntaxe :

Expliquer les emplois du subjonctif (15).

Expliquer le cas de ὅποσουτινοσούν (15).

XXV, 1-3.

Morphologie :

Analyser et identifier μείνασι (1), puis conjuguer ce verbe à l'aoriste de l'indicatif.

Décliner intégralement la forme ἄσται (2).

Syntaxe :

Commenter syntaxiquement l'emploi du mode et du temps dans Εἰ μὲν οὖν οἴονται (2).

Transformer cette subordonnée de manière qu'elle exprime une condition supposée remplie dans l'avenir.

Expliquer le mode de (ἄν) ἔχοιτε (3). Dire en grec : « Puisse cela se produire ! ».

XXX, 26-28 (de Διὰ τί ... à ... ὑπογραμματέας).

Morphologie :

Analyser εἰσενήνοχεν (26) et donner les temps primitifs du verbe simple à l'actif.

Analyser ἤροῦντο (28) et donner les temps primitifs du verbe à la même voix.

Syntaxe :

Analyser les emplois de ἄν dans le texte.

Analyser les emplois de ἀλλά (26-27).

Si la moyenne de l'épreuve est remarquablement élevée (14,66), c'est que le jury a eu le plaisir extrême, en cette ultime matinée du concours, d'entendre quelques candidats véritablement excellents, qui ont su non seulement produire deux traductions complémentaires, mais aussi corriger à propos les rares inexactitudes qui y demeuraient parfois. On a pu notamment saluer la réactivité d'un candidat invité à préciser le sens de ποιεῖν opposé à εἰπεῖν dans un contexte de création littéraire, ou celui de ἄπειροι dans le même passage (II, 1-2).

De telles réussites ne sont pas le fruit du seul talent, mais aussi l'effet d'un travail d'entraînement régulier et rigoureux. Et c'est bien à cette discipline que le jury voudrait inviter à s'astreindre et les nouveaux candidats et ceux, malchanceux, qui, on l'espère, prépareront à nouveau le concours.

Le manque d'entraînement et les conditions exigeantes de l'épreuve, mais parfois aussi de véritables lacunes en matière de vocabulaire et de syntaxe ont poussé certains candidats à commettre des fautes graves. Il faut savoir que τὸ πλῆθος, qui se trouvait dans deux des textes proposés, peut avoir un sens politique et désigner les démocrates, par opposition aux oligarques. Le verbe τεθνήσκει a été traduit par « tuer », et ὀργισθῆναι par « être outragé ». Les contributions (εἰσφοραί) dont on

concédaient que l'accusé les avait bien payées ont été lues comme les malheurs (*συμφοραί*) subis par les Athéniens (XXX, 26). La traduction systématique de *μὲν ... δὲ* par « d'une part... d'autre part » n'est pas seulement lourde et souvent inexacte : elle a induit de graves contresens. L'hellénisme *οὐχ ὅπως... ἀλλά*, si fréquent et si aisément utilisable en thème, n'a pas été repéré dans un texte déjà cité, dont toute la première partie ne pouvait être comprise que si l'on prenait justement en compte les différentes valeurs de *ἀλλά* (XXX, 26-27) : à une première question de l'accusation (*Διὰ τί*) réplique, toujours sous forme interrogative, une objection supposée de la défense (*πότερον ὡς*), dont la réfutation est introduite par *ἀλλά*, mais, au lieu que les objections suivantes soient présentées par *ἢ*, c'est à nouveau *ἀλλά* qui les introduit, comme il introduit également les réfutations correspondantes. Une construction absolument identique et de même ampleur chez Lysias (XXIV, 24-25 : *Διὰ τί*, puis *πότερον*, suivis d'un double registre de *ἀλλά*) est d'ailleurs signalée et commentée dans la *Syntaxe grecque* de M. Bizos (p. 150, remarque 3 ; cf. p. 219).

RAPPORT SUR L'ORAL DE LATIN

Établi par M. Philippe MOREAU

I. Explication préparée d'un texte du programme.

Le candidat dispose de deux heures pour préparer le texte, avec dictionnaire et tout document disponible dans la salle de préparation, puis de 30 mn. pour l'introduire, le lire, le traduire le commenter et conclure. Le jury reprend certains points de la traduction et du commentaire (5 à 10 mn.) et pose au candidat quatre questions de grammaire normative (morphologie et syntaxe), éventuellement de scansion (non préparées ; 5 à 10 mn.).

Textes et questions associées :

Térence, *Eunuchus*, 739-770.

Questions : Décliner *qualis uir*. Conjuguer *fero* aux indicatif présent et imparfait actif et passif. Syntaxe de *dum*. Syntaxe d'*antequam* et de *priusquam*.

Térence, *Eunuchus*, 771-802.

Questions : Le système des adverbes de lieu formés sur les démonstratifs. Conjuguer au présent de l'indicatif *uolo*, *nolo* et *malo*. Les emplois du subjonctif en indépendante. Les emplois de *an*.

Cicéron, *De signis*, LIV, 120-LV, 122 (*esse uideatur*).

Questions : Décliner le substantif présent dans le texte sous la forme *ui*. Donner, à la première personne du singulier, les temps de l'*inflectum* de l'indicatif et du subjonctif du verbe présent dans le texte sous la forme *fiat*. Les temps du subjonctif dans la proposition conditionnelle. Les emplois du datif.

Properce, I, IV.

Questions : Décliner *sacer lapis*. Donner la première personne du singulier des temps du subjonctif du verbe présent dans le texte sous la forme *pateris*. Scander le v. 1-2. Emplois de l'adjectif indéfini *ullus, a, um*.

Properce, I, V.

Questions : Décliner au masculin l'adjectif présent dans le texte sous la forme *pares*. Donner la première personne du singulier des temps du subjonctif du verbe présent dans le texte sous la forme *abire*. Emploi de *alter*. Syntaxe de *mille* et *milìa*.

Ambroise, *De officiis*, I, VII, 23

Questions : Les cas obliques de la quatrième déclinaison et leurs particularités. Liste des formes que le déponent emprunte à l'actif. Verbes quivis de *ne*, *quin* et *quominus*. Valeurs de l'ablatif dans les circonstanciels de temps.

Notes obtenues : 4 ; 8 ; 11 ; 16 ; 17 ; 18.

Remarques générales.

Le jury n'a pas d'exigence particulière quant au type de commentaire, linéaire ou composé : certains textes (Properce), jouant sur des effets de retournement, se prêtent mieux au premier. Cependant, les candidats qui n'ont pu, faute de temps, commenter la totalité du texte, avaient opté pour un commentaire linéaire. Une bonne gestion du temps imparti est attendue : lorsque le jury signale qu'il est temps de conclure, il est de mauvaise politique d'accélérer le débit pour tenter de dire tout ce qui a été préparé ; un bref résumé des thèmes non développés du commentaire atteste en revanche la réactivité du candidat et sa capacité à synthétiser de manière impromptue. La lecture des textes versifiés, appelant des élisions, est une rude épreuve articulatoire, à laquelle il convient de se préparer. Le commentaire doit évidemment s'attacher à la spécificité de la page proposée et ne peut se limiter à appliquer sur celle-ci des généralités portant sur l'auteur. Il implique aussi la connaissance de catégories essentielles : il est p. ex. indispensable, pour commenter une scène de comédie, d'indiquer si la métrique montre qu'il s'agit d'une texte en *diuermium* ou en *canticum*. Le jury a entendu de bons commentaires de Cicéron et de Properce, fondés sur une réelle familiarité avec l'œuvre, une culture antique certaine, une bonne connaissance des méthodes de critique littéraire, et présentés avec fermeté et conviction : considérant que ses attentes étaient remplies, il a alors marqué sa satisfaction par des notes élevées. Les questions de grammaire, traitées de manière généralement convenable, ont révélé chez certains candidats des lacunes en morphologie de base (adjectifs parasyllabiques : *ipse* ; *qualis*) inacceptables à ce niveau et que ne peut justifier la nature même de l'interrogation : la capacité à mobiliser très rapidement un savoir technique est une des qualités attendues des candidats.

II. Traduction improvisée.

Le candidat dispose de 30 mn pour préparer le texte, sans dictionnaire, puis de 15 mn pour le lire, le traduire une première fois par groupes de mots en suivant de près sa syntaxe, puis une seconde fois de manière plus libre et plus littéraire. Un titre développé, éventuellement des notes, et des éléments de vocabulaire lui sont fournis (cf. ci-dessous). La reprise et l'interrogation de grammaire se déroulent comme dans l'épreuve sur programme.

Textes et sélection de questions :

Salluste, *De coniuratione Catilinae*, XXXVII, 4-11 (*reuerterat*).

Salluste passe en revue les groupes sociaux dont les membres étaient susceptibles de se soulever contre le système politique romain.

Vocabulaire : *petulantia, ae*, « effronterie » ; *sentina, ae*, « égout » ; *gregarius miles*, « soldat du rang, simple soldat », *largitio, onis*, « distribution gratuite (d'argent ou de vivres) ».

Questions : décliner le substantif *domus*. Conjuguer au présent de l'indicatif et du subjonctif le verbe apparaissant dans le texte sous la forme *malebant*. Emplois de *alius* répété dans la même phrase. Les pronoms-adjectifs relatifs indéfinis.

Salluste, *De coniuratione Catilinae*, XLV, 1 - XLVI, 2 (*credebat*).

Le consul Cicéron organise l'arrestation des ambassadeurs du peuple gaulois des Allobroges, qui ont promis à Catilina de le seconder dans ses projets de conspiration.

Vocabulaire : *utrimque*, « de part et d'autre », *propere*, « en hâte ».

Questions : conjuguer à la première personne du singulier des temps de l'indicatif et du subjonctif le verbe dont le participe présent est *diffidens*. Décliner au singulier et au pluriel le syntagme *homines militares*. Les constructions de *dubito*. Le double datif.

Salluste, *De coniuratione Catilinae*, LVI, 1 - LVII, 1 (*dilabuntur*).

Après la découverte de sa conjuration, Catilina tente d'organiser une armée en Étrurie pour affronter les légions romaines.

Vocabulaire : *instructus, a, um*, « équipé » ; *sparus, ī* « javelot court » ; *lancea, ae*, « lance » ; *sudis, is, f.*, « épieu » ; *patro, are*, « accomplir, exécuter » ; *inlicio, is, ere, inlexi, inlectum*, « attirer ».

Questions : conjuguer à la première personne du singulier de tous les temps de l'indicatif actif et passif le verbe auquel se rattache le participe parfait passif *patefactam*. Décliner au singulier et au pluriel le syntagme apparaissant dans le texte sous la forme *montis asperos*. Syntaxe de *quisque*. Syntaxe de *dum*.

Salluste, *Bellum lugurthinum*, XLIV (*Sed ubi... et alia amplius*).

Venu remplacer Spurius Albinus à la tête de l'armée, le nouveau consul Metellus trouve en Numidie une armée romaine désorganisée et sans discipline.

Notes : § 1 : sujet implicite : *Metellus* ; § 3 : *comitiorum* : le consul en exercice devait présider les comices où seraient élus les consuls de l'année suivante ; § 4 : Albinus avait un frère, Aulus, à qui il avait un temps confié l'armée et qui avait subi une humiliante défaite devant Jugurtha ; *statiua castra* : « camps permanents » (d'ordinaire seulement pour prendre ses quartiers d'hiver).

Vocabulaire : *aestiuorum* : la campagne militaire de l'été ; *lixa, ae* : « valet d'armée, vivandier » ; *palari* : « errer çà et là, se disperser » ; *mancipium, i, n.* : ici « esclave » ; *aduecticius, a, um* : « importé, étranger ».

Salluste, *Bellum lugurthinum*, LIII (*Romani ex improviso... detrectant*).

L'armée romaine voit arriver l'ennemi numide et un combat a lieu ; puis les Romains marchent à la rencontre du général, Metellus, en retard avec son détachement : mais il est d'abord pris pour un détachement ennemi...

Vocabulaire : *remoratus* (de *remorari*), « rester / soutenir un assaut » ; *admittere facinus*, « commettre un acte » ; *detrectare*, « rabaisser, déconsidérer ».

Salluste, *Bellum lugurthinum*, LV (*Interim Romae... ab incepto retinere*)

Joie à Rome à l'annonce des exploits de Metellus en Numidie et conduite prudente de Metellus.

Note : § 1 : Albinus (Spurius), ancien général en Numidie que Metellus a remplacé ; § 6 : le sujet implicite de *faciebant* est *Romani*.

Vocabulaire : *socordia, ae*, « lâcheté » ; *effuso (exercitu)*, « l'armée répandue en désordre » ; *agitabant = offerebant* ; *inceptum, i*, « entreprise, projet ».

Notes obtenues : 3 ; 5 ; 9,5 ; 11 ; 11,5 ; 13.

INFORMATIONS PRATIQUES

Une brochure destinée **aux concours de recrutements des personnels enseignants** est éditée chaque année par le ministère de l'Éducation nationale.
Elle est disponible début septembre :

dans les rectorats d'académie ;

dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ;

dans les services communs d'information et d'orientation des universités (SCUIO) ;

**à la Direction générale des Ressources humaines :
32-34 rue de Châteaudun – 75436 PARIS CEDEX 09**

Cette brochure succincte rappelle les conditions requises pour vous inscrire au concours et donne des conseils pratiques :

- Où et comment vous inscrire ?
- Comment se préparer au concours ?
- Que se passe-t-il après la réussite aux épreuves ?
- La carrière, les rémunérations ...

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter le Système d'information et d'aide aux concours SIAC sur internet

<http://www.education.gouv.fr/siac>

SIAC est un site dédié aux concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (second degré) et de professeurs des écoles (premier degré).

Il regroupe les informations utiles pour répondre à vos questions :

- Les textes officiels publiés au BO (programmes annuels, notes de service...)
- Les postes offerts dès leur publication au journal officiel ;
- Des informations pratiques relatives à certains concours ;
- Un guide qui présente le déroulement des concours, les conditions d'inscription, les statistiques de la session précédente, la nature des épreuves, les nouveautés réglementaires ;
- Où vous préparer aux concours ?
- Comment vous procurer les rapports de jury ?
- Comment obtenir les photocopies de vos copies ?
- En cas de réussite au concours comment serez-vous affecté en qualité de stagiaire ;
- Un vagemestre pour répondre à vos questions.

SIAC vous permet également, pendant la période d'ouverture des serveurs, de procéder à votre inscription au concours de votre choix.